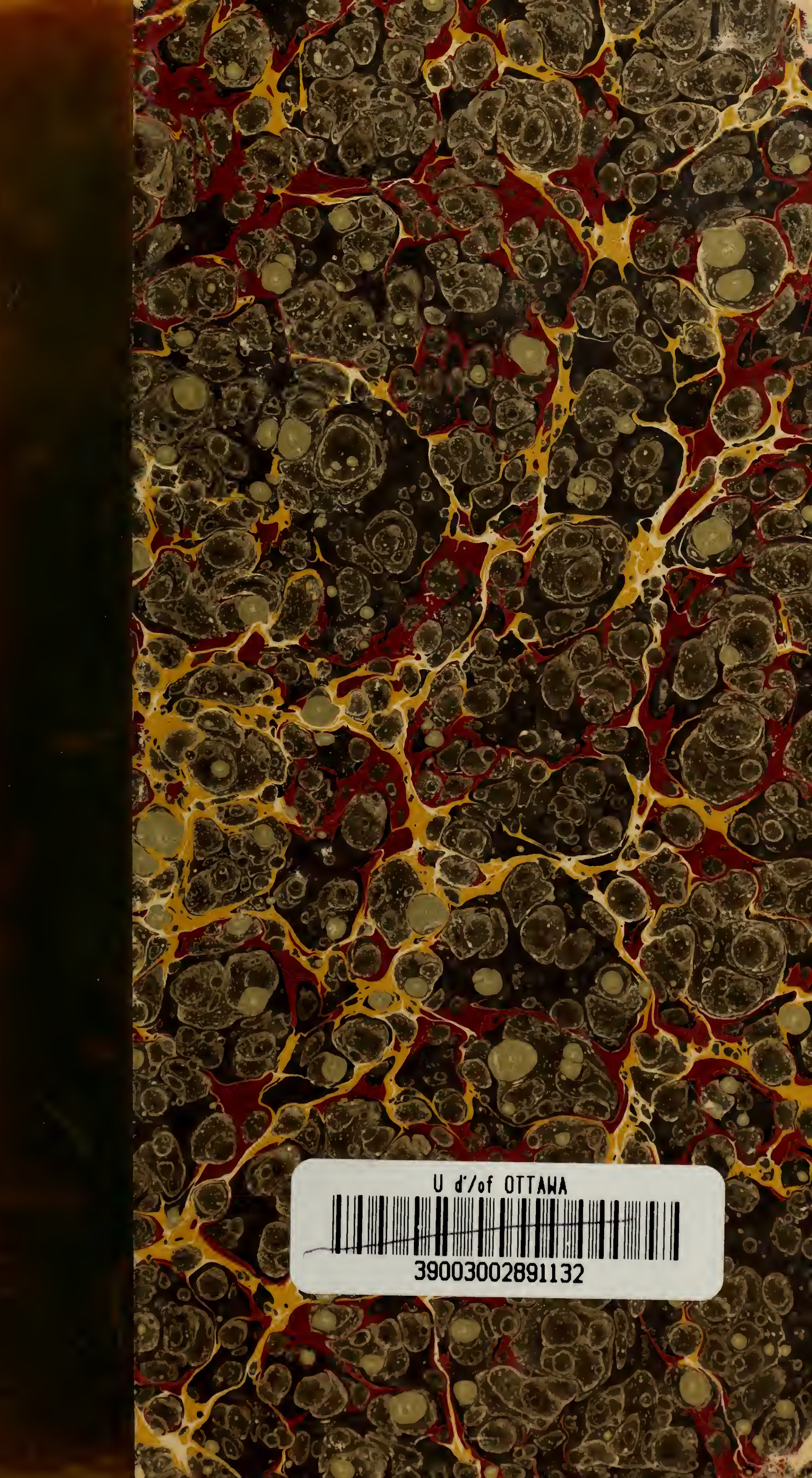
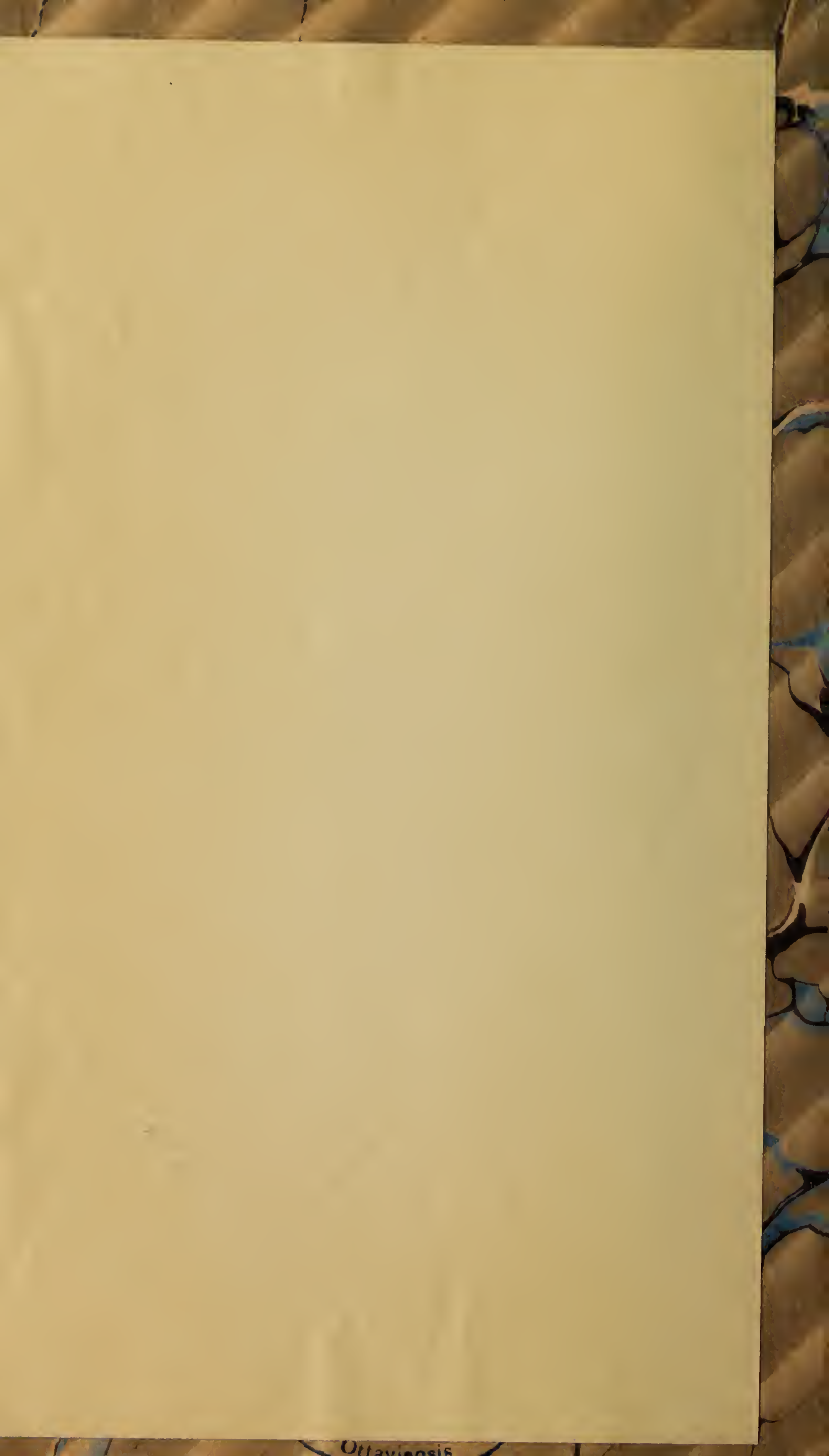

U d'/of OTTAWA
39003002891132


Ottaviensis



HISTOIRE

HISTOIRE

DE

L'ANCIENNE PRINCIPAUTÉ

DE SEDAN.

TOME II.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CASIMIR,
RUE DE LA VIEILLE-MONNAIE, N° 12.

HISTOIRE

DE

L'ANCIENNE PRINCIPAUTÉ DE SEDAN,

JUSQU'A LA FIN DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE ;

PAR J. PEYRAN,

PASTEUR DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE CETTE VILLE.

Vim temperatam Dî quoque provehunt
In majus. . . . .

HORAT., liv. III, ode 4.

TOME SECOND.



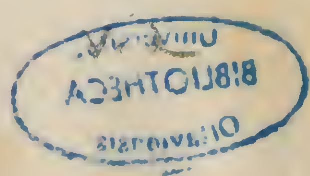
PARIS,

SERVIER, LIBRAIRE, RUE DE L'ORATOIRE, N° 6.
PONTHIEU, LIBRAIRE, PALAIS-ROYAL.

A SEDAN,

CHEZ HENNUY, LIBRAIRE.

1826.



HISTOIRE

DE

L'ANCIENNE PRINCIPAUTÉ

DE SEDAN,

JUSQU'A LA FIN DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

SUITE DU LIVRE TROISIÈME.

CHAPITRE III.

Le comte de La Marck se repent de s'être désisté de ses prétentions sur Sedan, et tente en vain de s'en rendre maître. — Naissance de Charles Drelincourt, et arrivée de Daniel Tilène. — Plaintes des protestans français. — Griefs particuliers du duc. — Il excite un soulèvement sans résultat. — Il cherche à obtenir grâce. — Conditions du roi Henri IV, maître de Sedan.

Pendant que l'on discutait à Vervins les articles du traité qui rendit la paix à l'Europe, et où le duc de Bouillon se faisait comprendre comme souverain de Sedan et allié de la France, 1598.

le comte de La Marck, au mépris de la convention par laquelle il avait renoncé à ses prétentions sur la principauté, fit une tentative pour s'en rendre maître. Témoin du développement et de l'importance que prenait tous les jours cet État, sous le point de vue militaire, industriel et littéraire, et augurant de là ce que la contrée pouvait devenir à la faveur d'une longue paix, il se flatta, s'il parvenait à s'en emparer, de rompre ou tout au moins d'améliorer les conditions sous lesquelles il avait abandonné ses titres. Au moyen de fortes sommes d'argent répandues dans la ville et dans les campagnes, il se fit un certain nombre de créatures disposées à lui tendre la main. Les Espagnols lui prêtèrent quelques troupes. Le duc de Lorraine, encore offensé des affronts faits à son fils lors de ses propositions de mariage, humilié des échecs que lui avait fait essuyer Turenne, et certain, outre cela, de trouver dans ce prince une barrière insurmontable à ses projets d'agrandissement du côté des Ardennes, favorisait de tout son pouvoir l'invasion du comte. Il lui faisait passer des secours pécuniaires et tenait à sa disposi-

tion un corps de troupes, dans le cas où un mouvement sérieux en sa faveur se manifesterait au début de l'entreprise. Mais le duc de Bouillon, informé de ces menées, avait pris les mesures nécessaires pour les déjouer. La garnison était éprouvée et brave; il n'y avait rien à craindre de son infidélité. Dans toutes les directions et à plusieurs lieues, des vedettes postées pour signaler l'approche de l'ennemi garantissaient la ville d'une attaque à l'improviste. Les murs étaient hérissés d'artillerie et les munitions abondantes. Les assaillans s'étant présentés, ils furent en effet reçus comme les Lorrains l'avaient été quelques années auparavant à Jamets. Foudroyés du haut des remparts, ils laissèrent la terre couverte de mourans et de morts, et leurs débris retournèrent cacher l'opprobre de cette défaite dans les rangs de l'armée espagnole, d'où ils étaient la plupart sortis. Le duc fit rechercher ensuite ceux de ses sujets qui avaient trempé dans le complot, et n'épargna aucun coupable. Quant à Charles de La Marck, depuis cette perfidie, il perdit sans retour les bonnes grâces de Henri IV.

Avant de passer à la révolte dont le duc de Bouillon fut le principal moteur, disons quelques mots de Charles Drelincourt, l'un des personnages dont la ville de Sedan doit le plus s'honorer d'avoir été le berceau. On ne pensera pas que ce soit son titre de ministre protestant et de l'un des plus éloquens défenseurs de la réformation qui le fasse citer ici ; ceux qui connaissent ses écrits savent que le silence sur un homme de ce caractère et de ce talent eût été une omission grave dans ces annales. Charles Drelincourt naquit à Sedan, l'an 1595, de Pierre Drelincourt, réfugié français, que Henri-Robert de La Marck avait nommé son secrétaire intime. Dès l'âge le plus tendre, il manifesta tant de dispositions à s'instruire, que son père prévit sans peine ce qu'il deviendrait un jour. Il fit avec distinction ses humanités et sa théologie à Sedan, et n'eut pas de moindres succès à Saumur, où il alla étudier la philosophie. Parvenu à sa vingt-cinquième année, il fut appelé par l'église de Paris, où ses prédications, sa charité, son zèle dans la consolation des malades et les services de tout genre qu'il rendait à son église

et à celles d'autres troupeaux, lui firent en peu de temps une réputation aussi brillante que solide. Il composa de nombreux ouvrages qui ont été traduits en plusieurs langues, et il n'est pas possible de rien ajouter à l'éloge de quelques-uns quand on a dit qu'ils ont été réimprimés quarante fois [1]. Ce qui surprend le plus en lui, c'est que, malgré son étonnante fécondité, son talent supérieur comme controversiste, et quoiqu'il fût le fléau de ses adversaires, il ne cessa jamais d'en être estimé et en fut souvent aimé. La juste célébrité dont il jouissait lui donnait accès auprès des plus grands seigneurs, de qui il obtenait des faveurs fréquentes et signalées. Il mourut à soixante-quatorze ans aussi regretté qu'ad-

[1] Ceux de ses ouvrages qui ont eu le plus d'éditions, sont sa *Préparation à la sainte Cène*, son *Catéchisme*, son *Abrégé des controverses*, et les *Consolations contre les frayeurs de la mort*. Ses *Visites charitables*, en 3 vol. in-8°, où il met, sous forme de dialogue entre un fidèle et son pasteur, la religion en présence de toutes les situations où son secours peut être invoqué, est un ouvrage aussi utilement conçu qu'heureusement exécuté.

miré. C'est encore à la fin du seizième siècle que Daniel Tilène, Silésien, arriva à Sedan pour y remplir les fonctions du ministère évangélique. La modération de ses principes et de son caractère, ses vastes connaissances et son esprit conciliant, le firent choisir par Élisabeth de Nassau, après la mort de son mari, pour précepteur du jeune vicomte de Turenne, le second de ses fils [1].

L'histoire de Sedan pendant les six premières années du dix-septième siècle n'est que celle du duc de Bouillon. Les destinées de la principauté se lient si étroitement à celles de son chef, qu'il concentre sur sa personne tout l'intérêt de cette période. L'on regrette seulement d'être obligé de le suivre, même avec rapidité, dans des projets qui ne sont point conçus en vue de Sedan, mais dont on ne se dissimule pas toutefois que le dénouement peut exercer la plus grande influence sur le sort de cet État.

[1] Il professa les idées d'Arminius à l'égard de la prédestination et de la grâce, et se distingua dans ses conférences sur ces matières contre Pierre du Moulin et Cameron

Il n'est pas douteux que la plupart des seigneurs protestans, après avoir combattu si long-temps et éprouvé tant de maux pour le service de Henri IV, virent avec douleur qu'il ne les indemnisât de leurs longues fatigues et de la perte d'une partie de leurs biens que par un édit de tolérance pour leur culte. Ils n'obtenaient ainsi, de la reconnaissance et de l'attachement du roi, que ce qu'une justice commune ne pouvait leur refuser; tandis que les honneurs, les charges, les libéralités et les faveurs de tout genre étaient le partage, presque exclusif, des ligueurs domptés par eux. Sans réfléchir que la politique du roi lui imposait en quelque sorte l'obligation de s'attacher ainsi ceux dont la fidélité lui était suspecte, ils crurent s'être dévoués à un maître ingrat qui les sacrifiait, et que le seul parti qui leur restait à prendre était de pourvoir eux-mêmes à leur sort en secouant son joug. Les plus sages d'entre eux, qui connaissaient mieux l'âme de Henri et qui comprenaient l'embarras de sa position, étaient loin de céder à ces défiances, et surtout de s'associer aux projets extrêmes qu'elles

enfantaient. « Attendez, disaient-ils ; un prince « magnanime qui nous doit la gloire d'avoir « terrassé la ligue et reconquis la couronne « que cette faction lui disputait, n'oubliera « pas ses serviteurs : il ne voudra pas que ce « reproche injurieux pèse sur sa mémoire. « Notre vieille fidélité est pour lui un garant « de notre fidélité à venir ; se croyant sûr de « n'être abandonné ni trahi par aucun de « nous, il se repose sur la connaissance que « nous avons de son cœur et nous demande « encore quelques sacrifices, jusqu'à ce que, « s'étant affermi en achevant de désarmer les « vaincus par sa clémence et ses bienfaits, il « puisse s'acquitter envers nous. »

Mais ceux que le mécontentement poussait à l'insubordination répliquaient par l'exposé de la conduite du roi, qui se mettait chaque jour davantage dans l'impossibilité de rien faire pour eux. Les avenues du trône étaient obstruées par les chefs de la ligue ; Henri prodiguait à ses implacables ennemis les récompenses qui n'étaient dues qu'à ceux qui lui avaient tout immolé : bientôt il ne lui resterait à distribuer ni dignités ni pensions. Les

jésuites, ces suppôts de la sainte union, que l'attentat de Jean Châtel avait fait exiler, intriguaient sans relâche et avec succès pour leur rappel : tout présageait que ces pères ne tarderaient pas à reprendre la route de Paris; et cette milice une fois admise à la cour et dans les conseils, quelles chances de faveur et même de repos restait-il aux protestans?

Indépendamment de ces inquiétudes communes à beaucoup de seigneurs réformés, quelques-uns étaient aigris par des ressentimens personnels, et envenimaient par des exagérations calculées, par des bruits mensongers et d'amères réflexions, des esprits tout disposés à se laisser entraîner à l'exaltation et à la révolte. Le duc de Bouillon entre autres, qui avait travaillé de longue main à faire naître ces dispositions, ne permettait pas qu'elles languissent. Comme il avait été compromis par une accusation de complicité dans la conspiration de Biron, il voyait, malgré l'espèce d'apologie qu'il composa lui-même, planer sur sa tête des soupçons qu'il lui serait difficile de jamais dissiper. Il avait même subi à cette occasion des humiliations qu'il n'était

pas d'un caractère à oublier; et il savait que si l'on n'avait pas sévi contre lui, c'était moins à la démonstration de son innocence qu'il le devait qu'à l'intercession de quelques cours étrangères, au souvenir de ses premiers exploits et à l'inépuisable clémence de son juge. Sa participation plus ou moins coupable à ce complot lui avait ôté sans retour la confiance du monarque, et il ne voyait de moyens d'avancer sa fortune que dans la rebellion et le succès. De son apparente retraite à Sedan, il lançait donc au milieu des mécontens des insinuations qui fomentaient leurs craintes et les provoquaient à la sédition. Des émissaires, qui lui étaient dévoués, le représentaient comme le seul homme capable de détourner un avenir qui s'offrait sous le plus sinistre aspect. On vantait sa grande réputation de talens militaires et administratifs, ses immenses propriétés dans diverses provinces, des ressources pécuniaires considérables, et surtout ses alliances avec l'électeur palatin et avec Maurice de Nassau, qui ne manqueraient pas au besoin de lui prêter main-forte.

Toutes ces manœuvres et d'autres encore

ayant eu leur effet, les chefs de l'entreprise arrêtèrent entre eux l'organisation d'un État fédératif, formé du Limousin, du Périgord, du Quercy, de la Guienne et d'autres provinces où il y avait beaucoup de mécontens, et en appelèrent les peuples aux armes. L'engagement, pris avec serment par les conjurés, consistait à servir le duc de Bouillon envers et contre tous, et même contre le roi s'il le fallait. Pour gagner les habitans catholiques des campagnes, on leur disait, comme il s'était pratiqué de tout temps, que c'était le soulagement des classes laborieuses que l'on se proposait en prenant les armes. Aux protestans de la même condition, l'on montrait la fureur des persécutions prête à se rallumer, en dépit du dernier édit de pacification. La noblesse, à qui déplaisait la sévère économie de Sully, recevait la promesse du prochain éloignement de ce ministre importun. Des gouvernemens étaient désignés aux plus ambitieux ; enfin on flattait toutes les passions pour se faire des partisans, sans toutefois laisser transpirer parmi les subalternes le but réel de ce mouvement.

Informé de ce qui se passe, le roi, précédé

de son régiment des gardes et d'un millier de gendarmes, se rend sur le théâtre de ces troubles, disperse divers rassemblemens où la masse sait à peine de quoi il s'agit et ce qu'on exige d'elle, emploie selon les conjonctures la clémence ou la sévérité, rétablit l'ordre, et obtient sur ce soulèvement tous les élaircissemens dont il peut avoir besoin.

Le duc de Bouillon s'était persuadé que Henri ne marcherait pas contre un pays où les mécontens étaient en majorité. Il attendait à Sedan la première explosion de la révolte, avant d'aller lui-même la diriger et en recueillir le fruit. Mais lorsqu'il apprit que le roi partait, il expédia en hâte l'ordre aux gouverneurs de ses places de Turenne et autres, de se soumettre dès qu'ils en seraient sommés par le roi, ou au nom de sa majesté. Cette précaution n'abusa pas plus Henri que celle qu'il eut encore de ne laisser subsister aucun indice convaincant contre lui. Quelques-uns de ses agens particuliers avaient été saisis, et l'on avait obtenu d'eux plus de révélations qu'il n'en fallait pour établir la preuve légale de son attentat.

Accablé sous le poids de témoignages qu'il ne parviendrait pas à infirmer, et appréhendant que la clémence du roi n'allât plus jusqu'à lui pardonner une aussi grave récidive, il écrivit aux puissances étrangères, et particulièrement aux cantons suisses, pour les intéresser à sa cause. Mais le roi, ayant répondu à ces derniers qu'il n'approuvait pas leur intervention dans un différend où il ne s'agissait que de l'obéissance et de la fidélité de l'un de ses sujets, fit taire leurs sollicitations. Quelques cours, entre autres celle d'Angleterre, refusèrent positivement d'intervenir dans cette affaire, ou agirent si froidement, qu'elles nuisirent plus au duc de Bouillon qu'elles ne le servirent. Jacques I[er], instruit de ses cabales, se contenta de lui conseiller de se soumettre, sans chercher ses moyens de salut ailleurs que dans la clémence du roi.

Le prince de Sedan, privé de l'appui de potentats en qui il avait cru trouver des protecteurs, mais que l'intérêt de leur propre tranquillité forçait de désapprouver de semblables entreprises, et menacé de subir le sort de Biron, se tourna d'un autre côté pour sortir de

l'embarras où son ambition l'avait mis. On ne lui laissait point ignorer que le roi, blessé profondément de n'avoir pu changer ses sentimens, malgré les priviléges accordés à sa principauté et le magnanime oubli de ses premiers écarts, avait déclaré qu'on ne devait attendre de grâce de lui que lorsqu'il serait maître de la ville et du château de Sedan, et qu'il y aurait fait entrer le nombre de troupes qu'il jugerait à propos. Le duc recourut donc aux bons offices de La Nouë et de Nettancourt, l'un et l'autre ses anciens amis, et jouissant de la plus grande faveur auprès du roi. Le dernier était cher à Henri IV pour les services qu'il lui avait rendus à Ivry et à Fontaine-Française. Mais ces deux défenseurs ne purent rien obtenir. Le roi leur fit sentir qu'ils lui demandaient au-delà de ce que sa dignité lui permettait d'accorder, et témoigna même sa surprise d'entendre la loyauté sans tache plaider en faveur de la trahison.

Cependant le duc de Bouillon pouvait espérer un traitement moins rigoureux, s'il rendait au préalable sa ville et sa forteresse de Sedan; mais la prétention de s'y défendre et

de sauver au moins sa réputation militaire en capitulant et en ne se soumettant qu'à la force, l'empêchait de s'en dessaisir sans conditions. En vain La Nouë, à la requête de la princesse d'Orange, et autorisé par Henri IV lui-même, passa-t-il quatre jours à Sedan pour l'exhorter à se rendre et à compter ensuite sur l'indulgence du roi : il ne l'ébranla point. Le duc consentait bien à le recevoir fort ou faible, *même avec une armée, ses lieutenans ou autres qu'il lui plairait, fussent-ils ses ennemis,* mais seulement après qu'ils seraient réconciliés ensemble.

Fatigué d'une résistance que sa bonté seule avait prolongée, Henri donna des ordres pour que l'on fit sur-le-champ des levées, et dépêcha en Suisse pour que les cantons lui envoyassent un corps de huit mille hommes d'infanterie. La Nouë, outre son affection pour Turenne, avait hérité de toute celle de son père pour les Sedanois; aussi fit-il d'incroyables efforts pour détourner l'orage qui s'amassait sur eux. Comme il n'avait pas réussi à émouvoir le roi en s'adressant à sa clémence et à ses souvenirs, il se retrancha sur la diffi-

culté de forcer un poste pourvu des meilleures fortifications qu'il y eût en France, de munitions et d'argent pour cinq mille hommes pendant deux ans, et à portée d'être secouru par des voisins attachés au prince qui y commandait. Son zèle n'eut pas ici de meilleurs résultats. Rosny, qui était chargé de la direction de l'artillerie, et qui avait pris sur lui la responsabilité de l'expédition, lui répondit : « Je « prendrai Sedan, fût-elle imprenable, com« me vous la faites. » Et l'ingénieur Érard, qui avait lui-même conduit une partie des travaux de la place, confirma cette réponse.

Les préparatifs pour l'attaque étaient presque terminés, lorsque les ambassadeurs d'Espagne et de l'archiduc feignirent tout à coup de prendre de l'ombrage de cet armement et quittèrent Paris. Quoiqu'il n'y eût pas de motif de rupture entre ces cours, en donner la crainte, c'était toujours favoriser indirectement la résistance du duc de Bouillon; et la politique de Philippe II à l'égard de la France ne s'était pas entièrement éteinte avec lui. Mais cette démarche n'imposa pas plus au roi que la menace de l'ambassadeur d'Espagne de

faire passer une armée dans le Luxembourg, à cause de la proximité où était Sedan de la frontière de ce duché. Il n'en continua pas moins avec activité les apprêts de la campagne, laissant d'officieux amis agir pour persuader le duc, mais décidé à marcher dès que tout serait prêt.

Dans la principauté tout s'agitait aussi pour soutenir un siége. Élisabeth partait pour l'Allemagne, emmenant avec elle ses enfans et son neveu, le fils de l'électeur palatin, qui faisait ses études à Sedan. Le peuple des villages vendait son bétail, et mettait en sûreté les femmes et les enfans, résolu de se jeter dans la place. Mais lorsque le duc sut que le roi s'avançait à la tête de vingt-cinq mille hommes et d'une formidable artillerie, et que son intention irrévocable était d'emporter la ville et la citadelle s'il n'en obtenait la prompte reddition; pressé en outre par la reine et par ses amis de ne point écouter son désespoir, il prit le parti de la soumission, et députa au roi, qui était arrivé à Donchery, pour le supplier de ne pas passer outre, et de lui accorder une conférence avec quelqu'un de ses mi-

nistres. La longanimité de Henri n'avait pas encore été vaincue; il accueillit la démarche du duc, et l'entrevue eut lieu au village de
1606. Torcy, le 1er avril [1], entre Villeroy et le prince de Sedan en personne. Il y fut arrêté que Sedan recevrait garnison française pour quatre ans, sauf les modifications que la bonté du roi pourrait apporter à cette convention.

Le duc, ayant reçu l'assurance que la colère du roi était apaisée, se rendit le lendemain à Donchery, dès le point du jour. Henri n'était pas encore levé; mais il ne voulut pas faire attendre le duc, impatient de lui faire voir quel cœur il avait blessé; il le fit appeler dans sa chambre, en présence de la reine, et dès qu'il eut exprimé son repentir, des lettres de grâce et d'oubli lui furent expédiées,

[1] On avait écrit, sur la cheminée de la chambre où l'entrevue eut lieu, les quatre vers suivans, qui n'ont été effacés qu'après bien des années :

« Entre le premier roi que l'aurore salue
« Et le duc de Bouillon, prince de cœur viril,
« En ce lieu premier d'*heure* fut la paix résolue
« L'an mil six cent et six, le premier jour d'avril. »

Cette expédition et la paix qui suivit ont fourni à Malherbe le sujet d'une de ses odes.

avec dispense d'assister à la séance du parlement où elles seraient enregistrées. Quelques heures après les troupes françaises prirent possession de la ville et du château, dont le roi eut la délicate attention de nommer gouverneur Nettancourt. Cinquante hommes seulement composèrent la garnison. Que le duc devait se trouver à plaindre d'avoir démérité auprès d'une aussi grande âme!

Le roi ne fit son entrée à Sedan que le 7, et il y fut reçu avec de grandes démonstrations de joie par tous les ordres, comme le protecteur de la liberté. On fit publiquement des vœux pour sa conservation, et, après plusieurs décharges de l'artillerie des forts, les habitans allumèrent des feux en signe de réjouissance [1]. Il alla loger au château, où il ne resta que trois jours. Avant son entrée, et lorsqu'il était

[1] « Ma sœur, écrivit de Sedan le roi à la reine « Marguerite, je fis hier mon entrée à Sedan, où le « seigneur d'icelle m'y a reçu avec autant d'applau- « dissement, de bonne chère, qu'en lieu où j'aie « jamais été, avec tel bruit du peuple toute la nuit à « crier : *Vive le roy! monseigneur le dauphin! la royne!* « qu'ils m'en ont empesché de dormir, et tant fait

encore à Donchery, il écrivit à Louise de Coligny, veuve du prince d'Orange et belle-mère d'Élisabeth, ce billet, où il fait allusion à la durée de son séjour à Sedan, et où il lui rend compte de la campagne : « Ma cousine, « je dirai comme César : *Veni, vidi, vici*, je « suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu; ou, comme « dit la chanson :

« Trois jours durèrent mes amours,
« Et se finirent en trois jours;

« tant j'étois amoureux de Sedan. Cependant « vous pouvez dire si je suis véritable ou non, « ou si je savois mieux l'état de cette place « que ceux qui vouloient me dire que je ne « la prendrois pas de trois ans. M. de Bouillon « a promis de me bien et fidèlement servir, « et moi d'oublier le passé. Cela fait, j'espère « vous voir bientôt, Dieu aidant; car aussitôt

« boire mes gens, que je crois que je les mènerai ivres « à Paris. Il m'a fait paroistre tant de regret de ses « fautes passées, et tellement protesté de me fidèlement servir à l'advenir, que je m'en promets de « meilleurs effets qu'il n'a jamais fait du passé. Je « partirai d'ici lundi et vous verrai dans dix ou douze « jours. »

« que j'aurai été dans cette place et que j'au- « rai pourvu à ce qui est nécessaire pour mon « service, je prends jà mon retour vers Paris. « Bon jour, ma cousine Arsène, etc. (Donche- « ry, 2 avril.) » Comme il avait obtenu la satisfaction qu'il désirait, il promit au duc, avant de reprendre le chemin de Paris, qu'il ne tarderait pas à lui rendre sa principauté : et en effet, au bout d'un mois, il retira ses troupes, et le prince rentra dans tous ses droits [1].

[1] Il est présumable que c'est à la suite de ces événemens que le duc de Bouillon fit mouler une médaille en bronze, de forme ovale, du module de deux pouces de hauteur sur vingt lignes de largeur. D'un côté est l'effigie du prince. Il est cuirassé, sa tête est découverte ; autour on lit : *Henri de L. Tour, duc de Buil., P. S. de Sed.* Le revers représente une tour assise sur un rocher au milieu de la mer. Les vagues se brisent contre sa base. Dans le lointain est un vaisseau battu par la tempête, mais qui échappe au naufrage et eingle vers le port. Une nuée, qui menaçait le sommet de la *tour*, se dissipe. Ce revers porte pour légende : *Summa nequit, frustra ima lacessit.* « *La « vague* ne peut atteindre le haut de la *tour*, et en « bat vainement le pied. »

CHAPITRE IV.

Le duc met la dernière main à l'organisation de l'académie. — Académies des lettres, des sciences et des exercices. — Conseil des modérateurs. — Réglemens de police. — Constructions intérieures, industrie, commerce.

Après une semblable épreuve, l'on s'étonne de ne pas voir le duc de Bouillon chercher une retraite au sein de ses sujets, et se délasser, tout en faisant leur bonheur, du tumulte des camps et des pénibles travaux de ses dernières intrigues. Mais le repos ne semblait point fait pour lui. Lancé depuis sa jeunesse dans une carrière d'agitation, il était devenu presque incapable de goûter le charme d'une vie concentrée, exempte de vives émotions. La nature de son génie, et ses profondes études en politique, lui donnaient, il est vrai, une telle supériorité dans la discussion et la conduite des grandes affaires, que ce genre d'occupation devait avoir un attrait particulier et être

même un besoin pour lui. Sa vaste ambition, qu'il n'avait pu satisfaire, l'importunait sans doute aussi. Ne trouvant point d'aliment à cette ardente passion dans ses propres intérêts, et trop habitué maintenant à lui céder pour s'en rendre maître, il se sentait entraîné par une force insurmontable à s'immiscer aux gouvernemens étrangers, et à jouer un rôle dans leurs conseils. Aussi jusqu'en 1618, c'est-à dire cinq ans avant sa mort, où il vint se fixer à Sedan, n'y fait-il que les apparitions nécessaires pour visiter sa famille, préparer des mesures, faire exécuter des ordres, ou se rendre raison de la manière dont étaient remplis ceux qu'il avait donnés. Son absence, toutefois, ne nuisait point à l'action de son autorité. Il ne se prenait aucune détermination de quelque importance qui n'émanât de lui. Une active correspondance avec son épouse et avec le conseil souverain le tenait au courant de tout ce qui se faisait et de tout ce qu'il y avait à faire. Son nom placé à la tête des ordonnances n'était pas une simple formule; il ne s'en publiait point dont il n'eût effectivement connaissance, et qui n'eût reçu

sa sanction. Fidèlement représenté et ponctuellement obéi, l'on doit considérer comme son ouvrage tout ce qui s'opéra à Sedan, aux époques mêmes où il semblait le plus absorbé
1607. au dehors. Académie, constructions, embellissemens, police, industrie, commerce, religion, tout était surveillé par lui et se ressentait des effets de cette surveillance. Aussi cet État, à peine indiqué sur la carte, n'est-il pas tellement obscur, qu'il ne fixe l'attention de l'Europe éclairée, et ne jette un éclat que de grandes cités étaient loin de produire. L'académie surtout était pour le prince l'objet d'une prédilection particulière. La réputation que s'était déjà faite cet établissement, à une époque aussi rapprochée de sa création, serait un phénomène inexplicable, si l'esprit de son institution et la direction générale donnée à l'enseignement n'avaient dû procurer ce résultat. Voué spécialement à l'instruction de la jeunesse protestante, quoique l'entrée n'en fût interdite aux membres d'aucun culte, il attirait des pays limitrophes, de France, d'Allemagne et des Pays-Bas, une foule de jeunes gentilshommes de cette communion, qui ne

trouvaient point ailleurs les mêmes garanties, les mêmes ressources et la même sécurité. Les études solides et complètes qui s'y faisaient justifiaient aussi cette vogue extraordinaire. Comme le nom des maîtres qui s'y distinguaient retentissait chez les étrangers et jusqu'aux oreilles des princes qui y envoyaient leurs fils, des savans du premier mérite s'y réunissaient, non plus pour dérober leurs jours aux persécutions, mais pour y postuler des chaires, s'y fixer et publier le fruit de leurs veilles. Tillène, Dumoulin, Bordellius, Cappel et d'autres non moins recommandables par leur savoir et leurs talens, préparaient les voies aux Des Marets, aux Blondel, aux Le Blanc de Beaulieu, aux Bayle, aux Rondel, aux Jurieu, et de si illustres professeurs ne se seraient pas contentés d'études faibles ou médiocres. Il se tenait des cours de théologie, de droit, de philosophie et de mathématiques. On y enseignait les langues hébraïque, grecque et latine. Pour rendre l'étude de la philosophie plus claire, le duc avait recommandé, contre l'usage alors général, que les professeurs, quand ils traitaient des matières sub-

tiles et abstraites, donnassent aux étudians une traduction verbale de leurs leçons, en langue vulgaire. Cette précaution était d'autant plus convenable que toute la jeunesse ne se destinait pas à l'état ecclésiastique, aux sciences ou aux lettres. Une classe nombreuse d'élèves, qu'on désignait par le nom d'*académistes des exercices*, et qui, pour la plupart, appartenaient à la noblesse, suivaient la carrière des armes, et devaient assister aux cours de mathématiques et de philosophie. L'usage du latin, comme unique instrument, aurait compliqué leur tâche sans utilité, ou la leur eût rendue impossible.

Un conseil, appelé le *conseil des modérateurs*, composé d'académiciens ecclésiastiques et laïques, avait la direction de tout ce qui concernait la discipline intérieure et extérieure de l'établissement. Mais sa juridiction ne s'étendait pas aux académistes des exercices, qui ne relevaient que du prince ou de son délégué. Ce sénat, indépendamment de la conduite morale des élèves, surveillait leurs progrès dans les classes et les auditoires. C'était lui qui traçait aux professeurs les tra-

vaux de l'année scolaire, qui prononçait sur la validité des examens, qui fixait les connaissances requises pour l'obtention des grades, et qui censurait les thèses des aspirans avant qu'ils les rendissent publiques. Deux fois par an un inspecteur-général des écoles élémentaires, du collége et de l'académie, rendait au prince un compte détaillé de l'état de ces divers établissemens. La bibliothèque, l'une des plus belles qui existassent alors, faisait aussi partie des attributions de cet inspecteur. On avait pourvu à ce que les élèves allemands reçussent l'instruction religieuse et célébrassent le service divin dans leur langue. Une chapelle particulière, desservie par un ministre de cette nation, était consacrée à cet usage.

Administrée de la sorte, l'académie ne pouvait manquer de prendre un essor rapide et de rendre d'immenses services à la ville où elle florissait, comme elle en rendait aux lettres et aux sciences en général, et à la religion réformée. Les personnages les plus éminens, et même les moins portés en faveur de la réformation, se firent gloire plus d'une fois de

s'inscrire parmi ses bienfaiteurs. Marie de Médicis, étant régente, lui donna en 1612 des preuves de sa munificence. Voulut-elle affecter des principes de tolérance pour tranquilliser les protestans du royaume, ou ne fit-elle que céder à son admiration pour un objet qui pouvait l'exciter? Toujours se montra-t-elle protectrice de l'académie, en constituant sur le trésor une rente annuelle de 4000 livres, tant pour augmenter les honoraires des professeurs que pour subvenir aux frais d'éducation d'élèves peu fortunés. Des particuliers léguaient des sommes plus ou moins fortes pour le même emploi. Les revenus des bénéfices vacans, par le décès des usufruitiers, furent quelquefois appliqués au même objet. Les synodes votaient aussi des dotations sur les fonds dont ils disposaient, parce que l'Église de Sedan était considérée comme faisant partie de celle de France. Ainsi celui de Gap, en 1603, assigna 1800 livres, quoiqu'il payât les appointemens de quatre pasteurs; celui de la Rochelle, en 1607, 2400 liv.; celui de Privas, en 1612, 4000 liv., et celui de Castres, en 1626, aussi 4000 liv.

Tout enfin, et la volonté du prince, et la célébrité des professeurs, et la sagesse des statuts, et les dons des grands et des particuliers, contribuait à la prospérité de cette belle institution, qui valut au duc le titre honorable de *protecteur des sciences et des lettres.*

Il n'avait pas moins à cœur de maintenir pures les mœurs de ses sujets que de pourvoir à leur instruction. La ville était devenue le refuge d'un grand nombre d'ecclésiastiques séculiers et réguliers, qui contractaient des mariages soit avec des religieuses sorties de leurs couvens, soit avec des personnes libres, et vivaient ensuite sans professer aucun culte. Ce scandale fut arrêté par le refus de la bénédiction nuptiale fait à ces sortes de liaisons, à moins que les parties ne justifiassent de leur attachement à l'Église réformée, en prenant part à la sainte cène ou en assistant au service divin. Cette mesure, qui semble coactive, fut loin de déplaire aux catholiques de la principauté. Ils étaient blessés de voir le caractère sacerdotal survivre à la violation de la discipline, et aimaient mieux une abjuration à laquelle on pouvait donner

divers motifs, qu'une condition mixte qui faisait la censure de l'un des canons de leur Église, sans profiter à une réforme qu'ils eussent peut-être désirée.

Le même respect pour la morale publique se montre dans une ordonnance de 1615, relative au bon exemple que doivent donner les magistrats. Cette classe de citoyens n'était pas uniquement considérée comme devant maintenir l'exécution des lois: d'autres obligations lui étaient imposées. Lorsqu'on procédait à la nomination aux charges, l'on prenait en considération les qualités personnelles des candidats. Il fallait qu'ils tirassent leur dignité autant de leur caractère que de l'emploi qui leur était confié. Regardés en quelque sorte comme pères du peuple, à ce titre ils étaient tenus de s'abstenir de tout ce qui pouvait nuire à l'estime qu'ils devaient inspirer. Ce n'était point assez pour les mœurs d'alors que le magistrat parût tel lorsqu'il était revêtu des insignes de son ordre : l'on voulait retrouver encore en lui, hors de l'exercice de ses fonctions, la gravité, l'austérité et la conduite irréprochable qui doivent être le partage de

quiconque est appelé à dominer sur les autres. La sévérité à leur égard fut telle, que tout excès contraire à la sobriété les exposait non-seulement à une amende et à la suspension temporaire de leur office, mais à une révocation définitive en cas de récidive. Cette rigueur pour un écart de ce genre donne l'idée du prix que l'on attachait à ce que la multitude ne pût jamais s'autoriser du désordre de ses supérieurs.

C'est dans le même temps que furent construits les bastions de Nassau, de Sillery et de Turenne; les prisons de l'hôtel-de-ville, le quai de l'Ile, le pont et la chaussée de Torcy, le fort de la Maquette et la partie basse du château, à l'exception du pavillon qui fait front sur la place, et qui était fini depuis peu. Les ouvrages à corne qui couvrent le faubourg du Ménil, au nord et au sud, déjà commencés, furent achevés. Le premier avait d'abord reçu le nom de *corne du Ménil;* mais Frédéric IV, dit *le Sincère*, prince palatin, étant venu à Sedan en 1618, le duc de Bouillon, par courtoisie, appela *Palatinat* cet ouvrage. Il donna aussi le nom de *corne des Écossais* à

celle appelée auparavant *de la Tour*, parce qu'elle se trouvait voisine d'un corps-de-garde qu'il fit bâtir pour la compagnie écossaise qui était à son service. La rue de Turenne, le pont de la porte du Ménil, une fonderie de canons et le caveau souterrain du temple pour la sépulture des princes, sont encore de la même date. Ses arsenaux, pour l'approvisionnement desquels Henri n'avait rien épargné, étaient cités comme les mieux pourvus et les mieux entretenus que l'on vît alors, et il avait aussi beaucoup enrichi la collection d'armures antiques. La Meuse couvrait toute la partie basse du faubourg du Rivage, c'est-à-dire la place où est aujourd'hui la rue des Tanneurs, et le duc par d'immenses jetées refoula ses eaux. Des terres furent rapportées en cet endroit et plantées d'ormeaux; ce qui procura aux habitans la jouissance d'une promenade agréable au bord du fleuve, d'où la vue embrassait les belles prairies de Glaire et de Villette jusqu'aux sommités qui bornent l'horizon de ce côté.

L'industrie, comme on l'imagine, ne resta point stationnaire sous l'administration d'un

prince qui s'attachait à tout ce qui pouvait améliorer la condition de son peuple. Les manufactures d'armes, d'instrumens aratoires, de faux, de boucles, et en général de toutes sortes d'objets de fer et d'acier, prirent par ses soins une grande extension. Une verrerie au Franc-Bois, plusieurs usines à Rubécourt, des forges sur la Vrigne, à Pouru-Saint-Remy et au Pont-Maugis, portèrent l'aisance dans ces cantons et dans les lieux circonvoisins, comme avaient fait les établissemens sur la Givonne, fondés par Henri-Robert. Les fabriques d'étoffes de laine, de serge et de drap, se multipliérent beaucoup aussi par les encouragemens qu'il avait l'art de donner à ceux qui les exploitaient. Mais rien n'accéléra davantage le développement de l'industrie à Sedan, que le privilége accordé au duc par la régente, d'importer en France, avec exemption de droits, toutes les marchandises manufacturées dans ses États. L'ouverture de cet immense débouché ne se fit point au préjudice de la perfection des produits, parce que la France avait aussi ses provinces industrieuses qui versaient dans le commerce les mêmes objets que la

principauté. Il fallait même que les acheteurs qui s'approvisionnaient à Sedan, trouvassent dans la supériorité de ses marchandises une compensation aux frais de transport, qui de Sedan étoient plus considérables pour une grande partie du royaume. L'obligation de lutter contre ce désavantage tint continuellement en haleine les fabricans sedanois : des ateliers de toute espèce couvrirent donc en peu d'années le pays, sans que la réputation industrielle de ses habitans cessât de se soutenir et de s'accroître.

CHAPITRE V.

Le duc porte atteinte à l'ancien droit d'élection. — Conséquences de cette usurpation. — Il affranchit le clergé romain de la dépendance de la cour de Rome. — Sa retraite à Sedan. — Il a une grande part dans l'élection de son neveu à l'empire d'Allemagne. — Les protestans français lui offrent le commandement de leurs forces. — Il refuse. — Ses pressentimens d'une mort prochaine. — Frédéric-Maurice, l'aîné de ses fils, est présenté à ses sujets comme son successeur. — Sa santé semble se rétablir. — Mansfeld et Christian de Brunswick aux environs de Sedan. — Détresse causée par le séjour de ces aventuriers. — Dernière maladie du prince. — Sa mort. — Son caractère.

Il se mêle cependant quelques actes abusifs à ce bel exercice du pouvoir. Françoise de Bourbon avait, comme on l'a vu, créé des conseils communaux à qui elle avait confié dans les bourgs, villes et villages, la gestion des intérêts locaux, qui auparavant appartenait à tous les habitans réunis. Mais elle avait respecté l'ancien mode d'élire les maires, échevins et autres officiers, qui n'étaient investis de leurs charges que par le vote de leurs

concitoyens et sans la participation du souverain. Henri de La Tour, sous prétexte que ces emplois ne sortaient point des mêmes familles, tandis que beaucoup d'autres y avaient droit, mais, au fond, jaloux d'une prérogative qui limitait son autorité, ne craignit pas d'y porter atteinte en s'attribuant une part importante dans ces élections. Il publia, dès l'année 1608, un édit en vertu duquel les communes lui présenteraient pour chaque office trois candidats, parmi lesquels lui ou son conseil choisirait. Les contemporains, comblés de bienfaits, éblouis par la gloire ou intimidés par l'appareil de la force, se taisent quelquefois sur de semblables usurpations, s'en remettant à des générations plus désintéressées et moins craintives du soin d'en appeler. Mais ici, malgré la situation prospère du pays et la puissance de celui qui le gouvernait, le peuple ne confirma point, par son silence, cette restriction à un droit qu'il exerçait de temps immémorial. Que lui importait en effet que ces fonctions se perpétuassent entre les mêmes mains, pourvu que ces mains fussent de son choix? C'était à lui de porter ses suf-

frages sur d'autres noms, quand ceux qui étaient en possession de les obtenir cesseraient de mériter cette honorable confiance. Toute populaire que parut cette loi, puisqu'elle ouvrait l'accès aux honneurs à un plus grand nombre d'individus, le bon sens du public l'avertit que sa participation dans ses propres affaires allait s'affaiblir de toute l'influence qu'y prendraient des magistrats dont la nomination directe lui était ôtée. On eût dit qu'il devinait le secret amour du prince pour la domination absolue, tant il montra d'obstination pour rendre prépondérantes certaines familles.

Les murmures qui éclatèrent à la suite de la promulgation du nouvel édit firent assez de bruit pour ranimer l'espoir de ceux qui rêvaient, au dehors et au dedans, le rétablissement exclusif de la religion catholique, et, s'il était possible, l'expulsion de la maison de La Tour. Aussi vit-on arriver incontinent de la Lorraine, dans les environs de Sedan, des bandes de missionnaires jésuites, chargés de correspondre avec les curés, de nourrir leurs défiances, de les détacher du souverain, et de

souffler la discorde par tous les artifices. La fermentation qu'ils excitèrent en vint au point, que le duc se vit obligé de défendre au clergé romain toute communication avec ces prédicateurs de révolte, sous peine de se voir interdire le service des autels et même retirer l'exercice de leur culte. Il profita de cette circonstance pour réaliser un projet qu'il méditait depuis long-temps, celui de soustraire ce même clergé à toute juridiction étrangère. Il sentait que, souverain protestant, il ne serait jamais en pleine sécurité tant qu'une puissance naturellement ennemie de la sienne conserverait la faculté d'intervenir dans ses affaires intérieures, et de fomenter l'insubordination chez une partie de ses sujets. En conséquence, il exigea des curés l'engagement qu'ils ne prendraient aucun ordre des évêques, et ne recevraient et ne publieraient aucune bulle du souverain pontife, sans qu'il en eût approuvé les dispositions. Cette mesure produisit le meilleur effet jusqu'en 1620, où Henri, menacé par de nouvelles intrigues, requit de tous ses sujets catholiques et de leurs pasteurs le renouvellement de leur serment

de fidélité, au moyen de quoi il leur garantit le maintien des libertés dont ils avaient joui de tout temps.

Cependant le duc, retiré à Sedan depuis environ deux ans, semblait être sorti du tourbillon pour n'y plus rentrer. Outre les soins qu'il ne cessait de donner à l'administration de la souveraineté, l'éducation de ses deux fils, Frédéric-Maurice et Turenne, faisait une heureuse diversion aux longues fatigues d'esprit et de corps qu'il avait supportées. Il ne se passait pas de jour qu'il ne remplaçât auprès d'eux leurs savans précepteurs Dumoulin et Tilène, qui, théologiens l'un et l'autre, ne pouvaient les initier à toutes les sciences indispensables à de jeunes seigneurs. Quoiqu'ils fréquentassent assidument l'académie des exercices, où leur père les accompagnait avec le sieur de Vassignac leur gouverneur, Henri leur donnait des leçons sur l'art militaire, et nul maître n'était plus capable d'en faire d'habiles capitaines et d'illustres guerriers. Ses longues études, ses nombreuses campagnes, tant de fortunes diverses, souvent dans les privations et la détresse, quelquefois

1619 et 1620.

dans l'abondance de toutes les ressources; ayant commandé tantôt des mercenaires enclins au vol, faciles à séduire, prompts à se mutiner; tantôt des troupes nationales, d'autant moins faciles à conduire qu'elles servaient volontairement, à leurs frais et non loin de leurs foyers; ayant fait tous les genres de guerre et employé les tactiques les plus dissemblables, batailles rangées, manœuvres de partisans, siéges réguliers, surprises de places, retraites périlleuses, marches savantes, tour à tour vainqueur et vaincu, cette foule de situations avaient fait du duc le guide le plus expérimenté que ses fils pussent avoir pour se préparer à la carrière des armes.

Ce n'était point renfermé dans les salles du château qu'il s'entretenait avec eux. Il parcourait les environs, leur montrait sur le terrain même les positions avantageuses et celles qui ne l'étaient pas; leur enseignait à tirer parti de celles-ci, et à se maintenir dans celles-là; supposait des retraites, des poursuites, des armées en mouvement, des rivières à franchir, et tous les cas où il trouvait l'occasion d'inculquer à ses élèves des principes dont il avait

éprouvé et reconnu lui-même les heureuses conséquences. Un jour il les conduisait dans le bois de Quirimont [1], dont le nom rappelle une station de quelque armée romaine passant en Germanie, ou rentrant dans les Gaules; un autre jour sur les sommités de la Marfée, que Frédéric-Maurice devait illustrer plus tard par une victoire; mais il dirigeait de préférence ses pas vers un château qui subsiste encore au bas du village de Bazeille [2]. Ces délassemens, au reste, n'étaient point les seuls

[1] Le bois de Quirimont, à une demi-lieue au nord de Sedan, est connu aujourd'hui sous le nom de *Garenne*.

[2] Le château de Bazeille, bâti, fortifié et embelli par le duc de Bouillon, n'est plus maintenant qu'une maison de ferme appartenant à M. le général Bechet de Léocourt. La tradition porte que c'est là que fut allaité le grand Turenne. Quoique cet édifice soit entouré d'un fossé et d'un mur crénelé, jamais il n'a dû être en état de soutenir un siége. C'était une maison de plaisance où le duc aimait à séjourner, dans la belle saison, avec sa famille. L'enceinte en est carrée. Au centre est une cour peu spacieuse où l'on entre par un pont-levis, en traversant une tour quadrangulaire surmontée d'un beffroi. L'aile de gauche

qui dussent rendre cher au duc son séjour au sein de sa famille. Pouvait-il ne pas contempler avec la plus douce satisfaction les succès d'Élisabeth de Nassau dans la tâche qu'elle s'était imposée d'élever et de former sans secours étrangers les cinq filles qui lui restaient? Cette femme, d'une éminente vertu, ne s'était déchargée sur personne d'un devoir qu'elle regardait comme sacré pour une mère, quand elle est en état de le remplir : aussi son époux retrouvait-il dans cette portion de ses enfans ce qu'il pouvait le plus ardemment désirer,

présentait à l'intérieur cinq arcades, aujourd'hui murées, qui servaient apparemment de remises pour les équipages; en face était le pavillon d'habitation : quelques colonnes peu élevées, et du style le plus simple, soutiennent la partie des appartemens qui fait façade sur la cour. A droite étaient des dépendances, et le côté par où l'on arrive était vraisemblablement le quartier où logeait la garde ou l'escorte du prince. Quoique le temps ait fort dégradé cette habitation, on voit que le prince ne prodigua point l'or pour la rendre somptueuse. Son luxe se portait de préférence sur les établissemens publics, et sur tout ce qui pouvait améliorer la situation physique et morale de ses sujets.

l'image fidèle de celle qui avait toute sa confiance et tout son amour. Déjà même la seconde, Marie de La Tour, venait d'épouser le duc Henri de La Trémouille, comte de Laval, qui joignait à beaucoup d'autres avantages des prétentions à la couronne de Naples, du chef d'Anne de Laval, l'une de ses aïeules. Une autre de ses filles, Élisabeth, était aussi recherchée par l'héritier d'un nom illustre, Guy-Aldonce de Durfort, marquis de Duras, comte de Rosan.

Mais le charme de ces jouissances et de ces affections domestiques ne suffisait pas pour détacher entièrement le duc des intérêts qui s'agitaient au dehors, et pour lui ôter l'envie d'y prendre part. Il lui restait trop d'activité dans l'esprit pour demeurer impassible à la vue des mouvemens qui s'opéraient en Europe, et il fallait qu'il portât ailleurs cette surabondance de facultés qui restaient sans emploi dans le cercle circonscrit où il se voyait renfermé. « Donner une couronne à son neveu, « l'électeur palatin, comme il le disait lui-même, tandis que le roi de France faisait des « chevaliers à Fontainebleau, » telle fut l'am-

bition à laquelle il n'eut pas la force de résister : cette fois, du moins, il ne fut point obligé de sortir de sa résidence.

L'empereur Mathias, mort à Vienne en 1619, sans héritiers, avait, quelque temps auparavant, adopté et fait élire roi de Bohême Ferdinand II son cousin et son successeur
1620. à l'empire. Les Bohémiens, sous prétexte que Ferdinand avait contrevenu aux conditions qui lui avaient valu leurs suffrages, se révoltèrent et le déclarèrent déchu de la couronne. Cette déchéance, qui n'avait d'abord que faiblement attiré l'attention du duc de Bouillon, ayant pris un caractère sérieux par l'acte authentique qu'en dressèrent les États de Bohême, et par l'adhésion de la Silésie, de la Moravie et de la Lusace, il forma le dessein de faire tomber le choix d'un nouveau roi sur Frédéric V, *le Constant*, prince palatin. Cette négociation présentait les plus grandes difficultés, tant par le nombre que par la qualité des prétendans qu'il s'agissait d'écarter sans en faire des ennemis à son neveu; mais il surmonta tous les obstacles et réussit.

Le roi détrôné, que son titre d'empereur

rendait prépondérant auprès des cours d'Allemagne, n'eut pas de peine à détacher de la cause de son compétiteur la plupart des princes sur l'appui desquels ce dernier avait compté. Lors donc qu'il le vit à peu près seul, et qu'il lui eut même enlevé par d'adroites manœuvres le secours de Jacques I[er], son beau-père, roi de la Grande-Bretagne, il marcha contre lui, livra bataille devant Prague, le battit et le fit poursuivre par ses lieutenans au travers de l'Allemagne, tandis que le marquis de Spinola, qui commandait dans les Pays-Bas les forces des archiducs, s'emparait du Palatinat. Le malheureux Frédéric, renversé du trône, et ses États héréditaires envahis, vint à Sedan chercher des consolations auprès de son oncle et y demeura quelque temps. Ils firent en commun des tentatives pour obtenir la restitution du Palatinat, mais infructueusement. Cette restitution n'eut lieu que plusieurs années après, par l'entremise de la France, et lorsque le duc de Bouillon n'existait plus.

Cette affaire est la dernière de quelque im- 1621.
portance où le prince de Sedan joue un rôle.

Tourmenté de la goutte et sentant enfin le besoin du repos, il refusa le commandement général des armées protestantes de France, que voulut lui conférer l'assemblée de la Rochelle, et se contenta dans cette occasion de donner à ses coreligionnaires des conseils sur la conduite qu'il désirait leur voir tenir. Il paraît même qu'il avait le pressentiment de sa fin prochaine; car ses ennemis ayant répandu le bruit qu'il se proposait d'aliéner ses souverainetés, la crainte d'être surpris par la mort avant d'avoir eu le temps de repousser cette perfide calomnie, le décida à faire sans délai, dans une assemblée solennelle, la déclaration de ses sentimens et de ses intentions. Pour cet objet, il convoqua, le 21 février 1621, dans la grande salle du château, son conseil, tous les officiers civils et militaires, et les principaux chefs de famille de Sedan et de Raucourt; les curés, les ministres et les professeurs assistaient à cette cérémonie. Là, en présence d'Élisabeth de Nassau, de ses enfans, et de plusieurs seigneurs et gentilshommes étrangers, il récapitula d'abord les services qu'avec l'assistance divine il avait rendus à l'État, s'ap-

plaudissant de la coopération constante de la duchesse son épouse, dont le dévouement et les lumières ne lui avaient rien laissé à désirer. Il parla ensuite de l'éducation de ses fils, et particulièrement de celle de Frédéric-Maurice, dont il s'était étudié avant toute chose à faire un bon prince. Puis, ayant exprimé dans les termes les plus touchans l'affection qu'il portait à son peuple, il déclara que le motif de cette convocation extraordinaire était de lui donner, comme un bon père, sa bénédiction avant de mourir, et de le rassurer contre les calomnies par lesquelles on tentait d'ébranler sa fidélité. « L'âge et les infirmités m'aver-
« tissent, ajouta-t-il, et mes ennemis me
« menacent du fer ou du poison : chaque ins-
« tant peut me traduire devant le juge souve-
« rain; je ne veux pas y paraître avant d'a-
« voir pourvu à ce que ma mort ne soit pas
« une calamité pour vous. L'on veut séparer
« mon sang du vôtre, et l'on ose dire que c'est
« moi qui en ai le dessein; mais Frédéric-Mau-
« rice, d'après l'ordre de la nature et le vœu
« de vos institutions, doit prendre ma place :
« qu'il soit de ce jour votre prince désigné.

« Jeune encore, si je viens à lui manquer, il « supporterait mal le fardeau du gouverne- « ment; mais je vous le présente sous la tu- « telle de sa mère, dont vous avez eu souvent « lieu d'admirer le grand caractère et les ver- « tus. Jurez qu'aussitôt que j'aurai rendu le « dernier soupir, il trouvera en vous obéis- « sance, amour et fidélité. » *Tous à l'instant levèrent la main en signe d'approbation et de serment*, est-il dit dans le procès-verbal de cette cérémonie, *quoiqu'il parût beaucoup de tristesse en eux tous, d'ouïr parler ainsi son excellence et leur représenter ainsi son décès.*

Il y a en effet dans cette scène un mélange de pathétique et de grandeur qui dut puissamment agir sur la sensibilité et l'imagination des assistans. Un prince qui commit des fautes, mais dont il n'est pas comptable à son peuple, voit son honneur attaqué sur un point où il ne le compromit jamais, sur son attachement pour ceux qui vivent sous ses lois. Ses ennemis l'accusent de la coupable intention de vendre ses sujets et le sol qui les nourrit. Cette imputation est d'autant plus dange-

reuse, qu'elle emprunte une couleur de vraisemblance de l'illégalité même de son titre de possession; car une administration, quelle qu'en soit la beauté, n'établit point un droit. Mais il ne descendra pas dans la tombe, vers laquelle l'entraînent ses infirmités, qu'il n'ait affranchi sa mémoire d'un outrageant soupçon. Voudrait-il que le souffle de la calomnie ternît les pages, sinon les plus éclatantes, du moins les plus honorables de sa vie, quand il lui reste un moyen de leur conserver leur pureté? Ne sent-il pas que, souvent attaquable dans les principes qui l'ont ailleurs dirigé, il doit du moins léguer intacte à sa famille la renommée qu'il s'est acquise par les nombreux et signalés bienfaits dont il a comblé les Sedanois? Il compose un tribunal de ceux mêmes qu'on a prévenus contre lui. La religion, la justice, les sciences y sont représentées par leurs organes; l'agriculture, le commerce et les arts y ont leurs témoins. Il résume avec une éloquente indignation tous les actes principaux émanés de lui, en faveur de ces premiers intérêts de la société. Nul murmure ne s'élève; le silence de la conviction seul répond

à cette admirable apologie. « Ah ! si j'ai tant « fait, s'écrie-t-il, pour enrichir, orner et « agrandir cet héritage, puis-je avoir le des- « sein d'en frustrer mon bien-aimé fils? Les « principes que je lui ai inculqués ne dépo- « sent-ils pas de mes vues sur lui, et de l'in- « famie de mes accusateurs ? »

Mais quelle impression ne produisit-il pas sur ceux qui l'écoutaient, sur Élisabeth de Nassau, sur ses enfans, lorsque, annonçant d'une voix émue qu'il se croyait voisin du terme de sa carrière, il fit lever l'aîné de ses fils, le présenta à l'assemblée, et adjura cette élite de tous les ordres de transporter au jeune prince une partie des sentimens que le père leur inspirait, et de se lier dès l'instant même à l'obéissance envers lui par un serment solennel et sacré !

Le duc ne pouvait ressentir et causer une aussi vive commotion sans qu'il s'opérât en lui une crise quelconque, favorable ou contraire à l'état de sa santé. Ses antécédens ne lui rappelaient rien d'analogue aux sensations qu'il venait d'éprouver. L'effusion des larmes lui était inconnue, et il venait d'en répandre.

Il avait vu pleurer une épouse chérie, ses enfans, de vénérables magistrats et même des guerriers, dont le cœur semble devoir sympathiser moins avec les situations attendrissantes. Le vœu public fut exaucé. Ce spectacle tout nouveau pour le prince, la certitude d'avoir dissipé des doutes injurieux et assuré la succession de Sedan à son fils, et les témoignages expressifs d'affection dont il se vit comblé, lui causèrent une telle révolution, que ses forces morales et physiques parurent s'être retrempées à cette épreuve. Le bien-être qu'il ressentit à la suite de cet ébranlement, dont il n'avait pu mesurer ni prévoir l'influence, fut même si visible au bout de peu de jours, que tous les cœurs s'ouvrirent à l'espérance, et que l'on eut la persuasion de s'être prématurément attristé de sa perte.

Le premier usage qu'il fit du retour apparent de sa santé, fut d'engager Louis XIII à donner la paix aux protestans du royaume, dont les ressources étaient presque épuisées. Les raisons qu'il lui alléguait dans ce but produisant peu d'effet, il fut à la veille d'opérer une diversion en faveur de ceux dont il plai-

dait la cause, en faisant entrer en Champagne deux aventuriers fameux dont la bravoure et les talens militaires étaient alors justement redoutés. Ces deux hommes étaient le comte de Mansfeld et Christian de Brunswick. Ils avaient soutenu vaillamment dans le Palatinat la cause de l'électeur, dont on vient de voir la mauvaise fortune; et lorsqu'il n'était plus resté d'espoir à ce prince de se relever par les armes, ils avaient fait diverses expéditions pour leur propre compte, en Allemagne, en Alsace et en Lorraine. Cette dernière venait d'être dévastée par eux, lorsqu'ils repassèrent la Meuse avec une armée de quinze mille hommes de pied et de dix mille chevaux. L'abondance et la qualité des fourrages, et plus encore la bonne intelligence qui régnait entre eux et le duc de Bouillon, les attirèrent dans les
1622. plaines de Douzy. Mais quelque préférable qu'il fût de les avoir pour amis que pour ennemis, ce n'était pas des hôtes dont le prince de Sedan pût se piquer de prolonger la visite : aussi se hâta-t-il, dès qu'ils eurent pris quelque repos, de faire à Mansfeld des propositions, au nom de la confédération protestante,

pour le porter à agir en Champagne. Il lui offrit, dans une conférence qu'ils eurent au milieu de la prairie de Douzy, des munitions, des vivres, de l'argent, et tout ce dont il pouvait avoir besoin; mais il s'aperçut que ce projet n'entrait pas dans les vues de ces chefs de partisans, puisqu'il ne put les déterminer à s'emparer de Mouzon, quoique le succès fût aussi certain que facile.

La négociation ayant échoué, le duc ne songea plus qu'aux moyens de délivrer ses campagnes de la présence de cette armée; et après de fréquens pourparlers, il fut assez heureux pour persuader Mansfeld et Christian de passer au service du prince d'Orange. Leur séjour pendant un mois dans le voisinage de Sedan avait été un fléau pour le pays. Les terres, battues en tous sens par les maraudeurs, ne purent être ensemencées, et les récoltes de l'année furent dévorées au point que le prince fut obligé, le printemps suivant, de tirer du blé de ses greniers d'abondance pour faire aux agriculteurs l'avance de leurs semailles.

La spoliation dont l'électeur son neveu était

victime occupa aussi le duc pendant les derniers temps de sa vie. Il l'engagea à passer en Angleterre et à éclairer Jacques Ier sur la politique des cours de Vienne et de Madrid à l'égard de la Grande-Bretagne ; mais il n'eut pas, comme on l'a dit, la consolation de le voir rendu à ses États. Dès les premiers jours
1623. de l'année 1623, sa santé déclina de manière à ôter à sa famille, à ses amis et à ses sujets, toute espérance de le voir se rétablir. Il ne se dissimulait point à lui-même la gravité de sa situation, et parlait de sa fin avec le calme d'un grand cœur et la résignation d'un chrétien. Son épouse et ses enfans ne trouvaient dans aucuns discours plus d'édification et de consolation que dans les siens. L'étude approfondie qu'il avait faite de la religion, et les citations de l'Écriture sainte par lesquelles il appuyait ses paroles, leur donnaient un cachet d'autorité qui imposait silence à la plainte, et forçait la persuasion chez ceux mêmes qui devaient être accablés de la plus amère tristesse. Il les prémunissait contre l'abattement d'une inévitable séparation, et traçait à chacun, selon sa position, des règles de conduite

propres à diminuer le nombre des peines et à tempérer la rigueur de celles qu'il faut subir. Il revenait souvent, avec Frédéric-Maurice, sur les maximes du gouvernement et sur les devoirs d'un souverain ; lui représentant que, pour être obéi, il fallait qu'il se rendît respectable par sa fidélité à ses promesses, par des mœurs irréprochables, par une justice égale pour tous, et par sa soumission aux lois qu'il serait dans le cas d'imposer à ses sujets. Il lui donna aussi d'excellentes instructions sur la nécessité et les moyens de maintenir l'harmonie entre les membres des deux communions. « Pour cela, lui dit-il, ne per-
« dez jamais de vue que les catholiques, aussi
« bien que les protestans, contribuent à la
« prospérité et à la défense de l'État, paient
« les tributs et supportent les charges pu-
« bliques; qu'à ce titre ils ont un droit égal,
« non-seulement à votre justice, mais à votre
« amour : les aimant comme vous le devez,
« vous protégerez les objets de leur vénéra-
« tion, non d'après l'estime que vous en fai-
« tes, mais selon le prix qu'eux-mêmes y atta-
« chent. Le législateur méconnaîtrait sa haute

« mission, qui favoriserait une croyance éta-
« blie, au préjudice d'une autre qui le serait
« aussi : voyez, pour s'être éloignés de ces prin-
« cipes, dans quel abîme de maux les rois de
« France ont plongé leurs États depuis plus de
« quatre-vingts ans! François I[er], Henri II,
« s'ils croyaient la réformation une erreur,
« pouvaient et devaient, par des voies que
« l'humanité et la charité avouent, lui fer-
« mer l'entrée du royaume; mais ceux de leurs
« successeurs qui ont fait ou qui font couler
« des flots de sang et couvrent de deuil et de
« ruines le plus beau pays de l'univers, pour
« anéantir un culte qui existait à leur avéne-
« ment au trône, n'arriveront point à la pos-
« térité entourés d'une gloire sans taches.
« N'imitez pas ce funeste exemple : admettez
« dans vos conseils des membres de l'une et
« de l'autre communion, afin que les protes-
« tans ne se croient pas seuls en faveur auprès
« de vous, et que les catholiques affectionnent
« votre personne et votre gouvernement :
« car, souvenez-vous que de l'indifférence à
« la malveillance la transition ne se fait point
« sentir, et que des ennemis déclarés, contre

« lesquels on se tient en garde, sont moins à « craindre que des sujets indifférens dont on « ne se défie pas. Quand les vôtres vous ver« ront suivre cette route, ne craignez pas « qu'ils s'en écartent : à cet égard comme à « beaucoup d'autres, c'est le souverain qui « décide des mœurs et de la conduite du peu« ple. Mais si quelqu'un osait dévier de cette « ligne, qu'il soit à l'instant frappé par la loi, « sans acception, sans partialité ! »

Ces conseils précédèrent de peu de jours la mort du duc. Il expira le 25 mars 1623, âgé de soixante-sept ans et demi. Ses restes furent placés dans le caveau du temple neuf, et l'on grava sur son tombeau ses noms, ses titres, la date de sa naissance et celle de son décès.

Comme on n'a dû consigner dans ces annales que la partie des actions de Henri de La Tour qui y était relative, ou ne se permettre du moins que de discrètes excursions dans ce qui n'était pas de leur domaine, il serait impossible de se faire une idée complète et juste de ce prince, seulement d'après ce qui en a été dit. Les historiens, et en particulier l'auteur de sa vie, s'accordent à le représen-

ter comme le modèle des époux, des pères, des amis, des princes et des guerriers. Il avait si bien réparé le tort qu'un absurde préjugé avait fait à sa première éducation, qu'il s'était rendu familières la plupart des connaissances humaines : aussi les savans perdirent-ils en lui un illustre protecteur. Personne ne pénétrait mieux que lui le caractère et les desseins secrets de ceux avec qui il avait à faire, et ne savait plus habilement tirer parti de ce précieux talent. Ceci explique ses succès extraordinaires dans presque toutes les négociations difficiles dont il fut chargé. Mais s'il démêlait avec une rare sagacité les intentions des autres, il n'était pas aisé de surprendre les siennes. On ne savait absolument de lui que ce qu'il ne voulait pas taire. Cette disposition le rendait éminemment propre à l'intrigue, et il en usa sans mesure. Il ne sut point borner son ambition, qui le jeta pendant huit ans dans les plus fausses directions. Le siècle où il vivait, au reste, était un siècle de cabales, de corruption et de crimes. La franchise et la droiture en perdirent plusieurs. Le duc de Bouillon peut charger son temps d'une partie

des reproches que la postérité lui adresse : sur un théâtre différent, ou à d'autres époques, peut-être serait-il resté toujours grand, comme il avait débuté et comme il finit.

CHAPITRE V.

FRÉDÉRIC-MAURICE; ÉLISABETH DE NASSAU, RÉGENTE.

Élisabeth de Nassau proclamée régente. — Rapports commerciaux entre Sedan et la France. — Frédéric-Maurice et Turenne font leurs premières armes sous Maurice de Nassau, leur oncle. — Réflexions à ce sujet. — Projets de mariage pour le duc. — Ils échouent par suite de son inclination pour Éléonore de Berghes. — Il l'épouse. — Quelques désordres éclatent à Sedan. — La nouvelle duchesse se concilie l'affection de ses sujets. — Le cardinal de Richelieu fait quitter à Frédéric-Maurice le service des Pays-Bas. — Le duc change de religion. — Le pape l'en félicite.

1623. Frédéric-Maurice était à peine âgé de dix-huit ans quand il fut appelé à s'asseoir sur le siége ducal; aussi, dès que ses sujets lui eurent prêté serment, le conseil pourvut à la régence de l'État. Quand le défunt duc n'aurait pas manifesté le désir que cette dignité échût à Élisabeth de Nassau, les qualités de cette princesse l'eussent également désignée à tous les suffrages : elle les réunit sans exception.

Le mouvement régulier imprimé par son époux aux diverses parties de l'administration rendait sa tâche des plus faciles. Elle n'eut qu'à suivre pendant plusieurs années la direction donnée aux affaires. Une seule ordonnance de quelque intérêt, en ce qu'elle montre que les relations de commerce avec la France étaient alors très-actives, se rencontre dans les premiers actes de la duchesse de Bouillon. Cette ordonnance roule sur le système monétaire établi dans la principauté. L'affluence des négocians français à Sedan ayant fait prévaloir dans les marchés et même entre les habitans l'usage de compter en valeur de France, Élisabeth, pour la commodité du commerce, et pour rendre légale une chose qu'elle eût vainement essayé de contrarier, retira de la circulation toutes les espèces frappées aux coins de Sedan et de Raucourt, et les remplaça par d'autres équivalentes à celles du royaume.

Vers la même époque, la duchesse mit à exécution l'une des dernières volontés de son mari, celle de faire débuter ses fils dans la carrière des armes, sous les auspices de leur

oncle, le prince Maurice de Nassau. En cela le duc avait moins considéré les talens militaires du maître et la juste célébrité qu'il s'était acquise sur vingt champs de bataille, que la sécurité religieuse des élèves. Ce dernier motif l'emportait de beaucoup dans son esprit sur le précédent, et même sur ceux de la parenté, qui, selon lui, n'étaient pas exempts de tout inconvénient pour un objet de ce genre. Il pouvait craindre que Maurice de Nassau ne fît, pour ménager ses neveux, plus qu'il ne convenait au bien de leur éducation, et plus peut-être qu'il n'aurait fait lui-même si son âge et ses infirmités lui eussent permis de guider leurs premiers pas à la guerre. Mais la France offrait de si faibles garanties à de jeunes seigneurs protestans, leur croyance y était si peu épargnée, et les séductions si savamment conduites pour l'ébranler, qu'il n'avait point balancé à les éloigner de cette école, à quelque prix que ce fût, et qu'il avait recommandé à sa femme de les remettre entre les mains de son beau-frère.

C'est donc au service des Provinces-Unies et avec le prince d'Orange que Frédéric-

Maurice d'abord, et, une année plus tard, Turenne, jetèrent les fondemens de cette éclatante réputation de bravoure et de conduite guerrière qui, dans le plus jeune surtout, rappela bientôt et surpassa ensuite celle dont leur père avait joui. Mais quelque noble que fût le préjugé qui mettait au-dessus de toutes les gloires celle qui s'obtenait sous les drapeaux, peut-on ne pas s'étonner que ce préjugé fût assez impérieux pour exposer dans des guerres où il était tout-à-fait désintéressé, un jeune souverain dont la conservation importait si fort à la tranquillité et au salut de ses États? Si Frédéric-Maurice et Turenne eussent péri dans quelqu'un des sanglans combats où ils déployèrent tant de valeur, de quels troubles la principauté n'eût-elle pas été la proie! Les Maulevrier, les Montpensier, et le cardinal de Richelieu pour la France, ne convoitaient-ils pas à l'envi ce bel héritage, et la catastrophe possible dont il s'agit n'eût-elle pas armé toutes ces prétentions et rendu cette contrée le théâtre des scènes les plus désastreuses? On peut aisément se faire une idée de l'anxiété que ces

réflexions causaient à Élisabeth et à son conseil, d'après les prières publiques et les jeûnes solennels qu'ils ordonnaient, pour invoquer sur les deux princes la protection divine, toutes les fois qu'ils entraient en campagne et qu'ils allaient courir des hasards. Mais, ce qui se conçoit plus difficilement, c'est que cet intérêt, tout puissant qu'il soit, ne le fût cependant pas assez pour provoquer le rappel au moins de celui qui devait tenir les rênes du
1631. gouvernement. Ce n'est que plusieurs années après, et lorsqu'il avait dépassé l'âge de majorité, qu'il revint au milieu de ses sujets; encore n'y fit-il qu'une courte apparition pour décharger sa mère de la responsabilité que lui imposait la régence.

Un secret espoir, il est vrai, faisait supporter à Élisabeth l'absence de celui dont elle administrait les États. Le prince d'Orange, son frère, qui n'avait qu'un fils naturel encore au berceau, et qui portait à l'aîné de ses neveux le plus vif attachement, avait jeté les yeux sur lui pour en faire son successeur dans le gouvernement des Provinces-Unies, en lui donnant en mariage celle de ses filles qui

épousa depuis l'électeur de Brandebourg. Étant célibataire, il avait légitimé plusieurs enfans qui lui devaient le jour, et qui jouissaient, en cette qualité, de tous les honneurs et de toutes les prérogatives auxquels la dignité de leur père leur donnait droit de prétendre.

Mais ce projet, si favorable à l'élévation du duc de Bouillon, si conforme aux désirs de sa mère et à ceux des États de Hollande, ne put s'accomplir. Dans un séjour qu'il avait fait à Bruxelles, le duc s'était épris d'une fille du comte de Berghes, gouverneur de la Frise. Cette jeune personne était loin de lui offrir, sous les rapports du nom, du rang et de la fortune, des avantages aussi grands que ceux que lui présentait l'alliance de sa cousine. De plus, elle ne professait point la même religion que lui, et apportait, au contraire, dans les observances de la sienne, une exactitude minutieuse, mais pourtant sincère. Frédéric ne fut point arrêté par cette considération. L'amour fit taire dans son cœur la voix de l'ambition et les scrupules religieux, en un temps où ces derniers exerçaient encore une grande influence dans des résolutions de cette nature.

On ne peut disconvenir qu'Éléonore ne possédât tous les dons capables, sinon de justifier, du moins de faire comprendre de tels sacrifices. En elle se trouvaient réunies à une beauté exquise et aux grâces les plus séduisantes, les plus rares qualités du caractère, de l'esprit et du cœur, et une brillante éducation. L'amour que le duc lui avait inspiré n'était pas moins ardent que celui dont il brûlait pour elle. Ils se donnèrent mutuellement leur foi, s'engageant à ne jamais contracter de mariage que l'un avec l'autre, et à travailler persévéramment à rompre toutes les entraves qui s'opposeraient à leur union. Samuel des Marets, que la duchesse douairière avait donné à son fils pour être son aumônier à l'armée, fit d'inutiles efforts pour détourner, dès le principe, une inclination contraire aux intérêts du duc, aux vues du prince d'Orange et à celles d'Élisabeth. Il fit valoir ce que la raison, l'expérience et une politique éclairée pouvaient inspirer de plus propre à contre-balancer l'empire qu'Éléonore exerçait déjà sur le prince de Sedan. Il ne put l'ébranler. La passion du duc, loin de céder à ces conseils,

s'accrut par la contradiction, et l'emporta enfin sur les avis d'un oncle, sur l'expectative du gouvernement des Provinces-Unies, et sur les représentations même et les instances d'une mère. Le duc de Richelieu, quoique cette intrigue paraisse aujourd'hui peu digne d'avoir attiré son attention, n'y était cependant pas étranger. Il est même démontré que, si la famille de Frédéric-Maurice et tous ceux qui lui étaient sincèrement attachés travaillèrent à le dissuader d'un projet irréfléchi, le prélat ne négligea rien, au contraire, pour l'y faire persévérer. Les motifs du cardinal pour en agir ainsi se trouvent dans la crainte que le duc de Bouillon ne formât avec la maison de Nassau et les Pays-Bas des liens qui le détacheraient à jamais de la France, lui et ses États; tandis que son mariage avec Éléonore de Berghes, catholique, et le mécontentement qu'en éprouveraient ses proches, l'amèneraient probablement à la cour de Louis XIII et pourraient entraîner par la suite son changement de religion. Ce dernier objet de la sollicitude du prélat n'était point en lui l'effet d'une conviction religieuse qui l'effrayât sur

les destinées futures du jeune prince. S'il faisait des vœux pour le rendre à la foi catholique, c'est que cet événement enlevait aux protestans français une place de refuge et de sûreté dans le Nord, l'un des boulevards de leur religion, et une pépinière de docteurs qui soutenaient leur cause avec courage, et dont les écrits offusquaient souvent ses regards. Tel était le parti que le puissant ministre se flattait de tirer de ce mariage, et l'événement prouvera que ses calculs ne le trompèrent point. Le prince d'Orange et Élisabeth, après avoir mis en jeu tous les moyens que leur suggéra la prudence, persuadés qu'ils prolongeraient en vain la résistance, finirent par accorder leur consentement, et le contrat fut passé le 1er février 1634, au château de Boxmer.

Tout le bien que l'on disait de la jeune comtesse n'empêcha pas les Sedanois de voir avec quelque inquiétude une alliance qui pouvait susciter chez eux des discussions semblables à celles dont ils voyaient ailleurs les déplorables effets. Ils craignaient, avec fondement, que cette tolérance réciproque, dont

ils avaient compris dès le principe la nécessité et dont ils recueillaient chaque jour les bienfaits, ne souffrît par l'accession au parti catholique d'une femme née dans la religion romaine, élevée dans un pays en retard pour les lumières, et que son influence sur un mari éperdument amoureux rendrait nécessairement toute-puissante dans les conseils. Outre cela, personne n'ignorait la part que Richelieu avait eue dans cette négociation, et la reconnaissance qu'Éléonore lui devait n'était rien moins que rassurante pour l'avenir. Frédéric-Maurice, il est vrai, n'aimait pas le cardinal; mais se défendrait-il contre ses artifices, quand Éléonore, sans peut-être qu'elle s'en doutât, en serait le docile instrument?

Quelques désordres, en effet, ne tardèrent pas à justifier les appréhensions que l'on avait conçues. La nouvelle, indiscrètement répandue peu après la célébration du mariage, que Frédéric-Maurice s'était engagé à renoncer à la religion réformée, enhardit plusieurs membres du clergé catholique à se permettre des actes défendus par les ordonnances en vigueur sur les cultes. Le conseil des modérateurs,

qui avait dans ses attributions la répression des délits de ce genre, fut obligé d'admonéter le curé de Sedan pour avoir violé les réglemens sur les cérémonies des funérailles. Un arrêté plus sévère du même conseil retira son emploi à un officier subalterne de l'église de Wadelincourt, qui, en l'absence du curé, avait introduit, malgré les défenses expresses à cet égard, des missionnaires jésuites dans ce village, et leur avait facilité les moyens d'y faire entendre leurs prédications au peuple. Au reste, comme rien ne témoignait encore que le prince eût pris la résolution dont on avait parlé, cet esprit remuant fut promptement comprimé.

L'entrée à Sedan de la nouvelle duchesse ne confirma point les préventions auxquelles on s'était abandonné sur son compte. Ses discours pleins d'aménité, l'intérêt qu'elle montra pour les divers établissemens, la réception qu'elle fit au corps enseignant, ses réponses aux félicitations du clergé protestant, dans lesquelles on ne découvrit que de bonnes intentions et un vif désir de se faire aimer, lui concilièrent tous les suffrages, et firent que

l'on se livra, sans arrière-pensée, aux réjouissances qui eurent lieu à cette occasion.

Le projet du cardinal de retirer le duc du service des Pays-Bas et d'enlever Sedan aux protestans français se dévoila bientôt. Frédéric, ayant fait un voyage à la cour, y reçut, tant de la part du roi que de celle des princes du sang et de l'ambitieux ministre, le plus magnifique accueil. Il fut mis en possession d'une compagnie de cent hommes d'armes, avec le brevet de général de la cavalerie, pour la guerre qui se préparait contre les Espagnols. Une aussi brillante réception, à laquelle il n'avait aucun titre personnel, aurait dû lui ouvrir les yeux, ou du moins lui inspirer quelque défiance. Son oncle lui prédit même qu'il courait à sa ruine, qu'on en voulait à ses États, qu'on lui tendait un piége, et qu'il ne tarderait pas à être victime de la politique du cardinal. Mais il répugnait à son caractère de voir de la perfidie dans une bienveillance qu'il espérait mériter, et surtout de la part d'un prince de l'Église. Il se laissa donc subjuguer par toutes les séductions dont on l'entoura, bien qu'il n'aimât point, comme on

vient de le dire, la personne du cardinal, dont le despotisme répugnait aux idées républicaines qu'il avait prises dans les Provinces-Unies.

Peu de temps après qu'il fut passé sous les drapeaux de Louis XIII, il abandonna sa religion : l'on était en quelque sorte préparé à cet acte par celui qui l'avait précédé; aussi ne causa-t-il qu'une faible sensation.

Lorsque Robert II de La Marck quitta François Ier pour s'allier à Charles-Quint, Sedan sortait du berceau et ne pouvait grandir que sous la protection de la France : il fit une grande faute. Frédéric-Maurice, en se séparant des Provinces-Unies pour se mettre aux gages d'un ministre dont il n'était pas aimé, que lui-même haïssait, et qui ne voulait aucun bien à la majorité de ses sujets, en commit une plus grande encore : le temps ne se lassera point d'en fournir des preuves. Quant à son changement de religion, s'il agit conséquemment à sa conviction, il ne fit que ce qu'il devait faire; mais il est plus croyable qu'il fut dupe, en cela, d'une intrigue dont le but était d'enlever à l'opposition des réfor-

més un chef capable, par ses États, son nom, ses alliances et ses talens, de régulariser sa marche et de la rendre moins facile à dompter. On ne voit pas du moins qu'il se soit régénéré à la suite de cette résolution; ce qui laisse douter qu'il ait été conduit par de sincères scrupules.

Quoi qu'il en soit, cette révolution, car c'en fut une pour Sedan, crée une ère nouvelle pour cette principauté : mais n'anticipons pas sur les événemens.

Le duc, par ménagement pour sa mère, ne fit profession publique du catholicisme que deux ans après l'avoir embrassé, c'est-à-dire en 1636; mais il n'en perdit pas moins sur-le-champ ses établissemens en Hollande. Un bref de félicitation du souverain pontife fut pour Frédéric une consolation à la perte de plusieurs avantages temporels. Il reçut aussi en même temps des encouragemens pour travailler avec ardeur à la conversion de ses sujets.

CHAPITRE VI.

Frédéric-Maurice appelle des capucins à Sedan. — Apparition de la peste. — Liaisons du duc avec le comte de Soissons. — Celui-ci se retire à Sedan. — Ils conspirent. — L'Autriche et l'Espagne promettent de les seconder. — Ils publient un manifeste. — Bataille de la Marfée. — Ses suites.

On devait s'attendre que le duc, après s'être attaché à l'Église romaine, catéchiserait son peuple pour lui faire suivre ses traces. Qu'il eût franchi ce pas dans des vues humaines ou non, il l'avait fait volontairement, et le prosélytisme seul pouvait lui donner un air désintéressé. Il demanda donc au supérieur d'un couvent de capucins à Charleville, de lui envoyer quelques orateurs de son ordre, qu'il fit prêcher la controverse à Sedan et sur d'autres points de la principauté. Quoique ces pères se livrassent plus particulièrement à ce genre d'étude, la mission n'eut pas d'effet. Le clergé protestant comptait parmi ses membres des docteurs également versés dans la polémi-

que religieuse, qui rétorquaient les argumens et paralysaient les efforts de leurs adversaires. Des écrits passionnés, des disputes acerbes, de virulentes injures scandalisèrent les fidèles.

Aux disputes théologiques succéda un malheur d'un autre genre, qui avait déjà plusieurs fois affligé le pays. La peste reparut; mais les mesures furent si promptes et si efficaces, que le fléau ne causa que peu de ravages. 1636.

Le duc, à son arrivée à la cour en 1634, s'était étroitement lié avec Louis de Bourbon, comte de Soissons. Depuis lors, celui-ci, mécontent, ainsi que Monsieur et d'autres grands du royaume, du despotisme du cardinal de Richelieu, avait pris part à plusieurs intrigues pour le renverser, et avait même conspiré contre ses jours. Le ministre ayant eu connaissance de ces menées, le comte, pour se dérober à sa vengeance, se décida à quitter Paris et vint chercher un refuge à Sedan auprès de son ami. Cette retraite, et plus encore celle de Monsieur à Blois, jeta le cardinal dans un grand embarras, parce que ces princes comptaient de nombreux partisans, qui n'attendaient que des chefs pour se déclarer.

Il tenta, par la voie des négociations, de les ramener, puis de les désunir; mais ces moyens ayant échoué, le roi effraya son frère en marchant contre lui, et le força à un accommodement dont la première condition était son retour. Le comte de Soissons, qui était compris dans ce traité, refusa d'y adhérer, et fit avec le cardinal une convention particulière d'après laquelle il lui fut permis de demeurer quatre ans à Sedan [1].

Une année avant l'expiration de cet exil volontaire, le cardinal apprit, par des lettres interceptées, qu'il se tramait contre l'État une vaste conspiration dont le comte de Soissons et le jeune duc de Guise étaient les chefs[2]. Il se plaignit de cette infidélité au comte de Soissons lui-même, qui soutint que c'était une imposture de ses ennemis pour consommer

[1] C'est pendant le séjour du comte de Soissons à Sedan que fut construit sur la Meuse le bastion qui porte le nom de *corne de Soissons*.

[2] Henri, duc de Guise, archevêque de Reims, dont il s'agit ici, était second fils de Charles de Lorraine, et avait été exilé comme attaché à la cause de la reine-mère. Il portait le titre de prélat et perce-

sa ruine dans l'esprit du roi, et qui demanda une enquête au parlement, voulant que ses accusateurs fussent confondus et punis. Richelieu ne crut pas devoir insister sur la vérité de ces découvertes, et laissa au temps d'éclaircir ce mystère. Le roi écrivit au comte qu'il était persuadé de son innocence, et le cardinal observa de plus près ses démarches.

Cependant comme le terme de quatre ans accordé au comte pour vivre retiré de la cour allait expirer, le cardinal écrivit au duc de Bouillon pour savoir si, dans le cas où son hôte résisterait à l'ordre de sortir de Sedan et de rentrer en France, il continuerait de lui donner asile. Le duc répondit qu'ayant obtenu du roi l'autorisation de recevoir le comte, il s'était engagé sur sa parole à lui donner pleine sûreté, sans limiter aucun temps; et

vait le revenu de l'archevêché, quoiqu'il n'eût pas reçu les ordres. Étant de retour en France, il voulut épouser la princesse Anne de Gonzague, et demanda au roi la permission de résigner à ses frères ses bénéfices, dont le revenu s'élevait à 400,000 liv. Le cardinal refusa; c'est à la suite de ce refus que Guise se retira à Sedan.

que cet engagement, pris avec un prince du sang, lui ôtait la liberté de le renvoyer de ses États ; qu'il le priait de soumettre au roi ses raisons, et de les lui faire approuver; que d'ailleurs le comte était dans les sentimens de respect et de fidélité qu'il devait à sa majesté, et tout disposé à une réconciliation sincère.

Le cardinal vit bien que cette réponse cachait des desseins qu'on ne pouvait avouer, et auxquels le duc de Bouillon avait certainement part. En conséquence il fit suspendre le comte de sa charge de grand-maître de la maison du roi, lui retira ses pensions, qu'il n'avait pas discontinué de toucher à Sedan, et rendit sa disgrâce aussi complète qu'elle pouvait l'être. La comtesse de Soissons voulut excuser son fils; mais il lui fut répondu que, s'il était innocent, il devait sortir de Sedan, aux termes de l'accommodement de 1637, et qu'au contraire, s'il était coupable, ainsi que le duc de Bouillon, il fallait qu'ils avouassent leur erreur et en demandassent pardon au roi. Rien de cela n'eut lieu.

Dans cette situation, le comte, d'un ca-

ractère irrésolu, tantôt paraissait décidé à recourir aux armes, tantôt ne parlait que d'arrangement selon l'opinion de ceux qui l'entretenaient. Le duc de Bouillon, de son côté, qui avait appris à connaître le prélat, et qui se souvenait des prédictions de son oncle, ne voyait d'espoir pour lui, pour ses États et pour le comte, que dans la guerre. Il ne doutait point que les nombreux ennemis du cardinal ne se soulevassent et n'accourussent sous leurs drapeaux au premier bruit d'un mouvement dirigé contre lui : les protestans, opprimés sous son administration, étaient selon lui tout disposés à rallumer la guerre intestine. Outre cela, il représentait au comte que ce favori tout-puissant faisait déjà marcher des troupes vers la frontière de Champagne; et que, si l'on ne se mettait en mesure de lui résister, il n'y avait à attendre de lui que traitement rigoureux, captivité, spoliations, et, s'il l'osait, la mort.

La résolution du prince de Sedan et la chaleur qu'il mit à la soutenir vainquirent la pusillanimité du comte, qui déclara être décidé à traiter avec l'empereur et les Espagnols. Là-

dessus, ils s'engagèrent par serment à ne jamais séparer leur cause, quoi qu'il arrivât, et dépêchèrent à Bruxelles pour négocier avec l'archiduc [1] et le cardinal-infant [2].

Le duc de Guise, qui était à Sedan, voulut être compris dans le traité, et donna, comme le comte et le duc de Bouillon, ses pleins-pouvoirs au baron de Beauvau, chargé de cette mission. Tout le temps que durèrent les négociations fut employé par les princes à des préparatifs pour la guerre qui s'annonçait : les remparts furent réparés, des retranchemens élevés à Bazeille et à Balan ; on approvisionna la place de munitions et de vivres ; le duc prit à son service des officiers de cavalerie et d'infanterie qu'il avait connus en Hollande, et fit des levées d'hommes dans le duché de Bouillon, jusqu'aux environs de Liége.

1641. Sur la fin du mois de mai, le baron de Beauvau arriva de Bruxelles avec un traité con-

[1] Léopold-Guillaume, fils de l'empereur Ferdinand II.

[2] Ferdinand d'Autriche, fils de Philippe III, roi d'Espagne.

forme aux vœux de ses commettans. Ferdinand et Philippe promettaient chacun sept mille hommes effectifs qui devaient être rendus dans les environs de Sedan avant la fin de juin. Philippe donnait en outre 200,000 écus pour les levées, et pour être employés à tout ce qui pourrait favoriser l'entreprise : cette somme ne fut point payée intégralement, et le contingent espagnol n'arriva pas. L'empereur tint mieux sa parole. Il envoya le général Lamboy avec les sept mille hommes qu'il s'était engagé de fournir.

Peu de temps après la ratification du traité, les princes, pour se justifier aux yeux de la France et des autres nations, publièrent un manifeste où ils se donnèrent la qualification de *princes de paix*. Dans cette pièce, ils déclarent que la guerre qu'ils entreprennent est dirigée contre le cardinal, dont ils peignent la tyrannie sous les plus noires couleurs. Ils y retracent son odieuse ingratitude envers la reine-mère sa bienfaitrice, qu'il n'avait cessé de persécuter, et sa cruauté envers tous ceux en qui il voyait ou croyait voir des rivaux de sa puissance. Richelieu, courroucé de cette

publication, donna ordre au maréchal de Châtillon de s'avancer de suite vers Sedan, afin d'obtenir quelque avantage avant que les princes fussent secourus. En effet, peu de jours avant l'arrivée des Impériaux, le village de Torcy, où le duc avait posté un détachement, fut emporté, et les troupes qui y étaient, battues et rejetées dans la ville, perdirent leurs bagages. Quelques volées de canon tirées sur Sedan ne causèrent que peu de dégat.

Cependant Lamboy venait d'arriver par le Luxembourg et les Ardennes. Le 5 juillet, il avait couché à Bazeille. Près de ce village le duc avait établi un pont de bateaux sur la Meuse pour faciliter à cette armée le passage de la rivière, fixé au lendemain. Le corps sous les ordres des princes devait la traverser à Sedan même, et opérer sa jonction avec celui de Lamboy, dans les environs de Wadelincourt. Ces mouvemens eurent lieu comme on en était convenu. Le 6 juillet, à neuf heures du matin, ces deux armées se trouvèrent réunies sur les hauteurs, entre le bois de la Marfée et le hameau de Chaumont. Elles présentaient ensemble neuf mille combattans, dont

un cinquième de cavalerie, commandé par le duc de Bouillon. Lamboy était à la tête de l'infanterie, et le comte de Soissons de la réserve. Une brouillerie survenue entre le duc de Guise et le comte de Soissons avait fait partir le premier pour Bruxelles, où il était d'ailleurs attiré par les charmes de la comtesse de Bossut.

Le maréchal de Châtillon était campé depuis plusieurs jours à Remilly, sur la rive gauche de la Meuse, et à une distance qui lui permettait d'observer toutes les démarches de ses ennemis. Il s'était persuadé, sur de faux indices, que le plan des confédérés était de pénétrer en Champagne. En conséquence il quitta ses quartiers presqu'en même temps qu'eux, dans l'espoir de les couper, de leur livrer bataille, et de faire avorter le projet qu'il leur supposait. Mais il ne put les gagner de vitesse : leurs colonnes étaient déjà en position sur le plateau quand la tête des siennes se présenta. Cependant, de l'aveu même de Fabert, qui avait apporté l'ordre de livrer bataille et qui combattait sous Châtillon, le choix du terrain eût été laissé au maréchal,

qu'il aurait dû préférer celui qui lui échut. Ce n'est donc point dans le désavantage de la position de l'armée royale qu'il faut chercher l'explication de ce mot de Fabert au fils du marquis de Sourdis : « que, s'il n'avait jamais « vu d'armée défaite, ce jour même il en ver« rait une. » Un départ tardif, une heure et demie de marche forcée, pour gravir une côte rapide que des pluies de plusieurs jours avaient rendue presque impraticable ; plusieurs ravins profonds à franchir ; des soldats harassés et mouillés ; pas un instant pour reprendre haleine, se remettre, et apprêter les armes ; le passage soudain de la marche à la charge, sans avoir eu le temps de faire de dispositions et de reconnaître un ennemi qui avait prévu ces inconvéniens et s'était garanti de ceux qu'on pouvait éviter : il y avait là plus de circonstances qu'il n'en fallait pour autoriser Fabert à mal augurer de cette journée.

Dès que le maréchal se vit entouré d'une partie de son monde, il donna le signal du combat. Le sol se prêtait mal au jeu de son artillerie. Quelques décharges seulement, dès le début de l'action, annoncèrent au loin qu'on

était aux prises. Aussitôt après, Châtillon fit charger la droite de l'infanterie des princes, qui soutint faiblement ce premier choc. Une seconde charge, avant que cette infanterie eût le temps de se rallier, aurait probablement assuré la victoire aux troupes du roi : cette manœuvre ne fut pas commandée. Lamboy profita de cette faute pour ramener en bon ordre son infanterie sur la place qu'elle venait d'abandonner. Attaquée plusieurs fois, elle ne se laisse plus ébranler. Sa contenance jette de l'incertitude parmi les assaillans, qui font d'inutiles efforts pour l'enfoncer. Le centre et l'aile gauche se soutenaient à peine contre des attaques redoublées, mais n'en faisaient pas moins éprouver des pertes considérables au maréchal. Déjà deux de ses généraux étaient tués; toutes ses troupes avaient été engagées, tandis que quelques compagnies seulement de la cavalerie des princes avaient donné. Le duc de Bouillon, qui connaissait la nature du terrain et l'impossibilité de tirer parti de cette arme sur un espace resserré, bordé de côtes, coupé par des ravins, et peu distant des bois, s'était posté sur le revers de la colline à l'abri

du canon, attendant pour agir qu'il se mît de la confusion dans les rangs ennemis. Il avait laissé son premier écuyer, le sieur Domerville, sur une éminence voisine du champ de bataille, d'où il pouvait découvrir tout ce qui s'y passait, et l'avait chargé de lui donner le signal du moment favorable pour se porter en avant. Il y a près d'une demi-heure que la terre est abreuvée d'un sang inutilement versé. Les deux armées ont encore d'égales prétentions à vaincre; mais l'équilibre se rompt insensiblement, par cela même que rien ne change : assaillir long-temps en vain, c'est mécompter, et pire que se défendre. Cependant les officiers français font des prodiges d'héroïsme pour garder l'offensive : ils en connaissent l'influence sur ceux qu'ils commandent. Ce gage de la victoire leur échappe; l'attaque languit; ils affrontent, à des intervalles de plus en plus longs, les lignes allemandes, dont l'impassible sang-froid les déconcerte. Le soldat, épuisé et rebuté, n'a plus foi en lui-même, et ne suit son chef que de loin. Domerville fait à son maître le signal convenu. En un clin-d'œil l'espace qui le sépare du som-

met du coteau est franchi; les trompettes sonnent la charge; il tombe avec une impétuosité foudroyante sur la cavalerie, qui couvrait le flanc droit de l'ennemi, la culbute et la jette en désordre sur l'infanterie. Celle-ci, pêle-mêle avec les cavaliers, partout rompue, perd le désir et le pouvoir d'écouter ses supérieurs et ne peut se rétablir. Le duc fond sur cette masse confuse, en fait un affreux carnage, et en quelques instans a remporté une victoire qui lui livre plus de quatre mille prisonniers, dont quatre cents officiers, toute l'artillerie du maréchal, ses drapeaux, son bagage, et la caisse militaire, où il se trouva 400,000 livres.

Une journée de gloire est aussi une journée de deuil. Heureux du moins le guerrier qui peut couvrir d'une belle cause les funérailles qui le mènent au triomphe! et doublement heureux si son ami, couché parmi les morts, n'attache point un crêpe funèbre aux lauriers qui ceignent son front! Ni l'une ni l'autre de ces consolations ne fut le partage du duc : il vainquit parce qu'il savait vaincre, mais son ivresse fut passagère; elle cessa, comme

celle qu'on prête à la vengeance, dès que rien ne put la troubler. Transporté de joie, il accourt au lieu où il a laissé le comte de Soissons, pour lui raconter en détail le succès de leurs armes, et consulter ensemble sur leurs opérations ultérieures : le comte n'était plus. Hors de la portée des coups, sans avoir pris part à l'action, si ce n'est dans la première attaque faite par le maréchal, mais d'où il était revenu sain et sauf au milieu de ses compagnies de réserve, une balle l'avait frappé à la tête et étendu mort. Le coup avait été tiré de près, ce qui a donné lieu à diverses conjectures. Quelques-uns y ont vu un attentat du cardinal; d'autres un accident, parce que le comte releva plusieurs fois, avec ses pistolets, la visière de son casque; enfin on a pensé que ce pouvait être un suicide volontaire. Cette dernière opinion s'accrédite quand on réfléchit à la médiocre capacité du comte, à la faiblesse de son caractère, à son défaut de constance, et que, se trouvant en flagrante rebellion, sa victoire même pourrait bien l'avoir jeté dans un état de trouble ou de remords assez voisin du délire pour le faire

attenter à ses jours. Il se peut qu'effrayé d'une situation à l'issue de laquelle, malgré le succès présent, il ne découvrait que l'exil, le supplice ou l'infamie, il se soit délivré de ces sombres pensées en s'ôtant la vie. Au reste, la manière dont il mourut a été et sera probablement toujours un mystère.

Le duc de Bouillon, après avoir fait transporter à Sedan les restes du comte [1] et s'être assuré des prisonniers, qu'il y fit aussi conduire, songea à profiter de sa victoire. Dès le lendemain, il investit, avec Lamboy, la ville de Donchery, qui fut défendue avec bravoure par Saint-Saulieu qui y commandait. Cette place, mal fortifiée, soutint deux assauts, où les assiégeans perdirent beaucoup de monde; mais le duc ayant fait arriver de Sedan de l'artillerie, le gouverneur capitula le 14 juillet. On lui accorda les honneurs de la guerre, et une escorte jusqu'à Mézières.

Pendant ce siége, le duc fit savoir au car-

[1] Son armure fut déposée dans la salle des antiques, où elle est restée jusqu'à l'époque de la révolution.

dinal-infant le résultat de la bataille et la mort du comte de Soissons. Il le somma, en même temps, d'exécuter le traité par lequel il devait lui envoyer des secours d'hommes et d'argent; mais, ne recevant point de réponse positive, il se crut en droit de songer à sa propre sûreté, sans s'inquiéter de l'engagement qu'il avait pris lui-même, de ne poser les armes que du consentement des parties signataires. Il ne pouvait d'ailleurs se reposer sur l'assistance de l'empereur, puisque Lamboy, depuis la prise de Donchery, avait reçu l'ordre de se réunir avec son armée au cardinal-infant, dans les Pays-Bas, et qu'il allait se trouver seul exposé à la vengeance du roi et de son implacable ministre. Il y aurait eu de la témérité à persister, isolé, dans une lutte où, malgré ses talens et son courage, il fallait qu'il succombât. Outre cela, lui seul connaissait jusqu'ici le danger réel de sa position, tandis que bientôt il n'aurait plus cet avantage. L'inaction des Espagnols pouvait encore passer à la cour pour un retard, et non pour un manque de foi; le mouvement de Lamboy ressemblait à une manœuvre autant

qu'à une retraite, et, en marchant vers les Pays-Bas [1], ce général avait moins l'air d'abandonner le duc que d'aller opérer sa jonction avec les troupes qui devaient venir de ce côté. Enfin sa victoire de la Marfée, en montrant de quoi il était capable, le laisserait maître, jusqu'à un certain point, des conditions de la paix, et ses puissans amis, qui partageaient sa haine contre le cardinal, appuieraient ses propositions dans le conseil du roi.

Dans ces circonstances, Puységur, étant venu à Sedan pour la rançon des prisonniers, mais ignorant les dispositions du duc par rapport à la cessation de la guerre, le pressa vivement de se réconcilier avec le roi, et même avec le cardinal. Il n'était revêtu d'aucun caractère officiel pour traiter; mais Frédéric-Maurice s'aperçut aisément qu'il ne parlait pas de son chef, et qu'il ne faisait qu'exprimer un vœu parti de plus haut. En

[1] Lamboy traversa la Meuse entre Donchery et Villette, à un gué qui depuis a conservé le nom de *gué des Allemands*.

conséquence, sans paraître inquiet de la continuation des hostilités, et, comme s'il n'eût encore fait usage que de ses moindres ressources, il dit qu'il ne serait pas éloigné d'accéder à un arrangement, mais qu'il y mettait quatre conditions, sans lesquelles il ne souscrirait à rien. Il voulait être payé de trois années d'arrérages, qui lui étaient dues pour l'entretien de la garnison de Sedan; avoir un commandement important dans l'armée et des bénéfices pour ses enfans; conserver l'intégrité de son territoire, et être maintenu dans la souveraineté pleine et entière de Sedan, qu'il conserverait à quelque prix que ce fût; et enfin, il demandait que le corps du comte de Soissons fût conduit en France, pour y être inhumé avec toute la pompe due à un prince du sang. Pour le reste, il s'en rapportait à Puységur lui-même.

La cour était à Reims. Puységur s'y rendit pour faire part au roi des dispositions où il avait trouvé le duc de Bouillon. Le plus grand obstacle à la conclusion de l'accommodement venait de ce que le roi avait déjà chargé le parlement de faire le procès à la mémoire du

comte de Soissons. Il voulait flétrir ce prince par une sentence infamante, et tenait à cet acte de vengeance avec une bizarre obstination. Peut-être aussi n'était-il pas de sa dignité de traiter avec un prince aussi peu en état de lui tenir tête, tant que celui-ci occupait militairement une place du royaume. On peut le supposer d'après l'ajournement des négociations, que le roi déclara ne vouloir entamer qu'après la reprise de Donchery.

Il partit donc de Reims, précédé d'une 1641.
armée de vingt-cinq mille hommes, et vint mettre le siége devant cette ville. Il alla lui-même en faire la reconnaissance le 29 juillet, accompagné des maréchaux de Brézé et de Châtillon, fit ouvrir la tranchée et battre en brèche. Le 31, on fut en état de donner l'assaut.

La garnison, composée de douze cents hommes seulement, capitula; et le roi, ayant recouvré la seule conquête que le duc eût faite, se montra disposé à la paix. Il s'était si fortement prononcé pour livrer le comte de Soissons à la justice, et le duc de Bouillon se montrait si zélé pour soustraire à la flétrissure

le nom de son ami, que ces prétentions opposées n'étaient pas faciles à concilier. Richelieu feignait de n'oser prendre sur lui cette affaire, parce que, disait-il, le roi lui avait défendu de l'en entretenir. Puységur tenta ce que n'osait le cardinal. Il représenta au roi, comme au moins inutile, la sévérité dont il se proposait d'user à l'égard d'un mort : « Quand « on le condamnera à être traîné sur la claie, « ajouta-t-il, on le nommera *Louis de Bour-« bon* dans toute l'instruction du procès, et « dans les sentences de condamnation. Lais-« sez à Dieu, sire, la conduite de vos affaires « et la vengeance de vos ennemis. » Pendant qu'il parlait, le cardinal arriva. « J'ai ici, dit « le roi, un entretien avec Puységur, qui me « demande pourquoi je veux me venger sur « le corps de monsieur le comte, puisque Dieu « prend ce soin lui-même? » Le cardinal n'ayant pas contredit Puységur, le roi entra dans son cabinet, suivi de son ministre, et faisant appeler peu de momens après Puységur, il lui dit : « Allez-vous-en à Sedan, et « dites à M. de Bouillon que je consens que « l'on sorte de la ville le corps de monsieur le

« comte, qu'on le mette dans un chariot cou-
« vert de noir, accompagné de cinq ou six
« gentilshommes à cheval, qui le conduiront
« jusqu'au Pont-Avert. Là on le mettra dans
« un bateau pour le transporter à Gaillon, où
« il sera inhumé [1]. »

Le 3 août, le duc se rendit auprès du roi à Mézières, où il fut accueilli avec distinction par toute la cour, et particulièrement par le cardinal. C'est de cette circonstance que datent ses premières liaisons avec Henri Coiffier, dit *Rusé*, marquis de Cinq-Mars, jeune homme envers qui la nature s'était montrée libérale de ses dons. Bien fait de corps, d'une physionomie ouverte et heureuse, et avec cela doué de beaucoup d'esprit; prévenant, et empressé même, quand il voulait plaire; adroit à s'insinuer, habile à se maintenir, d'une humeur accommodante, d'un caractère facile, il s'était tellement avancé dans la carrière de la faveur, que Louis XIII, après lui avoir confié plusieurs charges, avait fini

[1] Gaillon était le lieu de la sépulture des princes de la branche de Soissons.

par le nommer grand-écuyer. Plus agréable, mais moins nécessaire au roi que le cardinal, il nourrissait contre ce dernier une haine de courtisan, quoique son élévation fût en partie l'ouvrage de celui qu'il détestait. Frédéric-Maurice vit Cinq-Mars, qui avait beaucoup contribué à l'accommodement que l'on vient de voir; en quoi cependant celui-ci avait moins songé à servir le prince de Sedan qu'un ennemi du cardinal et ses propres passions. Des services rendus et reçus les rapprochèrent; et une haine violente contre un objet commun cimenta cette union. Ils eurent ensemble plusieurs entretiens confidentiels; de vagues engagemens furent pris, et l'on se sépara avec de menaçantes intentions, et la promesse de se revoir en temps plus opportun.

Louis accorda une amnistie à tous ceux qui avaient pris part à la révolte, excepté au baron de Bec, et à l'ancien archevêque de Reims, le duc de Guise, que le parlement condamna par contumace à être décapité. Il s'engagea de plus à restituer les biens séquestrés de tous ceux qui se trouvaient compromis, confirma au prince de Sedan les priviléges précédem-

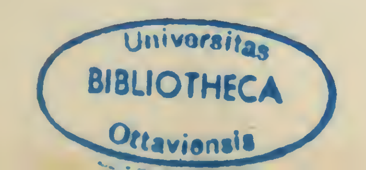
ment accordés à ses États, et promit de le maintenir, lui et ses descendans, au rang qui leur appartenait. Le roi enfin devait payer au général Lamboy ce qui lui revenait pour la rançon des prisonniers et le rachat de l'artillerie. Le duc de Bouillon, de son côté, promit au roi fidèle service, tant de ses souverainetés que de sa personne.

Les instances de Puységur et les intrigues de Cinq-Mars furent d'un grand poids dans une conciliation aussi avantageuse pour le duc ; mais d'autres intérêts militèrent sans doute en sa faveur, puisque Richelieu, contre ses principes, s'employa aussi pour déterminer le roi. Il est probable que ce qui le servit puissamment, fut que les Espagnols, dès qu'ils apprirent l'ouverture des négociations, recoururent à tous leurs artifices pour les rompre et pour faire continuer la guerre. Le cardinal comprit qu'il ne devait pas laisser dans les rangs ennemis un capitaine du mérite de Frédéric-Maurice ; que Sedan, voisin des Pays-Bas, serait pour eux un point important, et qu'il valait mieux accorder pour le moment une protection simulée au vainqueur

du maréchal de Châtillon, que de l'aigrir par des conditions trop dures, et de le perdre sans retour.

On ne voit pas, dans tout le cours de ces événemens, que les habitans de Sedan et de Raucourt y aient pris une part quelconque. Les enrôlemens se font hors des limites de leur territoire; aucun subside ne leur est demandé; ils ne figurent pas sur le champ de bataille de la Marfée; ils assistent à cette lutte comme à un tournoi, se bornant à accompagner le duc de leurs vœux. Il est vrai que ce qui se faisait alors avait peu droit à leur intérêt. Il ne s'agissait ni de pourvoir à leur sûreté, ni de faire prospérer leur commerce, ni de donner du lustre à la cité, ni même d'entreprises qui, sans utilité directe, eussent pourtant quelque chose de noble dans leurs mobiles ou dans leur fin. Un ministre superbe, des seigneurs humiliés, des haines privées et d'ambitieuses rivalités autour d'un trône avec lequel ses antiques liens s'étaient dès long-temps relâchés, importaient faiblement à un peuple qui ne demandait que la tranquillité pour exercer et perfectionner son industrie et

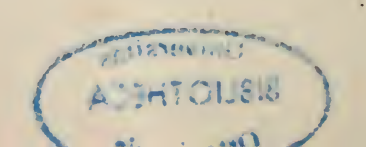
pour cultiver les arts. Sedan n'avait rien à gagner et avait tout à perdre dans un démêlé de cette espèce : les succès ne pouvaient lui valoir un privilége, et les défaites au contraire pouvaient lui ravir ceux dont il jouissait, et jusqu'à son indépendance. Frédéric-Maurice lui fit faire l'une et l'autre épreuve : la bataille de la Marfée laissa cette ville telle qu'elle était, et la conjuration du grand-écuyer, dans laquelle ce prince trempa, la perdit. Le bon sens du peuple l'avertissait que ces débats ne le touchaient que par des chances nuisibles à son bonheur. S'étonnera-t-on de le voir sans enthousiasme après la victoire, comme il s'était montré sans ardeur pour la remporter?



CHAPITRE VII.

Frédéric-Maurice calme les inquiétudes d'une portion de ses sujets. — Réformes dans les attributions des modérateurs. — Établissement des capucins à Sedan. — Effets de cette institution. — Compromis relatif au duché de Bouillon, entre le duc et le chapitre et les États de Liége. — Cinq-Mars conspire. — Il a une entrevue avec le duc de Bouillon. — Monsieur entre dans la conjuration. — Détails sur cette affaire. — Le cardinal en est instruit. — Teneur du traité avec l'Espagne.

Frédéric-Maurice avait bien senti que le fond de sa querelle avec le cardinal n'était pas de nature à la rendre populaire parmi ses sujets. Il n'était même pas impossible que les Sedanois, sans cesse compromis vis-à-vis une cour dont ils n'avaient reçu que des bienfaits, n'éclatassent un jour en murmures, et ne représentassent à leur prince le préjudice qu'ils encouraient par ses cabales et ses mutineries réitérées. Cette situation au milieu d'un peuple dont il subordonnait les premiers intérêts à ceux de ses propres passions, lui dicta quel-



ques actes pour prévenir la défection générale des esprits dont il était menacé. Dans le but de complaire aux protestans, que son changement de religion n'avait pas laissé d'indisposer contre lui, il publia diverses ordonnances, en manifestation des principes d'équité d'après lesquels il voulait agir à leur égard. Il déclara que sa ferme volonté était de ne rien innover dans ce qui touchait aux prérogatives du culte réformé. Sans remonter à l'origine des revenus dont jouissait cette Église, il en promit la continuation, et s'engagea à ne jamais entraver la tenue des colloques, synodes et assemblées consistoriales, dans tous les cas où sa coopération serait nécessaire. La bibliothèque, les écoles, l'académie et les temples, ne devaient point changer de destination : toutes les attributions du conseil des modérateurs lui furent garanties, sauf celles qui étaient une véritable usurpation. Il n'éloigna aucun protestant, à raison de sa croyance, des charges qu'il remplissait, et poussa le respect du sanctuaire des consciences jusqu'à n'exiger des membres de cette communion ni le chômage des fêtes, ni aucun signe de vé-

nération pour les cérémonies extérieures de l'Église romaine.

Comme les catholiques avaient aussi de justes vœux à former, plusieurs années même après qu'il s'était réuni à leur foi, il y pourvut équitablement, et de manière à se les rendre favorables. La gestion des affaires ecclésiastiques de cette communion, telles que la nomination aux cures, l'administration des deniers, la prestation du serment des curés et desservans et la censure de leurs actes, fut retirée au conseil des modérateurs. Il était en effet peu convenable de voir un sénat protestant, et en grande partie composé d'ecclésiastiques de cette religion, investi d'une juridiction presque absolue sur le clergé romain. Lors même que l'on ne voit pas que la paix religieuse eût souffert de cette extension démesurée de pouvoir, la jalousie seule qu'un tel état de choses pouvait réveiller chez une portion du peuple était un grave abus, et la réforme qui le fit cesser fut sage et louable. Le prince se réserva donc ces attributions, et, en cas d'absence de sa personne, elles passaient à son conseil privé. Il changea aussi les

circonscriptions curiales, dans lesquelles son père n'avait pas donné assez d'attention à ce que les fidèles pussent facilement et commodément participer au culte public. Le nombre des paroisses fut augmenté. Le service divin continua, dans plusieurs communes, d'être célébré par les deux cultes dans la même église; mais il ordonna dans les temples certaines distributions et réparations, pour ménager la susceptibilité et les scrupules des partisans de l'une et de l'autre croyance.

Ces mesures portent le cachet de la prudence, et sont l'ouvrage d'un prince qui aspire à maintenir l'ordre parmi ses sujets et à se concilier leurs suffrages. Il y avait là de quoi satisfaire toutes les prétentions raisonnables en matière de religion et de discipline. Cependant il ne persévéra pas long-temps dans ce juste milieu, entre des forces où l'équilibre était si nécessaire. Les réformés purent douter de la sincérité de ses protestations, quand ils le virent appeler des capucins à Sedan, non plus pour y faire passagèrement quelques prédications, mais pour les y fixer et leur y donner des établissemens. Sous le

nom d'Éléonore de Berghes, il fit pour cet ordre l'acquisition d'une maison située à l'entrée du faubourg de la Cassine, sur l'emplacement actuel de l'hospice[1].

L'introduction de ces pères à Sedan devint le signal de disputes amères entre le clergé catholique et le clergé protestant. Les chaires

[1] Cet hospice, sous le nom d'*hôtel de la Miséricorde*, fut agrandi par la munificence de Turenne, qui cette même année lui fit un don de 50,000 liv.

De nos jours, un guerrier né à Sedan et parvenu à une haute fortune, a aussi mérité par ses libéralités le titre de bienfaiteur de cet établissement. M. le duc de Rovigo en a doublé l'utilité par la construction, à ses frais, d'un second pavillon sur l'alignement de celui qui porte le nom de Turenne, et dans des dimensions à peu près égales.

Parmi les noms que de généreux secours accordés à cette maison rendraient dignes d'être associés à ceux que l'on vient de citer, la première place serait assurément due à la famille Poupart de Neuflize, qui depuis près de deux siècles n'est jamais vainement invoquée par le besoin, et semble avoir reçu mission de la Providence pour consoler le malheureux et adoucir les rigueurs de son sort : l'on m'eût reproché l'omission de cet hommage

se convertirent en arènes, où se livrèrent de scandaleux combats. L'invective remplaça plus d'une fois la raison, et l'anathême le pacifique langage de l'Évangile. Les champions assistaient régulièrement aux prédications de leurs antagonistes et leur répondaient dans la plus prochaine convocation religieuse. L'on se fait sans peine une idée de l'effet de semblables disputes. Pierre du Moulin remarque, dans la préface d'un petit ouvrage publié à cette occasion, que ces controverses remuaient considérablement les esprits de l'une et de l'autre religion.

Une inspiration plus touchante lui fit appeler, vers la même époque, des filles de la Charité, pour soigner dans les hôpitaux les pauvres malades : chez ces sœurs, du moins, la religion portait des fruits utiles à l'humanité.

On se souvient d'avoir vu le duché de Bouillon retourner aux évêques de Liége, en 1559, par un article du traité de Cateau-Cambrésis. Ce traité contenait une réserve, rappelée plus tard dans celui de Vervins, par laquelle les prétentions de la maison de La Marck sur ce

duché devaient être jugées par des arbitres. Les circonstances s'opposèrent à ce que Henri-Robert, Guillaume et Charlotte, sollicitassent une décision à cet égard, et les choses étaient restées dans la situation où la paix dont il s'agit les avait mises. Depuis que la maison de La Tour avait été subrogée aux droits de celle de La Marck, elle avait plusieurs fois réclamé l'examen de cette affaire; mais les prélats et les États de Liége avaient habilement éludé toute conclusion définitive. Enfin Frédéric-Maurice, ayant persévéramment insisté, souscrivit en 1641 une transaction d'après laquelle il renonçait à toute prétention sur le duché, à condition qu'il porterait seul le titre de duc de Bouillon, et que les États et le chapitre lui paieraient, en différens termes, 150,000 florins de Brabant. Cet engagement se trouva entièrement rempli en 1658.

1641. Le 10 août, Louis XIII quitta Mézières, où le duc de Bouillon avait eu, comme on l'a dit, des conférences avec le grand-écuyer, Cinq-Mars. Plusieurs fois ce jeune homme avait souffert, et récemment encore, des hau-

teurs du cardinal, et il aspirait d'abord à le renverser, puis à le remplacer, s'il le pouvait, dans la confiance du monarque et la conduite des affaires. Richelieu ne fut pas long-temps à s'apercevoir des intrigues de son protégé; aussi fit-il plusieurs tentatives pour ruiner son crédit. Mais, déjà desservi lui-même par le favori, les coups qu'il voulut lui porter n'eurent point d'effet. Ce haut degré de faveur facilita à Cinq-Mars les moyens de débaucher les créatures et les amis de son rival, et de se lier sans péril avec ses ennemis. Il se servait, pour attirer ceux à qui sa jeunesse pouvait inspirer des défiances, de l'un des hommes les plus estimables de son temps, le président François-Auguste de Thou, fils aîné du célèbre historien. Le duc d'Orléans était aussi dans ses intérêts. Cinq-Mars prenait soin de nourrir la haine de ce prince contre le cardinal, en le lui peignant comme l'auteur de plusieurs refus qu'il avait essuyés de la part du roi son frère, et comme constamment occupé à combattre dans le cœur de Louis les mouvemens qui pouvaient lui être favorables.

Il paraît que Cinq-Mars avait formé trois projets différens pour se débarrasser du cardinal. Le premier était de le faire disgracier en s'emparant de l'esprit du roi; le second, d'armer un assassin, et le troisième, de l'attaquer à force ouverte, en engageant Monsieur à s'unir aux Espagnols pour lui faire la guerre. Mais il voyait l'impossibilité de déterminer le roi à le renvoyer; un assassinat présentait de grands périls; le dernier moyen lui semblait le seul praticable, sans toutefois renoncer au premier.

Décembre 1641. Le duc de Bouillon, alors dans sa terre de Limeuil en Périgord, ayant été mandé par le roi, qui voulait lui donner le commandement de l'armée d'Italie, vint à Paris. Sa présentation fut ajournée, parce que le roi était dangereusement malade. Cet incident lui devint funeste. Il paraît que la réflexion avait modifié ses sentimens à l'égard du cardinal depuis qu'il n'avait vu Cinq-Mars : les efforts que ce dernier fut obligé de faire pour l'entraîner portent à le croire. L'état de la santé du roi leur procura donc le loisir de s'aboucher. Ils eurent une longue entrevue à Saint-Germain-

en-Laye, où Cinq-Mars, qui avait mûri et arrêté ses projets, lui dit que le cardinal n'aspirait à rien moins qu'à gouverner le royaume après la mort du roi, qui paraissait prochaine; que, pour y parvenir, on lui voulait donner le commandement de l'armée d'Italie, afin de l'éloigner de Sedan, et de ne pas craindre la résistance qu'il pourrait opposer à cette usurpation; qu'il avait entendu le sieur Desnoyers, dévoué au cardinal, dire au roi que rien n'était plus facile que de lui ôter Sedan, parce qu'étant obligé d'y recevoir des troupes françaises, on le ferait arrêter s'il s'y refusait; que pour lui, il s'était étroitement uni avec Monsieur, et qu'il était sûr de le faire entrer dans toutes les entreprises que l'on pourrait former contre le cardinal; qu'il lui avait conseillé de s'assurer l'appui des Espagnols, afin qu'au moment de la mort du roi, le parti de son altesse en France se trouvât soutenu des étrangers, par un traité dont le dernier objet serait la paix générale; qu'il était même persuadé que le moyen de ruiner entièrement le parti du ministre, c'était d'engager Monsieur à prendre

les armes et à s'unir avec les Espagnols. Enfin, après un long entretien où rien ne fut négligé pour aigrir et gagner le duc, il lui communiqua le plan de la conjuration.

Dans ses interrogatoires et dans ses mémoires écrits par Langlade, le prince de Sedan nie avoir jamais eu connaissance des moyens d'exécution; mais Fontrailles, qui a laissé une relation de cette affaire, et qui en fut l'un des principaux agens, et Cinq-Mars lui-même, à la veille d'être condamné, dans un moment où la miséricorde divine est le dernier espoir du coupable, et où l'approche du supplice semble purifier ses lèvres, Fontrailles et Cinq-Mars déposent du contraire. Est-il vraisemblable qu'un prince tel que le duc de Bouillon, dont la prudence et la circonspection ne furent pas les moindres qualités, se soit engagé dans une conspiration où il y allait de sa fortune, de ses États, de ses jours et du sort de sa famille, sans s'informer des ressources, des instrumens et des moyens qui devaient en assurer le succès? Cette imprévoyance est si inconciliable avec tout ce que l'on connaît de lui, qu'on est forcé d'y voir

une fable imaginée dans l'intérêt de la défense et à laquelle on ne saurait ajouter foi : la possibilité de réussir, le nombre et la nature des ressorts que l'on devait faire mouvoir, durent être les premiers objets de son attention.

Les motifs que Cinq-Mars avait allégués au duc pour le détourner d'accepter le commandement de l'armée d'Italie avaient fait impression sur lui, et il était à peu près décidé à en refuser la commission quand elle lui serait offerte. Cette résolution parvint aux oreilles de la reine. Elle était persuadée que, si son mari succombait à sa maladie, la régence lui serait disputée par le cardinal. En conséquence elle fit prier le duc, par l'organe de de Thou, de s'attacher à elle, et de prendre le commandement qui devait lui être proposé, afin qu'il y eût à la tête de l'armée un général sur qui elle pût compter. Il n'avait aucun prétexte plausible à opposer au vœu de la reine, surtout ayant fait réflexion qu'en refusant de servir il donnait prise aux soupçons, et serait plus étroitement surveillé; tandis que son éloignement, en trompant la

vigilance du cardinal, n'était pas tel, cependant, qu'il ne pût, en peu de jours, accourir sur le théâtre des événemens et en saisir la direction. Il changea donc d'avis, et fit répondre à la reine, qui lui avait aussi fait demander une retraite à Sedan pour elle et ses deux fils, que si jamais elle était réduite à l'extrémité qu'elle paraissait craindre, elle serait toujours la maîtresse de se retirer à Sedan avec ses enfans, et qu'à l'égard de l'emploi d'Italie, il ne savait rien encore d'officiel, mais qu'il accepterait s'il lui était proposé.

La santé du roi parut se raffermir, et Frédéric-Maurice reçut le commandement pour lequel on l'avait appelé. Son acceptation ne permettait pas à la conspiration de languir. Il fallait qu'avant son départ, qui devait s'effectuer promptement, l'on convînt des points capitaux. Le duc d'Orléans, Cinq-Mars, Fontrailles et lui, arrêtèrent donc de traiter avec l'Espagne pour avoir des troupes. Le premier devait figurer seul comme signataire; le duc et Cinq-Mars ne seraient nommés qu'après l'arrangement conclu. La ville de Sedan était

désignée pour la retraite de Monsieur, dès qu'on apprendrait que les Espagnols se mettaient en marche. Ces bases consenties, Fontrailles prit le chemin de Madrid, investi de leurs pleins pouvoirs.

Cependant le roi, malgré l'épuisement de ses forces, partit aussi le 3 février de Fontainebleau pour assister à la conquête du Roussillon, qu'il entreprenait de l'avis de son ministre. Celui-ci, jaloux et tourmenté de l'ascendant toujours croissant de Cinq-Mars sur l'esprit du monarque, avait voulu l'accompagner, afin de ressaisir, s'il le pouvait, ce qu'il avait déjà perdu de sa confiance. Mais l'inquiétude et les fatigues du voyage lui causèrent une fièvre ardente, et il se vit obligé de s'arrêter à Narbonne.

Sur ces entrefaites, Fontrailles avait conclu avec le comte-duc d'Olivarès le traité de Madrid, et rentrait en France pour communiquer le résultat de sa mission à ceux qui l'en avaient chargé. Il trouva Cinq-Mars à Narbonne, Monsieur à Chambord, et le duc de Bouillon à Tarare, par où il passait pour se rendre en Italie.

Le roi, qui était à Narbonne, s'étant rapproché de Perpignan dont on faisait le siége, Cinq-Mars l'accompagna. Le cardinal y demeura encore quelque temps fort malade; mais, de l'avis des médecins, il dut quitter cette ville pour aller prendre les eaux à Tarascon. Il était en chemin pour s'y rendre, lorsqu'il reçut (on n'a jamais su au juste de quelle main, mais apparemment de l'un des émissaires qu'il soudoyait à Madrid) un paquet qui contenait une révélation exacte de ce qui se tramait. On a dit que cette dépêche était l'original même du traité qu'un secrétaire du duc d'Olivarès lui aurait fait tenir; mais l'embarras qu'il éprouva pour établir juridiquement l'existence du traité, et ses démarches pour obliger Monsieur à en donner copie, à défaut de l'original que ce dernier avait brûlé, prouve qu'il ne posséda jamais la pièce authentique. C'était ou un extrait des principaux articles, ou des renseignemens circonstanciés auxquels il pouvait se fier [1].

[1] M. L. C. D. R., dans des mémoires sur les événemens les plus particuliers des ministères de Richelieu et de Mazarin, rapporte « qu'il fut envoyé par

Par ce traité, sa majesté catholique devait fournir douze mille hommes de pied et cinq mille chevaux, de l'artillerie, des munitions, et 400,000 écus pour des levées, dès que Monsieur se trouverait dans une ville de sûreté

« le cardinal à Bayonne, afin d'épier les personnes
« qui passeraient en Espagne par cette route; qu'il
« s'y déguisa en postillon pour mieux jouer son rôle;
« qu'il conduisit Fontrailles, et peu de jours après,
« un autre personnage sur qui le cardinal avait des
« soupçons; qu'ayant ordre d'arrêter ce dernier à
« son retour de Madrid, il s'acquitta de cette mission,
« et qu'il trouva dans la semelle de ses bottes l'ori-
« ginal du traité. »

M. L. C. D. R. ajoute que le personnage arrêté, dont il ne fait pas connaître le nom, passait pour Flamand quoique Français, et que ce malheureux, se voyant privé de sa liberté et mesurant toute l'étendue des dangers qu'il courait, s'empoisonna. Mais est-il probable que Fontrailles se soit un instant dessaisi d'une pièce aussi importante que l'était le traité de Madrid? Ne sait-on pas qu'il le remit à Monsieur, qui prétendit ensuite l'avoir détruit? Ce récit d'un écrivain prévenu en faveur de son éminence, de qui il avait reçu des grâces, paraît avoir eu pour but de détourner l'attention des sources d'où le cardinal avait tiré ses preuves.

(c'était Sedan). Les places prises en France, soit par les Espagnols, soit par les troupes des conjurés, devaient être remises à son altesse ou à son parti. Le duc d'Orléans aurait 12,000 écus de pension par mois, pour exercer le commandement général, et recevrait les ordres de l'empereur par l'archiduc Léopold, si ce dernier était nommé gouverneur des Pays-Bas. Cinq-Mars et le duc de Bouillon, qui ne devaient être nommés qu'après le traité souscrit, recevraient de l'empereur le brevet de maréchaux-de-camp, avec 80,000 ducats à partager entre eux, et 80,000 livres pour munir la place de sûreté. Sa majesté catholique et son altesse s'engageaient à ne jamais consentir à aucun arrangement, que de concert. Les ennemis de l'Espagne, tels que les Suédois à cette époque, devenaient ennemis des conjurés.

La convention ne fut signée que par le comte-duc et par le sieur de Fontrailles, qui prit le faux nom de *Clermont*. La contre-lettre qu'il y ajouta pour déclarer les noms des deux seigneurs et de la place de sûreté, était conçue en ces termes : « Je déclare et assure

« que les deux personnes sont le sieur de « Bouillon et le sieur de Cinq-Mars, grand-« écuyer de France. La place de sûreté qui « est assurée à son altesse est Sedan, que « ledit sieur de Bouillon lui met entre les « mains.

« *Signé*, par supposition de nom,

« DE CLERMONT. »

CHAPITRE VIII.

Le cardinal informe le roi des découvertes qu'il vient de faire. — Arrestation de Cinq-Mars. — De de Thou. — Du duc de Bouillon. — Circonstances du procès. — Son issue.

Dès que le cardinal se vit en possession de documens qui constataient l'attentat de Monsieur, de Cinq-Mars et du duc de Bouillon, il s'empressa de les faire remettre au roi, qui était encore au camp devant Perpignan. Ce fut Chavigny, personnage qui lui était entièrement dévoué, qu'il chargea de cette démarche. Celui-ci, étant arrivé au camp, reçut du roi plusieurs audiences secrètes qui causèrent les plus vives inquiétudes à Cinq-Mars. Cependant, comme il ne remarqua pas de changement dans la manière d'être du roi à son égard, il se persuada qu'il était étranger à l'objet de ces mystérieux entretiens, et qu'il s'était inquiété sans raison. Affectant la sécurité d'une conscience irréprochable, il re-

doubla de soins et d'assiduités auprès de son maître, et voulut même l'accompagner à Narbonne, où ce monarque arriva le 11 juin. Il est vrai que ses longues manœuvres et ses succès pour décréditer Richelieu devaient le tranquilliser sur les délations de ce ministre, dans le cas où il aurait obtenu quelques lumières sur l'entreprise qui se préparait. Le roi, non-seulement connaissait l'inimitié qui existait entre eux, mais savait à combien d'artifices ils avaient eu recours pour se supplanter mutuellement auprès de sa personne ; et Cinq-Mars devait croire qu'il lui serait facile de présenter comme un acte de vengeance de son ennemi toute accusation qu'il voudrait intenter contre lui. Ces calculs étaient fondés. Malgré les indices du crime de son favori, le roi ne pouvait se résoudre à le croire capable de conspirer contre l'État. Sa prévention contre tout ce qui venait du cardinal, à la charge de Cinq-Mars, était si prononcée, que le traité avec l'Espagne lui semblait une fable d'une invraisemblance choquante que la haine avait fait imaginer, et que l'envie la plus aveugle pouvait seule accueillir. Vainement Chavigny

lui représenta qu'il fallait au moins approfondir la vérité; qu'il s'agissait d'une conspiration contre la couronne, sur laquelle la justice devait informer; que l'arrestation des accusés et la saisie de leurs papiers étaient les seuls moyens d'éclaircissemens; que s'ils étaient convaincus, la clémence royale leur offrait un refuge; tandis que si leur innocence était prouvée, les dignités, la fortune et d'insignes faveurs les indemniseraient magnifiquement, et pour toujours, d'un dommage momentané. Il remontra encore au roi que c'était enhardir à la trahison que de ne pas poursuivre des hommes sur qui pesaient d'aussi fortes présomptions, et que dès que l'affaire intéressait la paix du royaume, le rang et la qualité des incriminés devaient d'autant moins embarrasser l'action de la justice, que les conspirateurs élevés et puissans sont bien plus à craindre que d'obscurs perturbateurs. Comme ces raisons n'ébranlaient point la résolution du roi, Chavigny recourut à l'autorité du père Sirmond, confesseur de sa majesté, qui lui déclara que si l'accusation dirigée contre Cinq-Mars paraissait avoir quelque réalité, il ne pouvait se

dispenser de la soumettre à l'examen de la justice, sans manquer à ce qu'il se devait à lui-même et à l'État. Cédant enfin aux instances qui lui étaient faites, il consentit à ce que l'on arrêtât Cinq-Mars, le duc de Bouillon, de Thou et quelques autres gentilshommes impliqués dans cette affaire. Les ordres furent expédiés le 12 juin au soir. Cinq-Mars, de Thou et Chavagnac furent arrêtés et conduits, le premier à Montpellier, et les deux derniers à Tarascon. Fontrailles, Montmort, d'Ambijoux et le comte de Brion sortirent du royaume. Quant à Monsieur, on lui persuada que ses liaisons avec Cinq-Mars étaient ignorées.

L'arrestation du duc de Bouillon eut lieu à Cazal dans le Montferrat. L'ordre de se saisir de lui arriva le 21 juin, et l'exécution en fut remise au lendemain, quand il serait couché. En effet un officier, nommé Couvonge, étant venu lui dire qu'il avait ordre de l'arrêter : « Parlez tout haut, répondit-il en élevant la « voix; on veut m'arrêter sans ordre du roi, « il faut me le montrer auparavant; je sais « qu'il n'y en a point. » Couvonge sortit pour

aller le chercher, et Frédéric-Maurice s'évada. Comme il était dans la rue, il rencontra un maréchal-des-logis de sa maison, le sieur Saint-Aubin, qu'il pria de l'accompagner et de lui prêter son manteau. Ils s'acheminèrent vers les remparts, où Saint-Aubin offrit de se jeter le premier pour chercher une issue; mais le duc s'y opposa, et ils restèrent dans la ville. Pour intéresser le peuple à ne pas favoriser son évasion, l'on répandit le bruit qu'il avait vendu la ville aux Espagnols. La garnison et les paysans prirent les armes; et, dès le point du jour, le conseil souverain fit publier la peine capitale contre tout habitant qui, connaissant la retraite du général, n'en ferait pas à l'instant la déclaration. Les mêmes menaces furent faites aux officiers et aux soldats de son armée.

Pendant que l'on prenait ces mesures, le duc errait dans la ville sans moyen d'en sortir ni d'échapper aux recherches. Il entendit même crier à son de trompe, que l'on donnerait mille pistoles à celui qui le livrerait mort ou vif. Cependant un cabaretier, logé dans une rue détournée, à qui il offrit sa

bourse et promit de faire sa fortune, le conduisit dans son grenier qui était rempli de foin, et s'engagea à le mettre hors de danger la nuit suivante. Mais la femme de ce dernier, intimidée par les édits qu'on avait faits, alla promptement révéler ce qu'elle savait à Couvonge, qui accourut sur les lieux avec main-forte. Quelques soldats montèrent dans le fenil, où le duc, se voyant découvert, mit l'épée à la main, et cria qu'il tuerait le premier qui oserait l'approcher. Un soldat voulut faire feu sur lui; mais Couvonge défendit, sous peine de la vie, de faire aucune violence au général. On se saisit donc de lui pour le conduire au château, et tandis qu'il traversait les rues, on eut beaucoup de peine à le protéger contre la fureur du peuple, qui croyait fermement à son projet d'ouvrir Cazal aux Espagnols. Peu après il fut mis dans un carrosse cadenassé, et transféré à la citadelle de Pignerol, avec une nombreuse escorte.

La joie du cardinal fut immodérée lorsqu'il apprit la détention du duc de Bouillon; et l'on put aisément voir que, dans l'activité de

ses poursuites, il ne consultait pas moins ses ressentimens personnels que la sûreté et le repos de la France. Mais le défaut de preuves convaincantes pour faire leur procès au duc et à ses complices fit cesser promptement cette ivresse indécente. Il avait sous sa main ses ennemis; il les savait coupables, et cependant s'il ne parvenait à rassembler plus de lumières qu'il n'en avait, il lui était impossible de les frapper.

Un incident funeste aux accusés fut le départ du souverain pour Paris. Le cardinal, que sa maladie retenait toujours à Tarascon, profita de cette circonstance pour se faire investir d'un pouvoir si absolu, qu'il ne lui manquait plus que le titre de roi : « Mon intention, « lui écrivit le monarque, est que vous fassiez « les choses qui regarderont mon service avec « la même autorité que si j'y étais; que vos « ordres dans les provinces de deçà ou au « dehors du royaume, à mes lieutenans-gé- « néraux ou à mes ministres, soient aussi « ponctuellement exécutés que les miens pro- « pres, et que vous pourvoyiez aux choses « pressées, sans m'en donner avis, etc. » Le

cardinal, mis par là au-dessus de toute responsabilité, et surtout délivré de la crainte qu'un retour d'affection du roi pour son favori ne mît un frein à sa vengeance, poussa rapidement l'enquête. Il avait fait incarcérer de Thou à Tarascon pour l'interroger lui-même; mais le prévenu, laconique dans ses réponses, habile et réfléchi, ne laissa rien échapper, malgré la tournure insidieuse des questions qui lui furent adressées, qui pût le compromettre ni aucun de ceux qui avaient eu part à la conspiration dont il possédait le secret. Ce début n'était pas fait pour diminuer les inquiétudes de Richelieu. Ayant échoué, avec tout son art, vis-à-vis de celui qu'il savait être le moins coupable, et à qui des aveux sincères ouvraient un espoir de salut, il devait s'attendre à des résultats bien plus insignifians encore, avec ceux qui ne pouvaient échapper qu'en dérobant à la justice la connaissance de la vérité.

Mais ses perplexités furent courtes. Le roi, à son passage à Lyon, reçut deux déclarations de Monsieur, où il rendait un compte détaillé de ce qui s'était fait entre le duc de Bouil-

lon, Cinq-Mars, Fontrailles et lui, et où il accusait de Thou d'avoir su toute l'affaire, et cherché à grossir le nombre des conjurés. Pour prix de ses révélations, il demandait de n'être ni exilé, ni confronté avec les accusés. Cinq-Mars fut interrogé à Montpellier, où, à l'exemple de de Thou, il se renferma dans un système invariable de dénégation. Le duc de Bouillon le fut à Pignerol. C'est lui qui contribua le plus à éclairer la justice. Il dévoila ce qui avait été résolu dans les conférences secrètes qu'il avait eues avec Monsieur et le grand-écuyer; mais il prétendit avoir recommandé à Fontrailles, lors de son voyage à Madrid, de ne rien stipuler pour lui avec la cour d'Espagne : il soutint encore qu'en accordant au frère du roi sa ville de Sedan, comme place de sûreté, il avait toujours pensé que le prince n'en ferait usage qu'en cas de décès du monarque. Selon lui, de Thou avait ignoré beaucoup de choses, et entre autres le traité de Madrid. Monsieur fut interrogé à Villefranche en Beaujolais, d'abord par le chancelier, puis par six commissaires, et fit des aveux si complets, que l'exercice de la

clémence devenait presque impossible au roi, quand Richelieu l'aurait permis. Après cette instruction préliminaire, les accusés furent transférés à Lyon, où devait se continuer l'affaire. Cinq-Mars et de Thou ne varièrent point dans leur résolution de ne convenir d'aucun fait. La confrontation entre les prévenus commença le 6 de septembre. Celle du duc de Bouillon avec Cinq-Mars donna lieu entre ces deux seigneurs à une altercation à laquelle on devait s'attendre, lorsque le dernier entendrait lire les interrogatoires du premier, qui le menaient irrémissiblement à l'échafaud. Cinq-Mars, indigné à cette lecture, protesta contre la vérité des faits dont elle était l'exposé; il la prétendit mensongère et calomnieuse, interprétant dans l'intérêt de sa cause ce qu'elle contenait d'impossible à nier. Mais le duc de Bouillon, traître d'abord, et ensuite dénonciateur de ses complices, accabla le malheureux Cinq-Mars avec la lâcheté d'un conspirateur vulgaire, et une bassesse d'autant plus révoltante, que le prince d'Orange, son oncle, intercédait chaudement pour obtenir sa grâce.

Ce que Cinq-Mars venait de faire à l'égard des déclarations du prince de Sedan, il le fit pour celles de Monsieur, dont la lecture devait valoir confrontation : il les tint pour fausses en tous points. Mais le cardinal voulait le perdre ainsi que de Thou, et il engagea le chancelier à aller le voir dans sa prison, et à lui faire entendre que le seul moyen d'avoir sa grâce était de tout avouer et de nommer ses complices. Cinq-Mars, ébloui par ces promesses, auxquelles le caractère de celui qui les faisait donnait une autorité respectable, et comptant surtout, d'après l'engagement qu'il en prit, que le chancelier ne ferait aucun usage au procès des aveux qu'il pourrait recevoir, convint avec lui de tout ce qu'il avait nié jusqu'alors, sans en excepter la connaissance que de Thou avait eue du traité avec l'Espagne. Il poussa même la confiance et l'abandon jusqu'à convenir que de Thou haïssait souverainement le cardinal.

En quittant le prisonnier, Séguier se rendit chez son éminence pour lui faire part du succès de la supercherie, et lui fit le récit détaillé de tout ce que Cinq-Mars lui avait con-

fessé. Il ne s'agissait plus que de le déterminer à déclarer devant la cour tout ce dont il venait de convenir dans un entretien particulier. Pour cela, il lui fit dire par l'un des commissaires, le sieur Laubardemont, que de Thou le trahissait, et qu'il y aurait de sa part du délire à rester fidèle à un homme qui ne craignait pas de le sacrifier; que ce prévenu avait révélé sans restriction tout ce qui était à sa connaissance; qu'en persistant à taire la vérité, dont on était parfaitement sûr, il forcerait le tribunal à le condamner à la question ordinaire et extraordinaire, tandis que par un aveu sincère et public il éviterait la torture, le supplice et toute espèce de chagrin.

Cinq-Mars, dupe de cette seconde déception, promit ce que l'on demandait de lui, et Laubardemont rédigea sur le moment un procès-verbal relatant ses déclarations, et le lui fit signer, au cas où il voudrait se rétracter.

La procédure étant terminée, le procureur-général requit, par ses conclusions, que Cinq-Mars fût déclaré atteint et convaincu du crime de lèse-majesté, puni de mort, et appliqué à la question avant de subir sa peine, et qu'il

fût sursis au jugement des sieurs de Bouillon et de Thou.

Le 12 septembre, les juges entrèrent en audience à sept heures du matin, dans la salle du présidial de Lyon. Laubardemont fit le rapport du procès, où il s'attacha principalement à établir la culpabilité de de Thou, celle de Cinq-Mars étant évidente. Celui-ci fut appelé le premier. Comme il se croyait certain de sa grâce, lorsqu'il entendit le chancelier reprendre dans ses questions les choses dès l'origine : « Monsieur, lui dit-il, je vois où vous « en voulez venir; pour abréger l'affaire, je « vous dirai tout ce que j'en sais; puisque l'on « m'a manqué de parole, je suis dispensé de « tenir la mienne. » Après s'être excusé de n'avoir pas dit la vérité plus tôt, il fit des circonstances de la conspiration une narration exacte, d'où il résultait que de Thou en avait été instruit presque du moment où elle avait été conçue. Quand Cinq-Mars se fut retiré dans une chambre du palais, de Thou, qui ne savait rien des révélations que l'on avait extorquées au grand-écuyer, fut introduit. Le chancelier lui demanda s'il avait su le traité

avec l'Espagne : sa réponse à cette question, de même qu'à toutes celles qui lui furent faites, fut conforme aux précédentes. Là-dessus, on fit entrer de nouveau Cinq-Mars. De Thou, interrogé s'il adhérait à toutes les déclarations de son coaccusé, répondit : « Je reconnais le « sieur de Cinq-Mars pour un homme de bien, « qui ne peut avoir dit que la vérité. » On lui lut la déposition de son ami, et cette lecture achevée, de Thou, regardant fixement Cinq-Mars, lui dit avec émotion : « Est-il vrai, mon- « sieur, que vous ayez dit tout ce qu'on vient « de lire ? » Averti par ces mots du piége dans lequel on l'avait fait tomber, Cinq-Mars annonça qu'il allait donner des explications; mais de Thou, continuant, exposa comment il avait été instruit du traité avec l'Espagne, et adjura Cinq-Mars de dire en présence de la cour tout ce qu'il avait fait pour empêcher que ce traité ne fût conclu. « Je m'en rap- « porte, dit-il au grand-écuyer, à votre bonne « foi et à votre conscience. » Cinq-Mars affirma que de Thou avait constamment cherché à l'en détourner, et qu'il lui avait même dit, pour faire échouer le projet, qu'il se retirerait

à Rome si l'on y persistait, ne voulant y prendre aucune part, et pour s'épargner la douleur d'en voir les funestes effets. De Thou se justifia ensuite du crime de non-révélation, avec une dignité et une force auxquelles on eût désiré un meilleur succès; mais le coup était porté. Le cardinal voulait voir tomber ces deux têtes; il ne s'en était point caché. Quant au duc de Bouillon, c'était moins à ses jours qu'il en voulait qu'à ses États.

Le procureur-général ajouta aux conclusions de son premier réquisitoire la peine de mort contre de Thou, pour avoir su et n'avoir pas révélé une conspiration avec l'étranger contre l'État. Toute la cour, un seul juge excepté, adopta ces conclusions.

Richelieu était sorti de Lyon le matin même. Il n'en était qu'à deux lieues lorsqu'il reçut une lettre du chancelier qui lui annonçait l'issue du procès. « Monsieur de Thou, dit-il « d'un air satisfait, monsieur le chancelier « m'a délivré d'un grand fardeau. » Le supplice des deux condamnés ne fut différé que les courts instans nécessaires pour appliquer Cinq-Mars à la question. Le 12 septembre,

ils passèrent de la sellette à l'échafaud, sans faiblesse, résignés, et pleins d'espoir, l'un en la miséricorde et l'autre en la justice divine.

Dans ce drame, l'intérêt ne s'éloigne pas un instant de l'infortuné de Thou. Il n'aimait pas le cardinal et ne négligea point l'occasion de lui enlever des partisans. Ses vœux constans accompagnèrent ceux qui travaillaient à la disgrâce de cet ambitieux et puissant ministre : ce fut là son crime. Mais il était vertueux et intègre, et sa condamnation, d'une rigueur outrée, doit peser sur la mémoire de celui qui le fit punir du dernier supplice. Le duc d'Orléans dut s'accuser plus d'une fois de l'effusion d'un sang qui, sans lui, n'eût probablement pas coulé. On n'instruisit pas contre d'autres détenus plus obscurs ou moins redoutés.

Cependant le duc de Bouillon, voyant la marche de la procédure et les artifices par lesquels on arrachait des aveux à ses compagnons d'infortune, faiblement rassuré par des promesses qui pouvaient être trompeuses, avait envoyé son beau-frère, le comte de Roussi, pour offrir au roi ses souverainetés de Sedan et de

Raucourt, à la seule condition qu'on lui laissât la vie. Mais ses terreurs redoublèrent lorsqu'il apprit la condamnation et l'exécution de ses complices. Il n'avait point encore de réponse à ses propositions. Poursuivi par la crainte qu'un accident n'empêchât son beau-frère de remplir le message, il fit supplier, le soir même de l'exécution, le chancelier de venir le trouver dans sa prison, ayant une grâce de la plus haute importance à réclamer de lui. Le lendemain le chancelier, accompagné de six commissaires, se rendit en effet auprès du duc, qui le supplia, au nom de Dieu, de différer le dépôt de son procès sur le bureau jusqu'à ce que le roi eût répondu à une proposition qu'il lui faisait. « Ma place de Sedan, « lui dit-il, ayant été la cause de mes mal- « heurs, je prie le roi de la recevoir, et de « m'accorder ma grâce : je n'ai point de con- « dition à faire à mon maître; je remettrai « cette place purement et simplement; je ne « veux pas par là gagner du temps, puisque « je m'engage à en ouvrir les portes dans dix « jours, étant résolu d'y envoyer exprès un « de mes beaux-frères à cet effet. » Le chan-

celier promit de surseoir jusqu'à ce que la résolution du roi fût connue, et dressa un procès-verbal de cette entrevue. Le même jour, le duc écrivit au cardinal, dans les termes les plus soumis, pour lui réitérer, sous la seule condition qu'on le laisserait vivre, l'offre de la ville, du château et de la souveraineté de Sedan, et de tout ce qui lui appartenait dans les environs, pour être à jamais réunis à la couronne. Il hasardait seulement de demander quelques indemnités, afin d'être en état d'acquitter les dettes contractées par sa maison pour fortifier Sedan. Il se soumettait toutefois aux volontés du roi et du ministre, de qui seuls, désormais, il voulait dépendre [1].

[1] Le récit dans lequel Langlade fait partir une sœur de Frédéric-Maurice pour venir déclarer au cardinal, de la part d'Éléonore de Berghes, que si l'on faisait mourir son mari elle livrerait la ville et la forteresse de Sedan aux Espagnols, pourrait avoir eu pour but de faire succomber son héros avec quelque dignité, en le montrant encore menaçant, même dans sa chute. Cependant, comme la grâce du duc ne fut officiellement annoncée qu'après la mort de Cinq-Mars et de de Thou, puisqu'on le voit encore livré

Le sacrifice de ses États était le point où le cardinal avait voulu amener Frédéric-Maurice, et il paraît qu'on ne répondit pas catégoriquement au comte de Roussi, dès ses premières ouvertures, pour forcer le prince à en faire l'offre lui-même, sans intermédiaire, afin que plus tard il ne pût pas prétendre qu'on avait agi à son insu et contre ses intentions.

Il fut convenu que les souverainetés de Sedan et de Raucourt et leurs dépendances seraient remises au roi, et réunies à la cou-

aux plus vives alarmes le jour de leur exécution, il n'est pas impossible que sa sœur ait en effet reçu ces instructions pour en faire usage à la dernière extrémité, et dans le cas où les promesses faites au sujet de son frère paraîtraient devoir être violées. Cette interprétation du récit de Langlade le concilierait avec le ton soumis des lettres adressées au roi et à son ministre par Élisabeth de Nassau et par Éléonore elle-même, au commencement de l'arrestation de Frédéric-Maurice, et, de plus, laisserait subsister l'opinion du père Griffet et de Le Vassor, que l'accommodement fut ménagé par les comtes de Roussi et d'Estrades, le dernier envoyé par le prince d'Orange.

ronne à perpétuité; qu'aussitôt après l'occupation, le duc serait extrait de sa prison, et se choisirait pour résidence Roussi, Turenne, ou telle autre qu'il lui plairait, et que tout le passé serait oublié.

La connaissance de ce traité à Sedan ne précéda que de peu de jours celui de son exécution. L'on se doute bien que le peuple, innocent des fautes de son prince, n'apprit pas avec indifférence l'acte d'après lequel il allait appartenir à des maîtres qui n'étaient point de son choix. L'irritation ne s'adoucissait ni par le passé ni par l'avenir. Jamais le joug de la nécessité ne parut plus dur à subir; non que Frédéric-Maurice eût beaucoup fait pour le bonheur public, mais précisément parce qu'il semblait n'avoir apprécié sa principauté qu'au moment d'en faire le gage de son rachat, et que le souvenir de son administration ne renfermait aucune compensation à la douleur de passer de son fait sous une domination étrangère. On lui reprochait avec justice son insouciance pour l'industrie, moins d'accord entre les citoyens, les arts privés d'encouragement, l'académie abandonnée à ses propres

forces, et les revenus de l'État dissipés dans des entreprises téméraires et déloyales. L'on trouvait doublement amer de servir d'expiation aux attentats d'un prince qui n'avait nullement préparé les esprits au degré d'abnégation qui leur était nécessaire. « Si du moins, disait-on, il eût témoigné quelque amour pour ses sujets, quelque douleur de les sacrifier! mais a-t-on entendu sortir de ses lèvres une parole d'affection pour eux, dans tout le cours du procès? Ne dirait-on pas qu'il est, à lui seul, toute la principauté? que, pourvu qu'il vive, elle doit s'estimer trop fortunée? L'a-t-on vu stipuler en faveur de nos lois, de nos coutumes, de nos établissemens, de nos prérogatives, de nos libertés? N'a-t-il pas tout abandonné à la discrétion de ceux à qui nous sommes portés en rançon? Qu'importe l'inutilité de sa requête? En demandant le maintien de quelques-unes des institutions qu'il sait nous être chères, il nous eût prouvé du moins qu'il souffrirait si nous en étions privés un jour, et cette sollicitude tempèrerait jusqu'à un certain point le sentiment de ses torts envers nous. S'il se fût donné la

peine de nous étudier, il aurait su qu'un gouvernement absolu n'est point dans nos mœurs; il eût plaidé pour la conservation de nos antiques droits : mais il n'a fait ni l'un ni l'autre; et si l'on nous en laisse la possession seulement une année, ce n'est pas à ses instances que nous le devrons, c'est à la générosité du nouveau prince que sa félonie nous a donné. »

Dans cette occasion mémorable où leur patriotisme se trouvait si violemment froissé, où leur consternation était au comble, les Sedanois se comportèrent envers Éléonore avec une délicatesse dont on voit de fréquens exemples à l'égard de souverains arrachés à leur peuple par la force, mais unique peut-être dans la situation des habitans de cette contrée, par rapport à ceux qui cessaient de les gouverner. Ce serait une omission notable de ne pas observer ici combien il fallait que les mœurs se fussent policées et que l'éducation publique eût fait de progrès pour rendre la masse du peuple capable, au milieu de ses griefs et prête à revêtir le deuil de son indépendance, d'établir une distinction entre l'époux et l'épouse, et de ne pas confondre

dans sa réprobation deux personnes entre lesquelles il ne devait y avoir qu'une seule volonté. Une conduite différente aurait été sans doute une grande injustice; mais combien existe-t-il d'expériences où cette injustice n'ait pas été commise? On connaissait l'aveugle attachement d'Éléonore pour son mari, les angoisses qu'elle venait d'endurer jusqu'à ce qu'elle eût obtenu la certitude qu'il ne perdrait point la vie; et non-seulement les Sedanois évitèrent que l'accent de leurs légitimes plaintes ne parvînt à ses oreilles,
1642. mais le 29 septembre, quelques heures avant que Fabert, nommé gouverneur de Sedan, n'y fît son entrée avec le cardinal Mazarin et quatorze compagnies des gardes françaises et suisses, au moment où ils virent cette jeune princesse descendre du château, entourée de cinq ou six enfans en bas âge, et se diriger vers la porte de la ville pour n'y plus revenir, ils lui donnèrent de si touchantes marques d'intérêt et d'amour, qu'elle eût pu croire que l'auteur de l'affligeante révolution qui s'opérait ne lui était point uni par les plus étroits liens. Tout le peuple, fondant en larmes, l'ac-

compagna loin hors des murs, chacun lui témoignant à sa manière, et selon qu'il pouvait l'aborder, son regret de la perdre, son estime pour ses vertus, et sa compassion dans une si pénible disgrâce.

Les malheurs d'Éléonore n'excitaient pas l'intérêt de ses sujets seulement. L'on savait à la cour combien elle eût été digne d'un meilleur sort. Fabert avait reçu, dans ses instructions, celle d'user envers cette princesse de tous les ménagemens que réclamaient sa situation et son éminent mérite. Aussi, de concert avec Mazarin, décidèrent-ils que la prise de possession ne serait proclamée que le lendemain 30 septembre, afin qu'elle s'éloignât assez du territoire de Sedan pour ne pas entendre les décharges d'artillerie qui accompagneraient cette proclamation. Le délai avait encore pour objet de donner à quelques fonctionnaires, et à la majeure partie de la population, le temps de se retirer à l'écart, pour n'être pas témoin d'un spectacle dont le moindre résultat serait de les réduire à un désespoir silencieux. En effet, une foule de citoyens sortirent de la ville et se répandirent dans les

environs, pressés par le besoin de se livrer sans contrainte à l'expression de leur douleur. Plusieurs s'expatrièrent, résolus de ne jamais revoir leur terre natale, qui allait perdre, par sa fusion dans un vaste royaume, les traits caractéristiques qui la leur faisaient chérir. Il en est qui ne purent se rendre maîtres de l'impression que fit sur eux cette fatale journée, et qui succombèrent au chagrin. Le sieur de Briquemaut, entre autres, gouverneur du château pour le duc de Bouillon, officier plein d'honneur et de fidélité à ses devoirs, fut victime de la dépossession de sa charge, dans l'exercice de laquelle il avait espéré de vivre et de mourir. Cet excellent serviteur, après avoir remis la citadelle à Fabert, quitta Sedan, tomba malade, languit quelques jours, et rendit le dernier soupir d'une vie à laquelle il ne voyait plus rien qui pût l'attacher désormais. Une personne qui, depuis long-temps, était sans influence sur les affaires publiques, mais qui n'avait point abdiqué celle que, dès son entrée à Sedan, elle avait exercée sur les mœurs par son exemple, Élisabeth de Nassau, ne vit point ces jours de

tristesse et de deuil. Elle était morte le 3 du même mois, navrée des erreurs et déchirée des périls de son fils. Le coup mortel lui fut porté par la réponse du cardinal à une lettre suppliante qu'elle lui avait adressée en faveur de Frédéric-Maurice. Mais il est une classe d'émotions restées sans théorie, et que Richelieu devait ignorer. Sans être cruel, il put ne point épargner assez des sentimens auxquels son cœur ne s'était jamais ouvert : quelle qu'en fût l'étendue, son génie ne pouvait lui révéler tout ce qui se passerait dans l'âme d'une mère en apprenant que celui de qui dépendaient les jours d'un fils toujours aimé, ne voulait rien faire pour le dérober à la mort et à l'infamie [1]. Un codicile de cette estimable

[1] « Madame, lui répondit le cardinal, pendant « que j'ai cru monsieur votre fils reconnaissant des « grâces que le roi lui a faites, et plein d'affection et « de fidélité pour son service, je n'ai rien oublié de « ce qui m'a été possible pour lui être utile et pour « procurer ses avantages auprès de sa majesté; « maintenant qu'il s'en est rendu indigne par la « nouvelle infidélité qu'il a commise contre le roi et « contre l'État, au même temps qu'on lui a donné

princesse, de l'année 1639, resté dans les archives de Sedan, renferme plusieurs dispositions qui attestent son intérêt pour les fondations de charité et pour les établissemens d'instruction. Elle y fait aussi des legs à tous ceux qui remplissaient quelque ministère auprès de sa personne, ainsi qu'aux divers membres de sa famille.

Le lendemain de la mort du cardinal de Richelieu, le 5 décembre de la même année, les lettres de grâce et d'oubli promises au duc de Bouillon, et dans lesquelles le sieur d'Ozonville, lieutenant de ses gardes, était compris, furent enregistrées au parlement. On leur épargna, comme à Henri de La Tour, et comme on l'avait déjà fait à Frédéric lui-

« les moyens de réparer le passé en servant l'un et « l'autre, vous me blâmeriez, madame, si je ne « contribuais ce que je dois à l'éclaircissement de sa « mauvaise conduite, et à la suite qu'elle doit avoir.

« En votre particulier, madame, vous me trou- « verez toujours plein du désir de vous témoigner « par effet l'estime que je fais de votre personne, et « la sincérité avec laquelle je suis, etc. »

même, la comparution en personne à cette humiliante cérémonie.

Louis XIII mourut le 14 mai 1643. A la suite de cet événement le duc espéra quelque temps recouvrer sa principauté, mais Mazarin ne cessa de lui être contraire, et il ne put parvenir à fléchir la régente. C'est alors qu'il quitta la France et qu'il entra au service du pape Urbain VIII, comme généralissime des troupes de l'Église, dans la guerre que soutint ce pontife contre le duc de Parme. Plus tard il joua un rôle dans les troubles civils de la fronde, attaché ainsi que son frère [1] au parti des princes.

Dans un traité conclu en 1643, le roi l'indemnisa de la perte de Sedan, par la cession

[1] Quelques lecteurs eussent peut-être désiré trouver ici des détails biographiques sur Turenne; mais le même motif qui m'a fait glisser rapidement sur les actions de son père, qui ne se rattachaient point à l'histoire de Sedan, m'a décidé à garder le silence sur cet illustre capitaine, dont toute la vie fut étrangère à mon sujet. Cette vie d'ailleurs est dans toutes les mains, plus complète et plus instructive que l'insuffisante ébauche que j'en aurais pu donner.

du comté d'Évreux, des duchés de Château-Thierry et d'Albret, et d'autres terres d'un grand revenu. Enfin, en 1652, il tomba malade à Pontoise, d'une fièvre qui l'enleva en peu de jours. Ses obsèques se firent à sa terre d'Évreux. Éléonore de Berghes mourut cinq ans après. Elle avait eu dix enfans, cinq garçons et autant de filles. Godefroy-Maurice, l'aîné, prit le titre de duc de Bouillon, qu'avaient porté son père et son aïeul, et se vit restituer par Louis XIV en 1676 le château de Bouillon. Le cadet de ses fils devint le chef de la branche des comtes d'Auvergne; et le troisième, Emmanuel Théodose, est connu sous le nom de cardinal de Bouillon : les deux autres portèrent le titre de chevaliers de Bouillon. Il ne sera plus question de Frédéric-Maurice, si ce n'est quand ses actions se lieront au sujet de cette histoire.

Frédéric-Maurice avait moins de génie que son père; mais, comme lui, il en eut trop peut-être pour la sphère étroite où il se trouva renfermé. Faits l'un et l'autre pour dominer de très-haut sur les grands intérêts de leur siècle, ils furent travaillés par le be-

soin de remplir cette destination, et se montrent comme des princes inquiets et remuans. La position de Frédéric fut encore moins avantageuse que celle de son père. Celui-ci conçut et exécuta de nobles travaux à Sedan, et fut ainsi distrait de ses projets au dehors : cette ressource n'existait plus pour Frédéric, qui se vit contraint de chercher ailleurs l'aliment nécessaire à l'activité de son esprit : c'est là ce qui occasiona sa perte. Renverser Richelieu pour gouverner l'État de concert avec le monarque ou en son nom, fut la chimère qu'il poursuivit et qui l'égara.

Le duc de La Rochefoucauld dit de lui : « Son « exemple devrait dégoûter les hommes de « tous les plans qu'ils font pour leur élévation. « L'ambition du duc de Bouillon était soute- « nue de toutes les qualités qui pouvaient la « rendre heureuse : il était vaillant, et savait « parfaitement la guerre ; il avait une élo- « quence facile, naturelle et insinuante ; un « sens droit et un discernement admirable ; « l'esprit net, fécond en expédiens, et propre « à soutenir les affaires les plus difficiles : il « écoutait les conseils qu'on lui donnait, avec

« douceur, avec attention, et avec une certaine « délicatesse qui faisait valoir les raisons des « autres, et croire qu'il en tirait ses résolutions. « L'opiniâtreté de sa fortune s'opposa tou- « jours à sa prudence, et il mourut précisé- « ment dans le temps que cette prudence avait « surmonté l'injustice du sort[1]. »

[1] Il paraît qu'à l'époque de sa mort la reine était sur le point de lui confier la surintendance des finances.

LIVRE QUATRIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Idée générale de ce livre. — Le roi forme de Sedan un gouvernement particulier. — Refus du conseil souverain de reconnaître le pouvoir absolu de Fabert. — Ce général l'y contraint. — Des troubles menacent la principauté. — Supplice de quelques mutins. — Le calme renaît. — Le culte public catholique est rétabli. — Liberté religieuse compromise. — Édits du gouverneur. — Missions fondées à Sedan.

Le mouvement donné aux affaires par Henri de La Tour avait été si bien dirigé et si fortement imprimé, que l'inertie de son successeur n'avait eu d'autre effet que de rendre stationnaire la situation intérieure de la principauté : sans s'améliorer elle n'avait pas empiré. Cet état de choses n'eût point duré. Si le prince, à supposer qu'il fût resté en possession de Sedan, eût persisté dans les mêmes erremens, une

marche rétrograde devenait inévitable, et le bel édifice que l'on a vu s'élever par la sagesse, l'ordre, la justice et le courage, chancelait et s'écroulait. Ce qui eût été, avec plus de lenteur, l'œuvre du temps, le devint rapidement de la réunion de cet État à la France. Ce n'est pas que j'aie l'intention de dire que le mal se trouvât précisément dans le fait de cette réunion; il pouvait au contraire sortir de cet événement des compensations préférables au dommage qu'il entraînait; mais le fléau qui perdit Sedan était dans l'esprit qui régnait à la cour, et qui ne fit que se développer jusqu'à la vieillesse de Louis XIV. Les lettres avaient illustré cette contrée, son industrie l'avait enrichie, et l'amour de la patrie avait rendu ses habitans capables de grandes choses dans leur sphère. De ces élémens de gloire et de prospérité, le seul matériel obtint les égards des dominateurs nouveaux dont on avait subi le joug. Le grand Colbert fut le bienfaiteur de l'industrie : son influence s'arrêta là; mais son nom doit vivre dans le souvenir des Sedanois. Choiseul se montra le digne héritier des vues de ce ministre éclairé; il alla même plus loin

que lui en favorisant des intérêts plus relevés ; mais les époques ne se ressemblaient plus. La révolution naissante, et poursuivant sa carrière, fournit à Sedan une preuve de la ténacité des bonnes traditions chez un peuple, malgré le despotisme, et tout ce qu'il y a de plus propre à les lui faire oublier. Un aperçu de ces temps de crise justifiera cette assertion.

Les destinées de la principauté se confondent désormais avec celles de toute la France, et aucune particularité ne semble devoir leur mériter l'attention, de préférence à celles des autres cités du royaume. Cependant la curiosité des Sedanois trouvera peut-être encore quelque attrait dans le récit des infortunes de leurs pères, et dans le tableau des artifices et des efforts auxquels on fut obligé de recourir pour les faire plier sous le niveau commun. La lutte d'un peuple pour ses vieilles institutions est toujours un spectacle intéressant, en dépit même des défectuosités du système dans lequel il veut se maintenir : à plus forte raison les Sedanois des dix-septième et dix-huitième siècles, opposant une résistance morale, la seule qui leur fût possible, à l'in-

vasion de leurs prérogatives, aussi étendues que réelles, doivent-ils captiver fortement l'attention de leurs neveux. Les indifférens ont plus que de l'indulgence pour les soutiens de pareilles causes; les intéressés leur refuseraient-ils le tribut de leur admiration?

Le roi et son conseil sentirent qu'ils devaient ménager une population qui n'était point complice des fautes de son chef, et lui laisser quelque temps encore les formes qui la régissaient, et sa physionomie particulière. L'avis du cardinal Mazarin était que Sedan fût de suite réuni au gouvernement de Champagne; mais on préféra en faire un gouvernement unique et indépendant, une espèce d'État municipal, avec jouissance de ses priviléges et de ses coutumes, sous l'administration du général Fabert. Pour le spirituel seulement, cette contrée fut mise sous la juridiction de l'archevêque de Reims.

Fabert, d'une modération, d'une prudence et d'une adresse reconnues, était de tous les officiers à qui Louis XIII pouvait confier cette mission difficile, celui qui réunissait le plus des qualités nécessaires pour s'en bien acquit-

ter. D'une origine plébéienne, il devait comprendre mieux que personne l'importance qu'attachait à ses libertés un peuple que la féodalité n'avait point façonné à la servitude, et, sous ce rapport, le choix du monarque était encore un bienfait. Il s'en fallait de beaucoup néanmoins que ces ménagemens n'excitassent la reconnaissance des Sedanois. Fabert se convainquit en peu de temps que, pour consolider ce changement de domination, la douceur et la bonté ne suffiraient pas. Par l'un de ces caprices dont l'histoire fournit plusieurs exemples, le duc de Bouillon dépossédé devint tout à coup l'objet de la compassion générale de ses anciens sujets. On ne pouvait se persuader qu'il ne se trouvât pas très-malheureux, séparé d'un peuple qui, s'appréciant lui-même, sentait tout ce qu'un prince perdait à cesser de lui donner des lois. A aucune époque, lorsqu'il tenait les rênes de la souveraineté, Frédéric-Maurice n'avait inspiré un attachement comparable à celui qu'on lui voua subitement. Les hommes les plus réfléchis ne sont point à l'épreuve de semblables surprises. La pitié, comme la terreur, les sub-

jugue, les entraîne et leur dicte souvent des résolutions qu'ils désavouent quand les passions ont fait retraite. Ainsi, dans le sein même du conseil souverain, il se forma une opposition formidable, qui refusa hautement de reconnaître l'espèce de dictature du nouveau gouverneur, comme attentatoire aux libertés et aux priviléges garantis par le roi, lorsque la députation de la ville lui avait été présentée. L'illusion qui fascinait les yeux fut portée au point, que l'on espéra, par l'insubordination, lasser et dégoûter la France de l'acquisition qu'elle venait de faire, et recouvrer, avec l'indépendance, le duc dont l'éloignement causait de si vifs regrets.

Fabert tenta, par les voies de la persuasion, de faire cesser une résistance sans objet, et même dangereuse pour les Sedanois. Il remontra au conseil jusqu'à quel point il pouvait compromettre le bonheur du peuple, en l'engageant dans une rebellion où il succomberait infailliblement, et à la suite de laquelle le roi irrité retirerait peut-être tout ce qu'il avait consenti à laisser subsister. Il donna l'assurance positive qu'il ne se prévaudrait nulle-

ment des pouvoirs illimités dont il était investi, pour changer ce qui ne demandait pas à être réformé; qu'il n'en userait qu'avec une discrétion à laquelle chacun applaudirait, et que l'on pouvait compter sur son intervention pour solliciter de sa majesté de nouvelles faveurs, si l'on se soumettait sans contrainte aux ordres qu'il était chargé de faire exécuter.

Ce discours n'ayant pu fléchir le conseil, Fabert le força d'enregistrer les lettres de commission dont il était porteur, sans s'inquiéter des protestations de ses membres; et, après l'avoir dissous et avoir congédié les plus récalcitrans, il le recomposa de manière à le faire coopérer à son administration. Les têtes s'étaient échauffées par l'opposition du conseil, et l'acte d'autorité de Fabert ne les apaisa point. L'effervescence ne se borna pas à des remontrances énergiques; de nombreux attroupemens eurent lieu dans les places publiques, des scènes tumultueuses contraignirent la garnison de se tenir prête à en venir aux mains, et il y eut un moment où l'on parlait déjà de courir aux armes, de s'affranchir de la France et de rappeler le duc.

Les chefs de cette opposition tenaient, dans la ville, dans les faubourgs et dans les environs, des conventicules, d'où ils entretenaient la fermentation et où ils organisaient la révolte. Mais Fabert, qui n'ignorait point ces manœuvres, se flattait qu'en temporisant il ferait tout rentrer dans l'ordre, sans en venir à des rigueurs qui répugnaient à son caractère. Il voyait un tel excès de déraison dans cette conduite, les conséquences funestes qui pouvaient en résulter étaient si évidentes, que, selon lui, la première exaltation calmée, tout symptôme de sédition devait disparaître. Ces conjectures le trompèrent. L'indocilité s'accrut de son inaction; la confiance des meneurs s'enhardit, l'autorité du gouverneur fut méconnue et bravée, et il se vit obligé d'envoyer au supplice quelques citoyens que l'égarement de la douleur porta à des actes dont l'impunité eût peut-être enfanté de grands malheurs. Cette sévérité intimida et soumit les mécontens sans les convaincre.

1643. Jusqu'ici Fabert ne s'était occupé que de ce qui concernait la partie politique de sa mission. Pour ne pas compliquer sa tâche en at-

taquant à la fois des intérêts de plusieurs genres, il ne communiqua point d'abord au conseil ses instructions relativement à la religion. Il attendit, pour aborder cette matière délicate, que l'orage dont on vient de parler se fût calmé; après quoi il songea à rendre au culte catholique la prépondérance qu'il avait perdue depuis Henri-Robert de La Marck.

Cette opération présentait de graves difficultés. Il fallait que les deux tiers environ de la population se résignassent à voir leur religion, tolérante jusque-là, désormais tolérée, passer du premier au second rang, et du second rang à une oppression probable, et l'obtention d'un tel sacrifice n'était pas facile. Il commença donc, soit dans ses conversations particulières, soit dans ses communications avec le conseil et avec les autres magistrats, à parler de la convenance de rendre au culte romain, qui était celui du roi, l'éclat et la pompe de ses cérémonies extérieures. Il représentait aux réformés combien il leur serait avantageux de prendre eux-mêmes l'initiative, dans une affaire qui attesterait la tolérance de leurs principes religieux, et leur attirerait certainement

la bienveillance du monarque. « Plus tard, « leur disait-il, vous serez contraints de faire « taire vos scrupules, pour voir établir au « milieu de vous ce que je vous conseille de « demander aujourd'hui ; l'on vous saura gré « d'un sacrifice qui ne vous est pas encore im- « posé ; mais une fois qu'on l'exigera, vous ne « pourrez plus vous faire un titre auprès du « gouvernement, d'une adhésion que vous ne « seriez pas libres de refuser : vous êtes les « plus nombreux ici, il est vrai, mais vous fai- « tes maintenant partie des réformés français, « et c'est avec eux que vous devez vous com- « parer aux catholiques du royaume. Vous « avez d'ailleurs la parole du roi, et cette pa- « role est sacrée et irrévocable : il ne sera « porté atteinte ni à la publicité de votre culte, « ni à la liberté de vos consciences, ni à vos « établissemens ; vous conserverez tous vos « droits, toutes vos prérogatives, tout ce qui « vous appartient, en un mot, et vous ne « faites que vous en garantir la possession par « la conduite que je vous trace. »

Ces raisons étaient faites pour produire la conviction, et elles entraînèrent toutes les

personnes en état d'en apprécier la force. Les magistrats et les notables protestans, la majeure partie du clergé et des professeurs, et un grand nombre de fidèles, non-seulement approuvèrent le rétablissement des processions et des autres cérémonies extérieures de l'Église romaine, mais se reprochèrent leur opposition aux premières volontés du roi.

Le 23 février 1643, Fabert fit publier dans toute l'étendue des souverainetés de Sedan et Raucourt, que, dorénavant, les gênes qui avaient été apportées à l'exercice de certains rites du culte catholique étaient levées; que le transport public du saint sacrement aux malades, les processions, et les chants dans les enterremens, étaient rétablis. Le même édit prononçait une amende pécuniaire et l'emprisonnement contre quiconque se permettrait de troubler quelqu'un de ces actes religieux : les parens y étaient déclarés responsables des actions de leurs enfans, et les maîtres de celles de leurs domestiques ; et une aûtre disposition de cette ordonnance mulctait, comme une insulte à la religion du souverain, l'ouverture

des magasins et des ateliers, les jours de fêtes ordonnés par l'Église.

Jusqu'en 1743, époque séculaire de cet événement, l'on s'était contenté d'en solenniser le retour chaque année, le 23 février, par un service religieux; mais on institua alors une fête où l'on déployait une magnificence extraordinaire. La magistrature, les autorités militaires, les troupes de la garnison et une portion des citoyens, après avoir assisté à un exercice du culte, parcouraient processionnellement divers quartiers de la ville, au bruit des cloches, des fanfares, des chants du clergé et du canon. Les rues par où le cortége devait promener sa pompe étaient ornées de tapisseries, de riches brocards, et de tentures de draps des plus éclatantes couleurs. Comme ce jour d'allégresse tombait ordinairement en carême, il est présumable que l'on donnait un sens figuré et spirituel à ces paroles que le prêtre officiant adressait à la procession, au moment où elle se mettait en marche : « *Ite, « comedite pinguia et bibite mustum. Allez, « faites bonne chère et buvez bien.* » Cette fête n'a plus été célébrée depuis la révolution.

Quelques protestans aux oreilles de qui retentissaient encore les assurances du roi et les déclarations non moins expresses de Fabert, étonnés de se voir traités moins favorablement que leurs frères des autres provinces du royaume, à qui les édits de pacification ne prescrivaient aucun acte en opposition avec leur croyance, portèrent leurs plaintes au gouverneur. Ils lui représentèrent, avec l'énergique indépendance du bon droit sciemment trahi, que l'obligation de suspendre leurs travaux dans des jours que leur Église ne consacrait point comme jours de fête, était illégale, vexatoire et oppressive. Cette contrainte, aussi nuisible à leurs intérêts que contraire à la liberté de conscience qu'il s'était lui-même engagé à maintenir, lui fut reprochée comme une violation manifeste de la foi promise. « Par ces mesures, lui dirent-ils, pensez-vous « servir un roi qui aspire à faire régner les « bonnes mœurs au milieu de ses sujets? Nos « temples ne s'ouvrent point les jours où vous « nous défendez le travail. Est-il sans danger « pour l'éducation de nos enfans, pour le re- « pos de nos familles et les principes des

« membres de notre communion, que l'on mul-
« tiplie les temps d'oisiveté quand le sanc-
« tuaire ne nous offre point de correctif à un
« si grave abus? Quelle latitude ne donnez-
« vous pas ainsi au déréglement, à la débau-
« che, au vice? Nous en appelons à votre bon
« sens : de tels ordres ne sont-ils pas un piége
« à nos vertus? n'ébranlent-ils pas notre fidé-
« lité? ne nous mènent-ils pas à l'insubordi-
« nation? »

De la chaleur à l'emportement la pente est rapide : les plaignans venaient d'en faire l'épreuve. Fabert, blessé du ton peu mesuré de leur harangue, leur répondit laconiquement que sa volonté s'exécuterait, et ils se retirèrent résolus de ne céder qu'à la force. L'occasion où se déciderait laquelle de ces prétentions opposées prévaudrait, ne pouvait être tardive; et l'on se doute bien que le gouverneur, investi du pouvoir suprême, trancha la question sans difficulté. Le jour de Saint-Pierre, un grand nombre de boutiques étant restées ouvertes comme de coutume, Fabert enjoignit aux propriétaires de les fermer sur-le-champ; et, sur le refus de plusieurs, il em-

ploya la force armée, et fit publier dans toute la ville *peine de mort* contre les frondeurs, et contre quiconque oserait contrevenir à ses ordres. Celui qui, ayant entendu blâmer les mesures émanées de son autorité, ne dénonçait pas le coupable, était passible d'une amende de 500 livres et de la prison.

Il est vrai que, peu de temps après, l'archevêque de Reims supprima quelques fêtes, et rendit par là moins onéreux le tribut que l'Église romaine imposait aux réformés; mais l'âpreté de cette législation, à l'égard des fêtes qu'il laissa subsister, ne fut point mitigée.

Le but du régime de terreur qui venait de provoquer les véhémentes remontrances des protestans, était de préparer les voies aux missionnaires de la congrégation de Saint-Lazare, à qui le roi avait donné la desserte de la cure de Sedan, dont la collation appartenait, avant la réformation, à l'abbé de Mouzon. L'on voulait que ces pères catéchisassent librement et sans contradiction ceux qui étaient accusés d'hérésie, et l'on crut devoir porter l'épouvante dans les esprits. Les religieux en effet entrèrent bientôt en fonction. Comme la mois-

son parut trop abondante pour cinq ouvriers qui vinrent d'abord, il leur en fut adjoint trois autres, sans compter le vicaire de Balan, qui était aussi un lazariste de la même maison. Ces huit missionnaires se partagèrent l'œuvre de la conversion des Sedanois : quatre se répandaient dans les campagnes, à Raucourt, Saint-Menges et ailleurs, et les quatre autres résidaient à Sedan. Ils avaient alors pour chef Guillaume Gallais, dont le nom est cité avec éloge dans plusieurs mémoires et procès-verbaux de ce temps-là : on y vante sa modération, son désintéressement, sa science et sa probité. Leurs travaux, secondés par le gouverneur, portèrent sans doute quelques fruits.

1644. Cependant Fabert reçut l'ordre d'exiger des Sedanois le serment de fidélité au roi, et il donna à la cérémonie autant de pompe qu'il lui fut possible. Cette circonstance fournit à la régente une occasion de renouveler, au nom de son fils, les promesses du feu roi, de maintenir les Sedanois dans leurs prérogatives, et nommément dans la jouissance de leurs libertés civile et religieuse. Mais ces pro-

testations, sincères peut-être, suivaient de trop près l'oubli des premières ; elles ne portèrent point la conviction dans des cœurs cruellement trompés : on s'obstina à n'y voir qu'un moyen de communiquer un air d'allégresse à une cérémonie généralement détestée; et quelques magistrats, plus loyaux ou plus prévenus, ayant refusé le serment demandé, furent à l'instant congédiés et bannis. Ces défiances durent paraître excessives à ceux qui s'en étaient le moins défendus, lorsqu'au mois de juin de la même année ils virent Louis XIV confirmer, par l'édit de Ruel, les déclarations de sa mère. Cet édit était une véritable réparation des violences souffertes par les réformés. Les temples de Sedan, Raucourt, Saint-Menges, la Chapelle et Fleigneux étaient conservés; et le roi ordonnait qu'il en fût construit deux nouveaux, l'un à Francheval et l'autre à Givonne, et allouait les fonds nécessaires. Il prévenait ainsi les inconvéniens, désormais possibles, de la célébration des deux cultes dans la même enceinte : les revenus qui servaient à l'entretien des écoles, du collége et de l'académie, et qui

avaient appartenu au clergé catholique, furent restitués et remplacés par des sommes égales, prises sur le domaine de la principauté.

CHAPITRE II.

Conduite des catholiques sedanois avant et depuis l'édit de Ruel. — L'archevêque de Reims vient à Sedan. — Fabert crée une milice. — Procès de Henri-Robert de La Marck, contre Frédéric-Maurice. — Fabert change de système d'administration. — Ses services au commerce. — Sa modération relativement aux protestans lui suscite des embarras à la cour. — Progrès de l'industrie. — Travaux des fortifications.

L'on a vu la déclaration de Ruel précédée, pour les réformés de Sedan, de certains actes qui attestent qu'ils n'étaient pas même compris dans les garanties de l'édit de Nantes, sous lequel leur communion continuait d'exister en France. En remontant à l'époque où fut donné le scandale de tant de promesses fallacieuses, l'on pourrait croire que les catholiques de la souveraineté triomphèrent de l'abaissement et de l'oppression de leurs compatriotes. Ailleurs, du moins, avant et depuis cette époque, des populations se sont oubliées dans des cas analogues; mais il n'y a pas

réaction là où le pouvoir qui tombe n'a point appesanti son joug. Les fidèles du culte devenu dominant n'avaient pas souffert dans le rang où leur nombre réduit les avait placés, et ils n'abusèrent point de la supériorité que leur rendaient les événemens. Dans l'affliction commune expirent les dissidences, comme se pardonnent et s'effacent les rivalités au sein des familles, dans une catastrophe dont tous leurs membres sont atteints. Quel plus touchant spectacle que celui offert par les catholiques sedanois, au milieu de cet appareil de rigueurs déployé contre leurs frères séparés ! Si quelques hommes accueillirent avec une joie secrète les premiers édits de Fabert, la masse ne témoigna nullement que la cour eût deviné sa pensée : le gouverneur n'eut que de froids spectateurs dans un peuple éclairé.

Il n'en fut pas de même à la suite de l'édit de Ruel. La satisfaction qu'il causa généralement n'est comparable qu'à la tristesse occasionée par les mesures dont il était le désaveu. Les protestans reçurent de leurs concitoyens les plus affectueuses congratulations,

comme s'il se fût agi d'un bienfait qui rejaillissait sur tous indistinctement. On eût dit que le souffle divin venait de détourner un orage qui menaçait tout le pays d'une affreuse désolation.

De tels procédés, auxquels n'étaient intéressées ni l'adulation ni la crainte, mais qui naissaient de la vieille habitude d'un gouvernement équitable et d'un amour assez vif entre les citoyens pour qu'ils sympathisassent à leurs mutuelles félicités, quelle qu'en fût la source, ces sentimens, dis-je, n'eurent point pour salaire l'ingratitude de ceux qui en furent les objets. Ces derniers, sans doute, n'étaient plus à portée de donner de leur reconnaissance un témoignage public; mais combien durent se resserrer, à la suite de ces nobles actions, les antiques liens qui unissaient toutes les classes de cette généreuse population! L'on vit une preuve de cet accord, lorsque Léonor d'Estampes, archevêque de Reims, vint, au mois d'août de la même année, visiter pour la première fois cette nouvelle portion de son diocèse. Il fut arrêté dans le conseil, que non-seulement les honneurs dus à

son caractère et à son rang lui seraient rendus, mais que le corps entier, en grand costume, irait le recevoir à la porte de la ville, d'où il serait conduit à l'église de Saint-Laurent, sous un dais porté par des *protestans* et des catholiques : ce qui eut effectivement lieu. Ce prélat passa quelques jours à Sedan, occupé de diverses fonctions de son ministère, et modifia l'ancienne circonscription des paroisses rurales, à laquelle Frédéric-Maurice avait déjà apporté quelques changemens.

Si les citoyens déposaient à l'envi leur offrande sur l'autel de la concorde, s'ils présentaient le touchant tableau de frères se tendant une main d'association sous les yeux d'une mère expirante, leurs rapports avec le nouveau gouvernement étaient loin de s'affermir. Ils n'exhalaient pas ouvertement leurs plaintes, mais ils notaient, avec une hostile exactitude, les empiétemens, les caprices du pouvoir et les brèches faites à leurs libertés. Dans de secrets et mutuels épanchemens, ils se soulageaient de la compression sous laquelle on les faisait gémir. Toute mesure tendant à fomenter la haine du présent, était pour eux

un motif de plus d'espérance. Le sujet habituel de leurs conversations intimes était l'affranchissement du pays, d'autant plus probable à leur sens, que leurs griefs s'accumulaient et s'envenimaient davantage. Il ne fallait, à les entendre, qu'un événement, que chaque jour pouvait enfanter, pour rompre leurs chaînes. Leurs regards se fixaient sur l'attitude des diverses cours de l'Europe relativement à la France, et les sombres nuages dont était obscurci l'horizon politique servaient de texte à d'inépuisables commentaires. Ce petit peuple, dans l'illusion de son patriotisme, se figurait que les puissances étrangères ne pouvaient contempler de sang-froid la sujétion à laquelle il était réduit, et que, tôt ou tard, il serait délivré par l'intervention magnanime de quelque souverain.

Cette disposition générale survivait obstinément à un système plus modéré d'administration. Fabert crut devoir la combattre en flattant l'une des inclinations les plus prononcées du peuple de Sedan. Il pensait qu'en puisant dans les mœurs de ceux qu'il gouvernait la matière d'une forte préoccupation, et

en leur offrant l'occasion de s'en saisir, il les conduirait plus sûrement au but où il devait les amener, qu'en les entretenant dans un loisir qui leur permettait de comparer leur ancienne avec leur nouvelle destinée, de s'animer, de s'aigrir, de s'exalter réciproquement, et qui ajournait indéfiniment la franche conciliation des esprits au trône dont ils dépendaient maintenant. Le goût inné des Sedanois pour les armes lui parut propre à ses desseins. En conséquence il imagina la création d'un régiment de treize cents hommes, pris dans toute l'étendue de la principauté. Le double avantage de posséder sur la frontière une réserve aguerrie, et de vaincre la répugnance unanime d'une population à plier sous de nouveaux maîtres, décida promptement la cour à approuver le plan de Fabert : il fut autorisé à recevoir des enrôlemens volontaires. Le besoin de se mouvoir était si impérieux, que, malgré la lenteur de ce mode de recrutement, le corps se trouva au complet en moins de trois mois. Le Sedanois sembla revivre à la vue de cette jeunesse dont la belle ordonnance et l'aspect guerrier flattaient son

amour-propre, et l'un de ses penchans les plus prononcés. Les exercices journaliers pour l'instruction du soldat attiraient sur le champ de manœuvre la foule empressée de jouir d'un spectacle qui n'avait cessé d'avoir part à ses regrets. De fréquentes revues, des évolutions, des simulacres de combats tenaient en haleine cette élite, qui voulait ne le céder ni en habileté ni en discipline aux vieilles troupes qui composaient la garnison. Le plaisir de manier le mousquet ne laissait pas songer pour qui on le portait, et il résulta momentanément de cet artifice du gouverneur une diversion qui justifia pleinement ses calculs.

Fabert mit ce régiment, auquel il donna son nom, sur le pied des troupes de ligne. Il était soldé par le roi pour faire le service de la ville et du château, et pour fournir des détachemens dans les places voisines. Des treize compagnies qui le composaient, six étaient toujours prêtes à entrer en campagne sur un ordre du roi. Dans plusieurs batailles, et entre autres à celle de Fribourg, il se fit remarquer par sa tenue et sa bravoure; mais des traditions qui portaient ombrage au gou-

vernement s'y perpétuaient, et on ne lui accorda que deux ans d'existence. On le paya d'abord mal, ensuite on ne le paya plus; puis il fut incorporé à l'armée.

Le procès intenté cette année à Frédéric-Maurice, par Henri-Robert de La Marck, comte de Braine, et neveu de Henri-Robert, prince de Sedan, en revendication de la principauté, prouva encore que jusqu'ici les Sedanois avaient été plutôt distraits que gagnés. Entrevoyant la possibilité d'être rendus à des princes particuliers, ils s'abstinrent, avec un ensemble admirable, de toute démonstration de joie comme de tout murmure, dans la crainte que leur enthousiasme ou leur mécontentement venant à éclater, ils ne nuisissent à la réclamation du comte. Mais lorsqu'ils surent qu'on lui opposait le désistement de son père et le prétendu testament de Charlotte, et que l'intérêt de la couronne l'emportait sur la justice de sa requête, ils ne dissimulèrent point l'amertume de leur mécompte. Des propos vifs, des critiques mordantes sur l'issue de ces débats, circulèrent publiquement dans les réunions, et apprirent à Fabert qu'il

devait pénétrer plus avant dans le système de modération où il était entré; que ce n'était qu'à ce prix qu'il surmonterait une aversion qui ne s'affaiblissait point avec le temps.

S'il parvenait à rétablir la sécurité parmi les protestans, c'était faire un grand pas, et, sous ce rapport, l'édit de Ruel lui serait d'un puissant secours. Il pouvait, sans torturer le sens de cet édit, l'interpréter et l'étendre de manière à donner aux réformés les gages rassurans qu'ils étaient excusables de souhaiter. Il accorda donc une impartiale protection aux deux cultes établis, ne laissant peser sur les protestans que cette seule défaveur, dont il ne lui était pas permis de les affranchir, c'est qu'aucun membre de leur communion, venant de l'étranger, n'était admis à prendre domicile à Sedan, et que tout soldat *non catholique* était exclus de la garnison. Le maintien de cette espèce de déshonneur fut à peine remarqué de la multitude; quelques personnes seulement portèrent leurs pensées vers l'immortel auteur de l'édit de Nantes, effrayées, pour l'avenir, de la gradation insen-

sible qui existe entre la flétrissure et la proscription.

Fabert ne borna point là les efforts de son zèle pour affectionner les Sedanois à son souverain. Depuis 1635, la guerre entre la France et l'Espagne ne s'était ralentie que de courts intervalles. Ce fléau avait alternativement porté ses fureurs du nord au midi, et, plus d'une fois, les avait désolés en même temps. Le Luxembourg en était actuellement le théâtre. Sedan avait beaucoup à souffrir de cet état d'agitation auquel on ne pouvait assigner de terme. Le voisinage des armées troublait les travaux de l'agriculture, gênait les exportations, et entretenait un mouvement peu profitable à la conservation de l'ordre. Les nouvelles de ce qui se passait dans les camps, de la marche des divers corps, de leurs rencontres, de leurs engagemens, de leurs avantages ou de leurs défaites, étaient la matière de tous les entretiens. Pour peu que se prolongeât cette situation, la misère devenait le lot forcé d'un peuple qui n'avait pas besoin d'être aigri. Outre ces considérations, la proximité des Espagnols, spécialement,

était dangereuse pour les Sedanois. Deux traités d'alliance de leur dernier prince, avec une cour qui n'était avare ni de promesses ni d'aucune espèce de séduction, étaient des antécédens à surveiller. Tout contact entre les deux peuples pouvait devenir un acheminement à la défection. Le général Bek, qui commandait à Luxembourg pour l'Espagne, savait de quel œil Sedan se voyait déshérité de son antique indépendance. S'engager à rendre Frédéric-Maurice à ses sujets et à le maintenir par la force, était un artifice probable de la politique du cabinet de Madrid, et contre lequel Fabert devait se tenir en garde. Ce n'est pas que les Espagnols comptassent des partisans dans la souveraineté: tout homme sexagénaire avait assez vécu pour prémunir ses compatriotes contre un tel écart; et dans l'option d'un joug étranger, celui de l'Espagne n'eût obtenu que des suffrages achetés à prix d'or. Mais il ne s'agissait pas de la domination de cette puissance; elle se serait présentée comme libératrice, et, à ce titre, elle prenait tout l'ascendant d'un allié qu'on recherche. Ces craintes étaient peut-être l'effet d'une

prévoyance outrée; mais, tout en les renfermant en lui-même, le gouverneur pouvait-il n'en tenir aucun compte ? Il fit donc proposer au général Bek un arrangement par lequel il promettait de garder une stricte neutralité, à condition que le général espagnol s'engageât à respecter les agriculteurs et les récoltes, et à ne point entraver la circulation des marchandises manufacturées à Sedan.

Soit que le commandant crût Fabert plus en état qu'il ne l'était de contrarier ses opérations, soit qu'un reste de bienveillance pour Frédéric-Maurice plaidât en faveur des Sedanois, les propositions furent acceptées; et cet acte d'une vigilance également bienfaisante et adroite persuada les Sedanois qu'ils avaient dans la personne de Fabert un défenseur affectionné, actif, zélé pour leurs intérêts, un ami véritablement digne du haut emploi qui lui était confié.

1645. Sa conduite, depuis l'édit de Ruel, ne mit point Fabert à l'abri de l'intrigue, et servit même de prétexte aux passions, pour tenter la ruine de son crédit à la cour. Des protestans et des catholiques auraient également

voulu qu'il se précipitât dans des voies extrêmes, les uns par exaltation de patriotisme, et les autres par fanatisme religieux. Ceux-là eussent préféré un gouverneur d'un caractère moins conciliant et moins habile à effacer les traces des anciens temps, et ceux-ci, en invoquant les mêmes rigueurs, rêvaient la condition d'ilotes pour leurs concitoyens. Peut-on confondre ses vœux par des principes plus divers? Et, cependant, d'aussi bizarres associations pullullent pour les plus petits comme pour les plus grands intérêts : ici, du moins, il ne s'agit que d'une minorité numériquement inaperçue. Fabert fut donc dénoncé, comme portant la tolérance envers les réformés au-delà des bornes convenables, et comme se montrant impartial, jusqu'à se rendre lui-même suspect d'hérésie. Ces griefs étaient de nature à le faire disgracier; mais une enquête exacte, prise sur les lieux, paralysa l'effet de ces manœuvres clandestines, et le roi, loin de lui retirer sa confiance, le fit rentrer dans les avances qu'il avait faites pour solder son régiment, lui donna un commandement à l'armée d'Italie, et le remit, après

la campagne, en possession du gouvernement de Sedan.

1646. Peu de temps après son retour, la principale industrie du pays subit les changemens les plus avantageux. Les maisons Étienne Béchet et Jean Poupart, établies à Sedan, la première en 1618, et la seconde en 1630, fabriquaient d'abord des serges ou étoffes communes de laine. Depuis quelques années ces maisons s'essayaient dans la confection des draps façon de Hollande et d'Espagne, mais ne suivaient que de loin leurs modèles. Les manufacturiers flamands, réputés pour travailler mieux qu'on ne le faisait ailleurs, enveloppaient de mystères leurs procédés, tellement qu'ils conservaient sans partage le monopole du genre d'exploitation auquel ils se livraient. Les Sedanois aspiraient donc à s'élever au niveau de leurs voisins, et, s'ils le pouvaient, à leur devenir supérieurs. Cette conquête, commencée déjà, fut achevée par une société de fabricans envoyés de Paris en 1644, sous les auspices du gouvernement. C'étaient Nicolas Cadeau, Jean Binet, et Jacques de Marseilles. Ils acquirent d'abord tou-

tes les lumières qu'on put leur donner; puis ils fondèrent, en 1646, le bel établissement du Dijonval [1]. Le conseil, à qui ils étaient particulièrement recommandés, leur concéda, pour la somme de 1,800 liv., l'emplacement qu'occupe aujourd'hui une partie de ces vastes édifices, et les autorisa en outre à construire une foulerie sur la Meuse, et à tirer des futaies et des carrières de la commune tous les matériaux qui leur étaient nécessaires. Ils avaient eu la précaution de s'attacher un Sedanois intelligent, dévoué à la prospérité de sa patrie, expert dans l'art de fabriquer les draps, et prêt à tout entreprendre pour donner à cette industrie le degré de perfection qu'elle pouvait recevoir alors : c'é-

[1] Le Dijonval, qui appartient aujourd'hui à MM. Bacot, a pris par leurs talens industriels une extension qui en fait l'un des établissemens les plus remarquables de la France. Il n'est pas ordinaire de rencontrer une machine compliquée conduite avec plus d'ordre et d'intelligence. Devant quelque objet que l'on s'arrête, dans cette maison, l'œil du maître se découvre, et l'on sent qu'il en est ainsi dans toutes les parties dont se compose cet admirable ensemble.

tait Abraham Chardron. Quand leurs dispositions furent à peu près finies, ils envoyèrent secrètement Chardron dans les Pays-Bas, explorer les manufactures de ces provinces, y acheter des ustensiles plus perfectionnés, enrôler des ouvriers habiles, et faire enfin tout ce que lui suggéreraient sa prudence et son zèle pour le plein succès de sa mission. La difficulté de l'entreprise n'était point au-dessus de la capacité de celui qui en était chargé. Quelques mois lui suffirent pour recueillir tous les renseignemens qu'il cherchait; et on le vit revenir avec des notes, des dessins, des modèles, des outils, et suivi de plusieurs contre-maîtres expérimentés, et d'une bande d'ouvriers flamands que l'appât du gain et des récompenses avait détachés du sol natal [1]. Ce

[1] La crainte de perdre une acquisition dont les avantages étaient incalculables, décida les chefs de cette entreprise à procurer à ces colons tout ce qui pouvait diminuer leurs regrets de s'être expatriés. Une chapelle fut construite au Dijonval, et un prêtre flamand appelé pour la célébration du culte, dans l'idiome et selon les formes usités chez eux. On ne

succès valut à Nicolas Cadeau et à ses associés, indépendamment de plusieurs franchises, le privilége exclusif de fabriquer des draps fins à l'instar de ceux de Hollande; mais cette maison y fit participer d'autres manufacturiers qui lui payaient une redevance annuelle pour cela. En 1666 seulement, un édit du roi, sollicité par le grand Colbert, éten-

leur imposa point les termes techniques reçus avant leur arrivée, pour les opérations de leur métier. L'aunage auquel ils étaient habitués leur fut laissé, ainsi que leurs réglemens sur la discipline des ateliers. Ils fixèrent la durée du travail et celle du repos, et importèrent cet usage, ignoré jusqu'alors, d'accueillir par un cri général le coup de cloche qui annonce à chaque heure la suspension du travail. Avec leurs coutumes on adopta plusieurs de leurs termes : *noper, ploquer, spouler, cloque*, etc, n'ont point d'équivalens à Sedan, et rappelleront long-temps encore les auxiliaires industrieux recrutés par Abraham Chardron.

Ces détails paraîtront minutieux; mais Sedan ne doit aujourd'hui son importance qu'à ses manufactures, et il n'est pas absolument sans intérêt de savoir quand, comment et par qui elles ont été perfectionnées.

dit à tous les établissemens de Sedan la faculté réservée aux seuls propriétaires du Dijonval. Cinq ans d'une libre émulation donnèrent des produits plus parfaits que vingt ans de privilége.

Les princes de Sedan, qui avaient toujours regardé leur résidence comme inexpugnable du côté du nord, parce que le château la couvrait dans cette direction, s'étaient surtout attachés à en défendre les approches au sud. Ils avaient encore été conduits à établir ce système de défense pour résister aux efforts de la ligue; mais cette ville, devenue extrême frontière de la France et l'un des grands passages de la Meuse, n'était plus suffisamment protégée. En quatre ou cinq marches une armée se trouvait transportée de Luxembourg sous ses murs, et, l'ennemi maître de ce point, la Champagne restait ouverte à l'invasion. Fabert soumit ces observations au conseil du roi, s'offrant à faire exécuter les travaux nécessaires sans occasioner de charge au trésor. Aimé des habitans, dont sa conduite adroite avait dissipé les défiances, il comptait sur leur

dévouement, et son attente ne fut pas trompée. Une augmentation dans le tarif des octrois, unanimement consentie, subvint, avec ses avances personnelles, à cette immense entreprise.

CHAPITRE III.

Haine des Sedanois contre le cardinal Mazarin. — Fabert partisan de ce ministre. — Rentrée de Frédéric-Maurice en France. — Fermentation à Sedan. — Démarches de ce prince pour fortifier son parti dans la principauté. — Le conseil lui est favorable. — La cour veut supprimer ce corps. — Opposition de Fabert à ce projet. — Intelligences du duc avec les Sedanois. — Peine de mort contre ceux qui seront convaincus de correspondre avec lui. — Conduite adroite de Fabert. — L'esprit public change. — Trahison du lieutenant de roi découverte. — Il est banni. — Éléonore de Berghes et Catherine de La Tour, à la Bastille. — Maisons religieuses de femmes, fondées à Sedan, pour l'éducation des jeunes filles.

Les Sedanois, sans avoir eu personnellement à souffrir de la duplicité et de l'avarice du cardinal Mazarin, n'avaient point vu avec satisfaction le timon des affaires passer entre les mains de ce ministre. Sa fortune était l'ouvrage de Richelieu. Si le protégé n'avait point hérité du génie du protecteur, les maximes despotiques de celui-ci pouvaient lui survivre dans celui-là, et cette appréhension, à défaut

de tout autre motif, avait suffi pour rendre son élévation odieuse à un peuple qui longtemps n'avait subi de lois que celles qu'il s'était lui-même données, ou qui avaient obtenu sa sanction. Ces dispositions malveillantes s'alimentaient incessamment des bruits que la renommée répandait jusque dans les Ardennes, à la charge de cet artificieux Italien. L'on se souvenait de plus qu'à l'époque de la réunion de Sedan à la France, il avait proposé au roi l'adjonction de cet État au gouvernement de Champagne, quoiqu'il ne dût pas ignorer combien une telle mesure contrarierait ceux contre qui il la provoquait. Ce souvenir et celui des vexations qu'il eût pu détourner, s'il ne les avait conseillées, firent qu'on vit généralement avec joie à Sedan l'orage s'amasser sur lui.

Fabert n'était pas animé des mêmes sentimens contre Mazarin. Comme si ce guerrier eût prévu de bonne heure que Louis XIII ne se résoudrait pas à se priver de Richelieu, il avait constamment montré la plus humble déférence aux volontés de ce ministre, qui, en mourant, légua à son successeur ses aver-

sions et ses préférences. Mazarin avait donc pour Fabert tout le degré d'attachement dont son égoïsme lui permettait de disposer, et pouvait à son tour compter sur le dévouement du général. Dès l'origine des troubles de la fronde, les Sedanois se trouvèrent ainsi en dissidence avec leur gouverneur, les uns désirant la disgrâce, et l'autre le triomphe de celui qui servait de prétexte à ces désordres.

Fabert voyait avec de justes inquiétudes prévaloir dans son gouvernement des opinions qui n'étaient pas les siennes, et qui ajouteraient inévitablement de nouveaux embarras à ceux qu'il ne surmontait qu'avec des peines inouïes. Aussi chercha-t-il à donner aux esprits une direction conforme à celle qu'il suivait lui-même. Tandis qu'il louait les talens et les vues du ministre, et qu'il applaudissait à son administration, il s'efforçait de flétrir par toutes sortes de moyens ses nombreux adversaires. C'étaient des ambitieux, des ennemis de l'ordre qui, incapables de manier les rênes de l'État pendant une minorité, jalousaient les mains habiles à les tenir. Il veillait avec un soin particulier à ce qu'il ne se glissât à

Sedan aucun de ces libelles quotidiens où Mazarin était vilipendé et honni. Tout homme suspect d'être émissaire de la fronde, était repoussé de la frontière. Mais le voile officieusement passé sur les vices du ministre n'était pas impénétrable, et les efforts de Fabert, ses arrêtés, ses instances et ses titres même à la gratitude des Sedanois, échouèrent devant une conviction où ce peuple était d'ailleurs entretenu par ses intérêts.

Il n'est pas surprenant que la coïncidence du retour d'Italie de Frédéric-Maurice avec la naissance d'une guerre civile dans le royaume, ait produit à Sedan une fermentation propre à alarmer celui qui était chargé de ce dépôt. Les scènes de 1642 et 43 se renouvelèrent plus menaçantes en 1647. L'on disait ouvertement que le serment prêté au roi, étant un serment forcé, n'était point obligatoire; que le moment était venu de secouer un joug que l'on n'avait pas accepté; que Fabert, sans doute, s'était acquis des droits à l'estime des Sedanois, mais que ce serait une honte de lui sacrifier le sentiment national; qu'en rendant une justice éclatante à ses qua-

lités personnelles, en lui décernant même une récompense publique, on s'acquitterait envers lui; tandis qu'en se laissant subjuguer par la crainte de lui déplaire, on lui paierait le centuple de ce qu'il avait fait et de ce qu'il pourrait jamais faire; qu'il n'y avait pas de compensation possible à la perte de l'indépendance.

Quoique la majorité du conseil souverain parût acquise au roi, et sous l'influence du gouverneur, plusieurs de ses membres ne laissaient pas de professer ces principes; et parmi ceux qui gardaient le silence, combien n'y en avait-il pas qui les approuvaient intérieurement? Frédéric-Maurice était régulièrement informé des progrès de cette agitation. L'espoir d'être réintégré dans sa principauté ne lui avait à aucune époque semblé plus près de se réaliser. Le ministère était en butte aux coups d'une ligue puissante, et il n'était pas de concession à laquelle il ne dût souscrire, pour se ménager des partisans, ou pour ne pas grossir le nombre de ses ennemis. Le nom de duc de Bouillon; une belle réputation de science militaire et d'habileté dans le conseil;

un frère tel que Turenne, sur qui son exemple et ses discours pouvaient agir ; et enfin, des cliens de marque, dont la décision se règlerait sur la sienne, étaient des considérations que la cour devait mûrement examiner avant de courir le risque de lui déplaire. Son accession à la fronde devenait aussi favorable à ce parti que funeste au parti opposé : jamais on n'eut des motifs plus raisonnables de confiance.

Sa première démarche, dont le résultat devait l'instruire de ce qu'il pouvait attendre du ministère actuel, eut pour objet le rappel à Sedan des magistrats qui en avaient été exilés pour s'être refusés à prêter le serment au roi. Leur retour était vivement invoqué, non-seulement par leurs familles, mais par une foule de citoyens qui, en toute occasion, se récriaient contre la prolongation de cet excès de sévérité. Quelle que fût l'issue de cette requête du duc, il préludait par là fort adroitement à l'exécution de son projet de recouvrer Sedan. S'il réussissait, il ramenait dans l'enceinte de cette ville des hommes influens qui lui seraient dévoués, et qu'il retrouverait

au besoin, dans le cas où ses réclamations ultérieures ne seraient pas écoutées ; si au contraire il n'obtenait rien, le mécontentement redoublait, et ses chances de succès, par trahison ou à main armée, n'en devenaient que plus probables. Ses sollicitations furent sans fruit. Il n'y a pas de faiblesse à imposer silence, en certaines situations, à ses propres maximes, quand celles qu'on adopte à la place ne blessent ni la conscience ni l'équité. Fabert, dans cette affaire, poussa la fermeté jusqu'à l'obstination, tandis qu'il aurait pu tirer lui-même le plus grand avantage d'une franche coopération aux démarches de Frédéric-Maurice. Aimé comme il l'était généralement, il eût facilement contre-balancé, en se constituant l'avocat des bannis, le poids que donnait déjà au duc de Bouillon la première pensée d'intercéder pour eux; mais il ne fit point ce calcul; il vit une faiblesse dans un acte purement politique, et il résista opiniâtrément aux demandes du duc, malgré l'apparente adhésion qu'y donnait la reine-mère.

La minorité du conseil se recruta considérablement par suite de cet imprudent refus.

Fabert fit une courte absence, pendant laquelle le lieutenant de roi, le sieur Migène, qui le remplaçait dans ses fonctions, ne trouva qu'opposition dans ce corps. Instruite de ce qui se passait, et redoutant une insubordination à laquelle les circonstances donnaient de nouvelles armes, la cour décida d'envoyer des troupes à Sedan et aux environs, de supprimer le conseil, et de le remplacer par un siége présidial ressortissant de Metz ou de Paris. C'était l'avis du cardinal-ministre. Fabert, effrayé d'une mesure dont on n'avait pas pesé toutes les conséquences, persuadé qu'un soulèvement général éclaterait à Sedan si l'on en venait à l'exécution, se hâta de remontrer le danger du changement projeté. Il fit le tableau des difficultés qu'il avait déjà rencontrées et qu'il rencontrait encore pour opérer la soumission des Sedanois. « Leur donner, « disait-il, une autre constitution, c'est ruiner en un instant l'édifice péniblement élevé « pendant plusieurs années : pourrai-je ré« pondre de leur fidélité, quand vous leur « aurez donné l'exemple de la violation des « plus saintes promesses? Vous voulez préve-

« nir les manœuvres de Frédéric-Maurice ; et « quand vous agiriez à son instigation, vous « ne feriez pas mieux. Que la fronde envoie « des détachemens dans les cantons où les Se- « danois firent si souvent justice des attentats « des ligueurs, et cette place, à la garde de « laquelle je suis préposé, échappe, au moins « pour le moment, à la couronne. Croyez à « l'étude que j'ai faite des mœurs de ce peu- « ple ; son dernier prince a des yeux et des « oreilles sur tous les points de cet État; il « assiste à tout ce qui se fait, à tout ce qui se « dit : ses anciens sujets, malgré mes servi- « ces, sont en grande partie prêts à conspirer « pour lui : qu'on use de ménagemens; qu'on « leur laisse l'ombre de souveraineté qu'ils pen- « sent exercer encore : la seule innovation que « j'estime désirable, c'est que le roi me con- « fère le pouvoir de nommer aux charges de « judicature et au conseil, et bientôt dispa- « raîtront les symptômes de rebellion que son « éminence a voulu étouffer. »

La justesse de ces représentations et la franchise qui les avait dictées les firent accueillir sans contradiction. L'extension de

pouvoir réclamée par Fabert lui fut accordée, tant pour Raucourt et Saint-Menges que pour Sedan; il fut investi, comme l'avaient été les gouverneurs de Metz, de Mouzon et autres, du droit de nommer aux offices vacans pour cause de mort, résignation ou forfaiture; mais il perdit en popularité ce qu'il gagna en puissance.

Cependant le duc de Bouillon, qui s'était 1649.
ouvertement déclaré en faveur des parlemens, ne s'en était point tenu, pour fortifier son parti à Sedan, aux démarches qu'il avait faites pour le rappel des magistrats expulsés de la ville. Il était parvenu, par l'entremise d'Éléonore de Berghes et de Catherine de La Tour, sa sœur, à nouer des intelligences avec les personnages les plus marquans du pays, qui lui frayaient la route, en entretenant les défiances, la discorde et toutes les passions propres à favoriser l'exécution de ses plans. Fabert eut avis de ces menées, et, pour y mettre un terme, il décréta peine de mort contre quiconque s'en rendrait coupable; mais Charleville, Stenay et même Douzy étaient occupés par les troupes de la fronde, et ce

voisinage affaiblit sensiblement l'impression qu'aurait dû causer cet édit.

Dans des conjonctures aussi épineuses, une nation dégradée par l'esclavage ne laisse point de prise à ceux qui sont chargés de la contenir; elle tourne aveuglément ses forces contre des maîtres qu'elle a cessé de craindre, parce que, poursuivie par le souvenir de ses souffrances, tous moyens lui sont bons pour améliorer son sort, et elle devient cruelle, sans réfléchir que la sédition et la révolte ne conduisent presque jamais au but où elle tend. Il en est tout autrement d'une société sur laquelle le despotisme n'a point appesanti son joug flétrissant : quels que soient son mécontentement et ses griefs, fût-elle même à la veille de se laisser emporter dans la funeste carrière de la rebellion, il ne faudrait pas en désespérer. Ses membres, violemment arrachés à leurs habitudes, irrités par l'injustice, las, enfin, même de leur constance, gardent cependant encore le sentiment de leur dignité, auquel on ne court aucun risque d'en appeler dans les crises menaçantes, et que l'on invoque rarement en vain. Tel

était le peuple que les La Marck et le premier des La Tour avaient fait, et Fabert prouva qu'il le connaissait.

Au milieu des agitations dont on vient de parler, et lorsque la fidélité des Sedanois paraissait fortement ébranlée, Fabert eut l'heureuse inspiration de leur donner une preuve de confiance jusqu'alors sans exemple, et cet artifice le sauva. La garnison était insuffisante, sans le concours des habitans, pour résister aux entreprises que les frondeurs pouvaient former contre la ville. Dans cette situation, il ne restait au gouverneur d'autre ressource que de s'adresser à la générosité des citoyens. Leur remettre la défense de leurs foyers, sans même paraître se douter de la possibilité d'une trahison, c'était leur donner l'option de la gloire ou de l'infamie. Il n'hésita point à armer en masse toute la population de la principauté. Un refus pouvait se faire entendre, et mille voix protestaient en même temps. Tous obéirent : l'honneur fit ce qu'aucun autre mobile n'eût sans doute opéré. Cette époque doit être remarquée. Dès-lors disparaissent tous signes apparens d'opposi-

tion au gouvernement royal. Ce changement fut-il l'effet de la lassitude, de la crainte, ou du dernier élan des Sedanois qui ne leur permettait plus de reculer sans prendre un caractère de versatilité et d'inconséquence, c'est ce qu'il est difficile de résoudre : toujours est-il que leur conduite atteste désormais ou la ruine totale de leurs espérances, ou la sincérité de leur soumission. Migène, commandant du château, s'était laissé corrompre. L'or de Frédéric-Maurice avait décidé cet infidèle gardien à livrer la place à ce prince; mais ce complot fut découvert, et Migène arrêté sans obstacle, sous les yeux d'une foule de citoyens qui, peu de jours auparavant, étaient peut-être ses complices. Il devait subir la peine capitale; mais on préféra pour lui le bannissement, afin d'éviter les révélations qu'un procès eût nécessairement amenées. Il alla cacher la honte d'avoir trahi son serment, à Stenay, où des troupes de la fronde lui ouvrirent leurs rangs.

L'ordre se rétablit promptement à Sedan. Les gages que venaient de donner ses habitans dégoûtèrent ceux qui auraient été ten-

tés de les conduire à la révolte. Éléonore de Berghes et Catherine de La Tour furent enfermées à la Bastille, en punition des correspondances qu'elles avaient entretenues, et elles y restèrent jusqu'à la réconciliation de Frédéric-Maurice et de Turenne avec la reine-mère et le cardinal, en 1651. Ce que fit jusqu'alors le duc dans les troubles civils, ne se lie que très-vaguement à l'histoire de Sedan ; l'on voit seulement que son but, en se faisant craindre, fut de rendre le plus avantageux possible pour lui le traité par lequel on lui avait promis de le dédommager de la perte de ses États.

Cependant Fabert recevait de pressantes 1652.
exhortations à poursuivre le grand œuvre de la réconciliation des réformés avec l'Église romaine. Aussi, dès la conclusion de la paix, reprit-il ce projet. Il avait, comme on l'a dit, renoncé aux voies coactives. La douceur, la persuasion, et plus encore une guerre sourde, propre à faire murmurer, non contre le gouvernement, mais contre eux-mêmes, ceux qui la supporteraient, lui parut préférable. Il comptait sur la distribution des honneurs

que le roi avait remise à son entière discrétion. L'admission au conseil était l'objet de l'ambition de tous les citoyens notables, et il espérait faire de cet appât un moyen de prosélytisme. Mais les protestans conservaient encore, par leurs établissemens d'instruction, une prépondérance que l'on ne parviendrait à effacer qu'en mettant en concurrence des établissemens analogues. On ne pouvait rien fonder qui fût en état de rivaliser avec l'académie : ce corps illustre, solidement constitué, se soutenait malgré l'abandon de plusieurs de ses appuis. Des écoles élémentaires étaient tout ce que Fabert pouvait opposer à ce que les protestans possédaient en ce genre; mais ceux-ci voyaient sans chagrin qu'on les combattît avec de telles armes : leur unique crainte était qu'on s'en lassât trop tôt. De quelque côté que jaillît l'instruction, quelque motif qui la fît répandre, peu leur importait : ils avaient tout à gagner et rien à perdre dans une lutte semblable.

Deux maisons d'éducation pour les jeunes filles s'ouvrirent donc simultanément. La seconde semble une concession faite à Fabert

par la cour, dont l'esprit respire dans la première. Celle-ci était une maison de sœurs pour la propagation de la foi [1]. Sa destination était de recevoir, d'instruire et d'élever dans les bonnes mœurs les jeunes personnes qui y entraient du gré de leurs parens, et de donner les mêmes soins à celles qui se dérobaient à l'autorité paternelle, pour *abjurer l'hérésie* et embrasser la communion romaine. Comme les élèves de cette dernière catégorie auraient pu éprouver quelque répugnance pour une association assujettie à une règle austère, les statuts de celle-ci n'avaient rien qui fût de nature à effrayer l'imagination. Les devoirs y étaient faciles, les pénitences légères, la dévotion douce. On n'y vivait point obsédé par les pratiques d'une observance minutieuse. Ce sombre appareil dont s'emparent quelquefois l'exaltation, le remords, ou de pro-

[1] Elles furent établies dans l'édifice qui a été depuis cédé aux protestans par le gouvernement impérial, et où ils ont leur temple et leurs écoles. Louise de Malval, qui s'était vouée à l'éducation de la jeunesse, donna par testament une partie des fonds qui servirent à former cet établissement, en 1652.

fondes douleurs, en était exclus. Tout s'y trouvait approprié aux pensées et aux sentimens des innocentes élèves qu'on se proposait d'y réunir : ce n'était pas pécher que de rire; le jeu n'y était point proscrit; on y menait une existence mixte entre le monde et la réclusion; les sœurs, filles ou veuves, nefaisaient d'autre vœu que celui de chasteté, et restaient libres de rentrer dans la vie sociale quand elles sentaient expirer leur vocation pour le cloître. L'archevêque de Reims, qui avait l'inspection sur cet établissement, était attentif à toujours désigner pour supérieure quelque convertie alliée aux familles notables de Sedan, comme étant mieux placée pour attirer les jeunes protestantes : son choix prévalait dans l'élection.

La seconde maison qui fut fondée dans le même temps est celle des sœurs de l'Ouvroir. A ceci près qu'elle suivait la règle du tiers-ordre de Saint-Dominique, elle avait beaucoup de rapport avec la précédente. L'éducation des jeunes personnes y était la principale affaire; du moins n'étaient-elles reçues que des mains libres de leurs parens. Si l'on con-

fiait à ces sœurs des jeunes filles protestantes, elles devaient chercher à inculquer à ces élèves les principes du catholicisme ; mais leur maison n'était point un refuge ouvert à des enfans, sous prétexte qu'il s'en trouvait pour qui la religion des auteurs de leurs jours était un objet d'horreur.

CHAPITRE IV.

Situation des Espagnols dans le Luxembourg et aux environs de Sedan. — Fabert reçoit et exécute l'ordre de bloquer Stenay. — Louis XIV vient à Sedan. — Il promet de respecter les anciens droits. — Prise de Stenay. — Les capucins sont autorisés à se bâtir un cloître. — Fabert, accusé de tolérance, se justifie. — Le roi étend la juridiction du conseil. — Mort de Pierre du Moulin. — Conduite du gouverneur dans cette conjoncture. — Le conseil souverain est supprimé, et remplacé par un bailliage et siége présidial. — Attributions de cette cour. — Fabert sent approcher sa fin. — Ses exhortations aux réformés. — Il meurt.

Les contrées qui touchaient au territoire de Sedan n'avaient pas discontinué depuis plusieurs années d'être inondées d'Espagnols, qui avaient leurs quartiers à Mouzon, à Stenay et dans la plupart des châteaux-forts des environs. Renfermés dans ces retraites, ils n'en sortaient que lorsque les vivres ou les autres choses nécessaires commençaient à leur manquer, et alors ils se répandaient avec furie au milieu d'une population désarmée, où ils exi-

geaient des rançons, enlevaient les bestiaux, se chargeaient de dépouilles, et commettaient les plus abominables cruautés. La convention conclue entre le général Bek et Fabert avait mis la principauté à l'abri de ces désastres; aussi ce petit État ressemblait à ces monticules que les eaux débordées ne peuvent couvrir. Une multitude de gens qui avaient quelque chose à soustraire à la rapacité de cette soldatesque affamée, des hommes notés pour leurs opinions ou leurs propos, des filles, des femmes étaient venus y chercher un asile. Mais le temps approchait où ce traité n'aurait plus de bienfaits à produire. Déjà dans plusieurs rencontres les Espagnols avaient essuyé des revers. Le château de Chémery leur avait été enlevé par une surprise où le gouverneur de Donchery s'était montré aussi courageux qu'habile. L'archiduc, à la tête d'une armée, accourait pour soutenir le prince de Condé et pénétrer en France par Bouillon; mais, arrêté dans sa marche, son expédition ne réussit point. L'électeur de Cologne, alors évêque de Liége, excédé pour lui-même et pour ses sujets du séjour prolongé de tant de

troupes sur ses terres, se voyait réduit à demander à Fabert des secours contre le prince de Condé, le duc de Lorraine et les Espagnols. Turenne, après dix-huit jours de siége, avait repris Mouzon, et le comte de Grand-Pré, qui bloquait Virton dans le Luxembourg, venait d'emporter cette place d'assaut.

C'est dans ces circonstances que Fabert reçut du roi l'ordre d'investir Stenay avec tout ce qu'il pourrait rassembler de forces. Antérieurement à cette mission il avait plusieurs fois agi contre les Espagnols, mais de sa personne seulement ; l'inviolabilité des terres de son gouvernement n'en avait pas moins été respectée. Il pouvait disposer, au moyen de levées faites précédemment, de six mille hommes de bonnes troupes avec lesquels il alla de suite former le blocus de Stenay. Le roi voulait diriger en personne les opérations de ce
1654. siége. C'était son début dans la carrière des armes ; aussi, dès que la cérémonie de son sacre, à Reims, fut terminée, arriva-t-il à Sedan, accompagné de la reine-mère, du duc d'Anjou, de Mazarin, de la princesse de

Conti, et d'un cortége nombreux de seigneurs qui voulaient lui voir cueillir ses premiers lauriers. Il fit son entrée à Sedan le 25 juin. Fabert avait fait une commande générale d'allégresse, et les habitans répondirent unanimement à cet appel. Tous les magistrats vinrent complimenter le monarque, et furent satisfaits de l'accueil qu'il leur fit. Le conseil le harangua par l'organe du sieur d'Ozanne, protestant, et Louis renouvela la promesse, déjà faite en son nom, de maintenir les droits acquis et précédemment confirmés. Quelques vieillards, qui faisoient partie de ce corps, ne s'étaient jamais agenouillés que devant Dieu : ce tribut payé à un monarque adolescent leur révéla l'immensité de l'espace qui les séparait de leur maître.

Après un court séjour à Sedan, le roi alla inspecter les travaux du siége de Stenay, et ayant fait ouvrir la tranchée, la ville se rendit le 6 août. A son retour, il octroya aux capucins, dont il voulait récompenser le zèle pour l'avancement de la religion, l'autorisation de se bâtir une nouvelle maison et une église, au haut de la corne de Floing. Ce fut

lui qui en posa la première pierre en 1657, lorsqu'il revint à Sedan pour présider aux travaux du siége de Montmédy. La date du brevet accordé à ces religieux, et celle de la réponse faite par le roi à l'orateur du conseil, parurent étrangement rapprochées.

Le zèle de Fabert à ruiner ce qu'on appelait l'hérésie, n'était pas assez ardent, au gré des passions d'un clergé impatient de régner sans partage. Les capucins surtout se plaignaient amèrement de ce qu'il ne leur était point permis de prêcher la controverse hors de leur église particulière, tandis que, s'ils étaient autorisés à le faire partout où ils trouveraient bon, l'extinction de la réforme ne tarderait pas à être consommée. Ils allaient jusqu'à dire que la circonspection dans une pareille cause ne pouvait procéder que d'un assentiment tacite aux principes même que l'on voulait avoir l'air de rejeter. Ce n'était pas la première fois que Fabert se voyait en butte à des accusations de ce genre. Il fut dénoncé derechef à la reine-mère, qui lui fit adresser des remontrances à ce sujet. Mais le gouverneur possédait, dans le simple exposé

des résultats de sa conduite, de quoi confondre les délateurs. Il envoya à Anne d'Autriche un état sommaire des changemens opérés par ses soins : quatre cents protestans s'étaient déjà expatriés, sans qu'un seul étranger de cette communion eût rempli le vide, et seize cents autres étaient rentrés dans le sein de l'Église romaine. Ces faits, constatés, apaisèrent l'orage qui allait s'élever sur sa tête, et il ne perdit rien des bonnes grâces de la cour : « *J'ai de meilleurs moyens*, disait-il dans son « rapport, *que l'aigreur et la dispute, pour* « *ramener les hérétiques à l'Église d'où ils* « *sont sortis : les résultats prouvent que j'ai* « *plus de soin de la religion que je n'en fais* « *paraître.* »

Pour prix de ses services et à sa requête, 1657.
le roi plaça sous la juridiction du conseil Yvois, Montmédy, Virton, Chauvency, et d'autres bourgs ou villages qu'il venait de réduire; et le bâton de maréchal lui fut donné l'année suivante. Mais cette haute dignité ne le fit point dévier du système de modération qu'il avait embrassé : peut-être même la promotion dont il venait d'être l'objet, lui parut-elle

1658. étendre ses obligations. L'académie et l'Église réformée de Sedan venaient de perdre Pierre du Moulin, celui qui, jusqu'à ce jour, les avait le plus illustrées par son savoir, son éloquence et ses écrits. Cette colonne renversée ébranlait l'édifice, et ouvrait à Fabert une large brèche pour y pénétrer. Il sentait tout l'avantage que lui donnait un pareil événement, mais il ne voulut point en profiter, aimant mieux parvenir, sans exciter de murmures, à un but que l'on croyait ne pouvoir atteindre que par les proscriptions et les échafauds. S'attacher les réformés, les défendre contre des vexations manifestes, et prendre ainsi sur eux un ascendant tel qu'ils n'oseraient rien refuser à ses instances, c'est par là qu'il espérait rétablir l'unité religieuse où il tendait. Il se montra donc le protecteur et l'ami des protestans dans une circonstance où leur douleur et leur découragement étaient extrêmes. Il eût pu entraver l'élection du successeur de Pierre du Moulin, et ce célèbre professeur fut promptement remplacé. Il engagea même le roi à restituer à l'académie la totalité des sommes nécessaires à son entre-

tien, dont une partie avait servi, quelques années auparavant, à doter les capucins.

Quelques représentations s'élevaient néanmoins de temps à autre dans le conseil, lorsque les ordres venus de Paris heurtaient trop fortement les priviléges et les antiques libertés du pays. Louis XIV manda à Fabert l'intention où il était de changer la constitution de la souveraineté, parce que l'examen et la censure que l'on s'était permis de ses ordres lui avaient déplu. L'on se doute bien que les raisons du gouverneur pour prévenir cette innovation ne furent plus accueillies. Il fut arrêté que le conseil souverain serait supprimé, et qu'on y substituerait un bailliage et siége présidial, ressortissant du parlement de Metz, avec une juridiction plus étendue que celle du conseil. Le roi créa encore une charge de grand sénéchal, ou chef de la justice, qui pourrait se cumuler avec celle de gouverneur. Le tribunal consulaire, ou de commerce, fut maintenu.

1661.

La dignité de grand sénéchal avait été destinée à Fabert, pour qu'il ne perdît aucun de ses pouvoirs dans le changement qui s'opé-

rait; mais il n'accepta point ce titre, et ne demanda que la seule faveur de nommer aux charges du présidial et bailliage, comme il le faisait aux précédentes magistratures. Ce siége de justice devait connaître en première instance de toute matière civile ou criminelle, dans la ville et les autres lieux de son ressort, et était érigé en cour d'appel, pour quinze bailliages et prévôtés, où figurent Montmédy, Yvois, le Quesnoy, Landrecies, Avesne et Philippeville. Six ans après, sa juridiction rentra dans les anciennes limites, par un démembrement fait en faveur du conseil souverain que le roi établit à Tournay, dont il s'était emparé [1].

Le maréchal éprouva un profond chagrin de voir violer par le roi lui-même, et sous un prétexte qu'il croyait frivole, de solennels engagemens. La longue résistance des Sedanois, malgré les protestations de la cour, se trouvait maintenant justifiée. Plus que ja-

[1] Le parlement de Flandre, qui remplaça le conseil souverain de Tournay, conserva dans sa circonscription ce qui avait été détaché du présidial de Sedan.

mais, ils étaient autorisés à concevoir de secrètes inquiétudes pour l'avenir. Comment répondre, sinon par des sophismes, à des hommes qui, pour objections, allèguent des faits? Fabert n'était point de ceux qui font trafic de leur conscience. Il condamnait intérieurement, comme une transgression de la foi promise, l'ordonnance qui renversait des institutions dont il avait garanti la durée, et son impuissance contre cet arrêt abrégea ses jours. Il est pour les âmes droites une hygiène dont on ne les oblige pas impunément, et sans danger pour elles, de mépriser les lois. Ce qu'il faisait en faveur du catholicisme n'exclut point l'idée d'un caractère loyal. Il agissait selon le degré de lumières qu'il avait acquis et conformément à des ordres reçus, et il s'absout d'ailleurs d'avoir accepté une telle tâche, par la manière dont il sut la remplir.

Après avoir surmonté divers obstacles, tant auprès du parlement de Metz que de la cour, pour faire admettre des protestans au présidial, où on voulait leur interdire de siéger, il fit rassembler chez lui tous les notables de cette communion, leurs ministres et plusieurs

professeurs dont il connaissait l'influence et le mérite. Là il leur adressa un long discours, où l'argumentation et le pathétique furent tour à tour invoqués, pour leur persuader de rentrer dans le sein de l'Église romaine. Il leur demandait de lui donner avant sa mort, dont il sentait les approches, la douce consolation de les voir unis par les liens d'une même croyance : « C'est la seule récompense, « ajouta-t-il, que j'ambitionne de mon dé-« vouement à vos intérêts, et de l'amour que « je vous porterai jusqu'à mon dernier sou-« pir. »

Les orateurs chargés de lui répondre, les sieurs d'Ozanne et Chadirac, le firent en termes propres à lui donner l'espoir qu'il serait satisfait. Fabert était expirant, et son prosélytisme n'avait été oppressif qu'un instant, et
1662. malgré lui. Cette conduite lui donnait droit à des égards, et il les obtint. Il emporta au tombeau la persuasion que deux mille *errans*, environ, lui devaient leur salut; et que ceux qui restaient, en nombre quadruple, dans l'ancienne souveraineté, ne tarderaient pas à jouir du même bienfait.

Ses restes furent déposés dans un caveau qu'il avait fait pratiquer sous l'autel de l'église des capucins, pour la sépulture de sa famille. Son épouse, morte l'année précédente, gisait dans le même lieu.

CHAPITRE V.

Le comte Guiscard de La Bourlie, gouverneur de Sedan par *interim.* — Les protestans, exclus du présidial, font d'inutiles réclamations. — Collége tenu par les jésuites, doté sur les fonds de l'académie. — La bibliothèque fermée au public. — Le marquis de Fabert a la survivance de la charge de son père, qui lui avait été promise. — Il est tué au service du roi, et le comte de La Bourlie est nommé gouverneur en titre. — Ses sentimens honorables. — L'académie menacée, et supprimée malgré les noms illustres de ses membres. — Édits avant-coureurs de la révocation de celui de Nantes. — Il est révoqué. — Détresse de Sedan à la suite de cette mesure. — Son sort change sous la régence, et surtout sous le règne de Louis XV. — État de la manufacture. — Événemens relatifs à la religion, avant l'édit de 1787.

La survivance de la charge de gouverneur de Sedan avait été promise par le roi au marquis de Fabert, fils du maréchal. La jeunesse de cet officier ne lui permettait pas encore d'en être mis en possession, et le sieur de La Bourlie, comte de Guiscard, qui l'avait déjà remplie par *interim*, y fut nommé pour trois ans. Fabert n'avait pas eu le temps d'installer le

présidial, et cette affaire fut l'une des premières dont s'occupa son successeur. Il y a apparence que, dans les derniers temps de sa vie, Fabert, en travaillant à faire admettre tous 1662.
les Sedanois indistinctement au présidial, s'était constitué garant de la conversion prochaine des protestans au catholicisme, et que cette assurance procura le succès de ses démarches. Mais sa mort modifia une résolution qu'il avoit mis beaucoup d'intérêt à provoquer, et les instructions du comte de Guiscard à ce sujet étaient toutes différentes de celles qui, peu de temps auparavant, avaient été rendues publiques. Favorables d'abord aux réformés, en qui elles reconnaissaient la capacité de remplir les places les plus éminentes dans cette magistrature, elles mettaient aujourd'hui à l'admissibilité des mêmes citoyens une condition presque équivalente à une exclusion formelle. On se doute de l'espèce de sacrifice qui leur était demandé. Le jour où le comte de La Bourlie déclara au conseil, rassemblé dans sa maison, que le roi n'avait consenti à ouvrir les portes du présidial aux protestans que sous la réserve qu'ils

abandonneraient leur religion, et qu'aucun d'eux n'ayant levé cet obstacle, ils ne parviendraient point aux offices qui leur étaient destinés, la compagnie des modérateurs se réunit pour nommer une députation qui porterait aux pieds du roi ses justes doléances. On ne sait rien de l'accueil que reçut cette députation; mais on le devine. Une commission déléguée par le parlement de Metz, pour procéder à l'installation du présidial, passa outre à cette cérémonie : Louis XIV fit intimer à l'académie l'ordre d'évacuer les salles de l'hôtel de ville, où, depuis son organisation sous Henri de La Tour, se tenaient les cours de théologie, de philosophie et de droit. Il expédia des lettres-patentes pour l'établissement d'un collége, sous la direction des pères jésuites de la province de Champagne, et s'en déclara le fondateur. L'ancienne académie fut imposée à une somme de 12,000 livres pour l'acquisition ou la construction d'un édifice propre à recevoir ces religieux et leur collége ; et enfin, les pensions des professeurs, déjà diminuées d'un quart depuis plusieurs années, subirent une nouvelle réduction de plus de moitié; telle-

ment que sur 9,000 livres qui leur restaient, les jésuites en eurent 5,000. L'homme de bien, quelle que soit sa croyance, peut-il se défendre d'un sentiment de douleur, en voyant une telle profanation de la promesse royale, qui devrait subsister quand les traités, les contrats, les titres, et tout ce qui oblige les hommes devant la loi, serait effacé et perdu?

Depuis plusieurs générations l'éducation classique était gratuitement offerte aux Sedanois, et ce service avait été si bien apprécié, qu'à l'époque actuelle on eût cité comme des phénomènes les hommes, au-dessous même de la classe moyenne, qui n'auraient eu aucune teinture d'instruction. Il était peu de familles bourgeoises où il ne se trouvât au moins un membre qui avait étudié, et où les idées saines n'eussent des défenseurs. Cet état de choses, tout inquiétant qu'il fût pour les auteurs et les agens du système ténébreux maintenant en faveur, n'était pas facile à changer. A supposer l'expédient praticable, une odieuse inquisition, en portant les défiances et la terreur jusque dans le sanctuaire domestique, eût pu seule enlever à la raison

ce moyen de conserver ses partisans et d'étendre son empire; mais il ne fallait point y songer encore. Tout ce que l'on pouvait actuellement, c'était de priver cette ennemie du secours d'un puissant auxiliaire, en interdisant aux Sedanois l'usage de la bibliothèque dont ils avaient joui dès les premiers temps de sa création. Des milliers de volumes propres à entretenir l'esprit d'investigation et de critique remplissaient les salles de ce riche dépôt. La masse du peuple, avec la facilité d'emprunter des ouvrages sans que ses choix subissent de contrôle, alimentait le trésor de ses connaissances, et se mettait toujours mieux à même de discuter, de censurer et de réprouver les actes arbitraires qui se succédaient. En décrétant donc la clôture de cet établissement, l'on était à peu près certain de ne laisser un libre cours qu'à l'espèce de lumières qui n'enfantent ni la liberté d'examen, ni la défense des droits, ni le murmure contre les ordres violens et injustes. Il fut donc enjoint au savant et vertueux Pythois, bibliothécaire alors, de remettre cette précieuse collection entre les mains de l'une des

congrégations reconnues, qui en ferait l'*épuration* et remplacerait les ouvrages indignes d'y figurer; après quoi le public serait admis à en jouir. La commission chargée de ce travail mit trois ans à le faire, mais cette longue éclipse avait insensiblement accoutumé les yeux à une faible clarté; le goût des lettres languissait faute de nourriture, et il n'était rien passé par l'étamine des censeurs qui fût de nature à le ranimer. Lorsque le cardinal de Bouillon, quelques années plus tard, recueillit cet héritage, ce n'était plus qu'une masse de livres dépareillés, communs et de peu de prix.

Le collége et l'académie dépouillés, les professeurs abreuvés de dégoûts, la presse soumise à mille entraves toutes les fois qu'une plume courageuse voulait s'élever contre les abus crians qui avaient lieu, l'apologie honteuse des résolutions les plus opposées à la morale et au bon sens, tels furent les moyens dont on se servit pour n'avoir bientôt à craindre ni témoins ni requêtes.

Cependant un rayon d'espoir luit aux yeux 1665.
de ceux qui déplorent cette marche rétro-

grade. Ils se flattent que le marquis de Fabert, gouverneur titulaire de Sedan, et qui vient d'être nommé grand-bailli de cette cité, reproduira la modération de son père et retardera la décadence complète des institutions que le maréchal avait protégées. On ne demandait plus la restitution de ce qu'on avait perdu, mais un ajournement à la destruction de ce qui subsistait encore. Les plaies faites par l'esprit de désorganisation étaient déjà si profondes, qu'il paraissait devoir être satisfait. Il est si contraire au bien-être et a l'ordre de la société de tarir les sources d'où ses membres tirent le sentiment de leur dignité, que tous les hommes exempts d'aveuglement considéraient un délai de quelques mois comme un gage de salut. On ne se figurait pas que ceux qui étaient appelés à conduire les peuples pussent vouloir persévéramment leur ignorance, et ce qui se passait semblait un délire passager, après lequel la justice et la raison ressaisiraient inévitablement leur empire.

C'était présumer trop du pouvoir du jeune bailli et trop aussi de la docilité du fanatisme; le progrès du mal ne se ralentit pas, et la

mort du fils de Fabert, en 1669, n'aggrava point les choses.

Cette mort, en laissant vacante la charge de gouverneur de Sedan, permit au roi de la donner en titre au comte de Guiscard, en qui il avait trouvé un serviteur docile, exact et dévoué. Il paraît cependant que ce seigneur n'était point de ces hommes qui se plaisent à mettre leur part d'oppression dans les lois, déjà rigoureuses, qu'ils sont appelés à faire exécuter. Il se plaignait souvent, dans les épanchemens d'une intime amitié, d'être, par les obligations de sa charge, l'instrument de mesures dignes plutôt des âges de barbarie que d'un siècle civilisé. Ah! combien avec ces nobles sentimens il dut souffrir de voir son nom se rattacher à cette série d'actes qui vont se succéder, où l'on ne rencontre ni humanité, ni droiture, ni bon sens, et qui laisseront à la révocation de l'édit de Nantes des têtes à frapper, mais pas une institution à abattre! Durant cette période de quinze années sur laquelle je ne m'arrête point, mais où les réformés de Sedan furent traités comme des enfans qu'une marâtre persécute et aigrit

avant de les faire exiler de la maison paternelle, quelques hommes semblent intercéder en faveur de l'académie où ils professent, en lui prêtant l'éclat de leur génie et de leur science. Les noms de Jurieu, de Basnage, de Bayle, d'Abbadie, et d'Alexandre Brazy, paraissent devoir arrêter cette frénésie qui s'acharne aux monumens les plus respectables, et invoque le règne de l'ignorance comme l'utopie d'un peuple chrétien. Ces illustres personnages furent de trop faibles athlètes contre l'esprit qui dominait à cette époque. On dirait même que l'impatience du vandalisme s'accrut par le mérite de ceux sur qui ses coups devaient tomber. Il ne put se résigner à attendre la grande mesure qui se tramait, et en 1681, c'est-à-dire quatre ans avant la révocation de l'édit de Nantes, l'académie fut supprimée. La ville de Roterdam vengea de l'outrage qu'ils venaient de recevoir Jurieu et Bayle, en créant pour eux des chaires de théologie et de philosophie.

Le renversement de cet édifice fut suivi d'ordonnances dont on ne peut se rendre raison qu'en se souvenant que l'hérésie était

considérée comme un crime, et que sévir contre un hérétique, c'était punir un scélérat. Un seul de ces édits fera connaître l'esprit de cette législation, et cet exemple n'est pas le pire qu'on eût pu choisir. En 1682, il fut décrété « que tout enfant, issu de père et de « mère protestans, était libre dès l'âge de « sept ans d'embrasser la religion catholique, « malgré le vœu de ses parens. Ceux-ci étaient « obligés de le recevoir converti dans leur mai- « son, sans se permettre jamais de l'inquié- « ter; et si l'enfant préférait s'affranchir de « la surveillance paternelle, il pouvait se choi- « sir une retraite dans une maison religieuse, « où il recevait de ses parens une pension pro- « portionnée à leur condition et à leurs fa- « cultés présumées. » Peut-on pousser plus loin le mépris des lois de la nature, et mieux consacrer le despotisme des enfans sur les pères ? N'était-ce pas ouvrir l'accès de la société à la plus déplorable corruption ? L'enfant qui, d'un mot, pouvait faire trembler son père et sa mère, était sûrement mal préparé à respecter l'ordre et les lois !

Cette violation des droits les plus saints,

fut pour un grand nombre de réformés français le signal de l'émigration. Quelques-uns se bornèrent, surtout à Sedan, à envoyer leurs enfans à l'étranger pour y être élevés; mais le gouvernement, instruit que l'on éludait ainsi l'effet de ses ordonnances, infligea des peines pécuniaires et afflictives aux pères qui, dans un temps donné, ne rappelleraient pas leurs enfans auprès d'eux [1].

1685. 22 octobre. Tout était prêt, on le voit, pour frapper les grands coups. Une longue succession d'actes oppressifs avait éteint chez les victimes toute énergie; la terreur les livrait sans défense au fer des conjurés. Louis XIV, circonvenu et trompé par madame de Maintenon, Louvois, Le Tellier et le père La Chaise, apposa son seing à l'édit qui abrogeait celui de Nantes. Jour néfaste dans les annales de la France, éternel opprobre de ceux qui le conseillèrent, et auquel on ne trouve d'excuse ni dans la jeunesse et l'inexpérience d'un roi, ni

[1] Le ministre de Raucourt fut de ceux qui aimèrent mieux s'exiler que de vivre sous un pareil régime. Il se retira dans le Palatinat avec sa famille : dès-lors cette paroisse n'a jamais eu de pasteur réformé.

dans les passions irritées par les discordes civiles, ni même dans l'ignorance des temps!

Cet acte, qui retirait aux réformés toutes les concessions précédentes, leur laissait du moins la liberté de vivre sans culte, protégés par la loi commune. Les temples et chapelles devaient être démolis; les écoles fermées; les enfans baptisés par les curés, sous peine d'amende : les relaps seuls, et les ministres fidèles, étaient passibles de traitemens rigoureux. Mais le gouvernement, une fois emporté dans ces voies iniques, n'était plus maître de s'arrêter. Ses ordonnances, ouvertement enfreintes sur plusieurs points du royaume, où les protestans étaient assez forts pour les braver, éludées ailleurs par des assemblées clandestines, qui n'échappaient cependant point aux regards d'agens officieux ou payés, nécessitèrent les révoltantes déclarations des mois de janvier et de juillet 1686. Dès-lors toute digue fut rompue : la France presque entière..... Mais il ne s'agit ici que d'une imperceptible portion de ce bel empire; et l'on est trop heureux de n'avoir à rappeler les effets d'une telle législation que sur un nombre limité de pa-

tiens, pour être tenté d'en décrire les meurtriers résultats hors du cercle que l'on s'est tracé! La seule principauté de Sedan perdit à la suite de ces monstrueux édits environ quatre cents familles de toute condition, qui portèrent sur un autre sol leur fortune, leur industrie, et le ressentiment profond de l'injustice qui les réduisait à l'exil. Le fléau de l'expatriation dans ce petit État, pesa principalement sur les intéressans villages de Givonne et de Daigny, d'où soixante fabricans de poêles, de faux, et d'autres instrumens et ustensiles de fer, partirent en moins d'un mois. C'étaient les cantons les plus florissans de tout le pays, parce que leurs habitans, voués presque exclusivement à ce genre d'industrie, y avaient atteint un degré de perfection qui faisait rechercher leurs produits avec empressement, tant en France qu'à l'étranger. Des établissemens en pleine activité, qui répandaient sur la contrée le bien-être et la vie, passèrent, pour de viles sommes d'argent, en d'autres mains : une paire de chevaux, une voiture, plus nécessaires aux familles proscrites que des immeubles, des forges et des

magasins de fer, furent plus d'une fois acceptés en échange de ces objets, d'une valeur centuple. L'équité pouvait-elle présider à des marchés où le vendeur était hors de la loi, et ses propriétés adjugées au fisc? Et cependant, malgré ces transactions que l'on ne pourrait reprocher à ceux qui en profitèrent, ces villages se ressentirent pendant plus d'un siècle de cette lamentable catastrophe, et sont bien loin, de nos jours, de s'être relevés au point de prospérité où ils étaient lorsqu'elle survint. Raucourt, Saint-Menges et Douzy souffrirent aussi beaucoup, et particulièrement Raucourt, moins agricole que les deux autres. Presque tous les fugitifs de cette contrée passèrent en Hollande. Il se trouve encore à Leyde et à Amsterdam, où ils se retirèrent de préférence, plusieurs familles sedanoises qui conservent la tradition de leur origine.

Parmi ceux qui restèrent, les uns embrassèrent le catholicisme, les autres feignirent de l'avoir embrassé; d'autres enfin, doués d'une âme plus forte ou d'une résignation moins fragile, résolurent d'attendre patiemment le martyre, sans adopter ni feindre une

autre profession de foi : il fut arrêté que Sedan, comme le reste de la France, ne renfermait plus de réformés; et, à la faveur de ce mensonge, le législateur put redoubler de barbarie : il ne frappait que des contumaces !.. Oublions le déni des droits civils, les confiscations, le fouet, les emprisonnemens, les enfans arrachés des bras paternels, la peine capitale infligée aux ministres; ne pensons plus à la flétrissure de la claie imprimée aux morts : les lumières de nos jours défient de semblables atrocités de reparaître jamais! Il est bien plus doux de se rappeler que les catholiques sedanois gémirent ouvertement sur ces rigueurs, et qu'il en fut même qui joignirent leur intercession aux requêtes de leurs concitoyens persécutés. Ah! ce n'étaient point là de ces hommes qui verraient sans douleur le soleil refuser ses bienfaisans rayons à tous les champs que n'ont pas ensemencés leurs mains!

Pouvait-il en être différemment? Ce fut pitié de voir Sedan appauvri et dépeuplé par la fuite de ses plus considérables habitans; ses ateliers fermés ou déserts; deux mille ou-

vriers, qui gagnaient leur subsistance dans les manufactures des fugitifs, manquant de pain. Sur tous les visages l'empreinte d'une morne tristesse attestait le bon sens du peuple, et le délire du gouvernement : plus de fêtes, plus de divertissemens publics : il n'était personne qui ne regrettât un ami, un allié, un parent, un bienfaiteur ou le maître qui le faisait vivre. Chaque matin, à leur réveil, les citoyens apprenaient quelque violence coupable des soldats des régimens de Florensac et de Dugast, envoyés à Sedan pour y vivre à discrétion chez les réformés, et les contraindre à l'apostasie.

La clôture de l'académie des lettres avait éloigné une foule d'étudians étrangers, et leur retraite avait mis nombre de familles à la gêne: celle des *exercices* que Louis XIV, à la sollicitation de Louvois, avait conservée pour en faire une pépinière d'officiers, tomba d'elle-même au milieu de ce désastre, et malgré les efforts du monarque pour la soutenir : il fut obligé de la déclarer dissoute; et seulement alors, on se souvint qu'elle ne l'était pas. L'enceinte de la ville, à laquelle le roi avait

eu, quelques années auparavant, la pensée de donner plus d'étendue, était maintenant trop vaste pour le peuple qu'elle contenait.

Cette accumulation de maux et de pertes de tout genre avait plongé les Sedanois dans la consternation; mais nulle violence ne les blessa plus douloureusement que celle faite à leurs mœurs hospitalières, par le refus de recevoir dans leur cité, même la durée d'une nuit, des infortunés qui avaient espéré y trouver un abri à leur détresse. On ne supposait pas, au loin, que cet État dût être enveloppé dans les foudroyans édits qui frappaient ailleurs les réformés. Il avait en sa faveur des traités formels, et, à l'appui, des déclarations et des protestations récentes. Les titres qui avaient fait épargner l'Alsace, n'étaient ni plus authentiques ni plus sacrés que ceux dont Sedan pouvait se prévaloir. Quelques-unes de ses garanties, il est vrai, avaient été foulées aux pieds; mais était-il probable qu'elles le fussent toutes, et en si peu de temps? Outre cela, le caractère bienfaisant de cette population était universellement connu; elle en avait fourni d'éclatantes preuves. Quelque temps donc

après l'édit de janvier, se présentèrent aux portes de la ville, demandant un refuge, un certain nombre de familles protestantes de la Champagne et de la Brie : elles pensaient toucher au port. Les rigueurs de la saison, la difficulté des routes, les privations, les insultes, elles oubliaient toutes leurs souffrances. Des mères suivies de leurs enfans en bas âge, des jeunes personnes épuisées par une marche longue et périlleuse, des pères sous vingt travestissemens divers, bénissaient déjà Dieu de les avoir conduits sains et saufs sur une terre protectrice. Mais la cruauté chez les persécuteurs, non moins avisée que l'instinct de la conservation chez les victimes, ne se trouva point en défaut. Des ordres sévères de n'admettre aucun voyageur suspect d'émigration, étaient parvenus au gouverneur; les portes furent impitoyablement fermées, et ces bandes, que la commisération des Sedanois voulait accueillir, se dispersèrent dans les campagnes d'alentour, où leur détresse inouïe inspira sans doute de beaux actes d'humanité. Ceux qui ne succombèrent point à leur affreuse destinée, gagnèrent à travers les forêts

la frontière de Hollande; mais quelque préférable que fût pour eux cet asile, les Sedanois ne pardonnèrent point d'avoir vu, pour la première fois depuis sa fondation, l'accès de leur ville refusé à l'infortune.

1694. La guérison de telles plaies résiste au temps et à l'art. Pour occuper les bras qu'il avait forcés à l'inaction, le roi fit reconstruire le pont qui joint le village de Torcy à la ville; mais ces ouvrages, non plus que ceux de la caserne du Ménil et des fortifications, entrepris plus tard, ne remplaçaient qu'imparfaitement les travaux dont il avait desséché la source.

Ce que fit Louis XV, ou Choiseul, sous le prétexte de la manufacture, contribua plus que les palliatifs du précédent règne à tirer Sedan de l'abîme où les persécutions religieuses l'avaient plongé. Mais avant ce retour à des principes d'humanité et de justice, que d'épreuves n'eut pas à subir encore ce malheureux pays! Sous la régence, il est vrai, l'exécution des lois qui pesaient sur les réformés fut mitigée; les cachots et les bagnes cessèrent de se remplir; le sang des ministres ne fut

point versé ; peu d'enfans furent enlevés. Mais la législation sur cette matière n'était pas adoucie ; elle subsistait dans son entier, telle que l'avaient conçue les perfides ennemis de la gloire du dernier roi : la tolérance était toute dans le caractère du prince qui tenait les rênes de l'État ; ce bienfait pouvait n'être que momentané ; nulle sécurité n'en accompagnait la jouissance. En effet, l'édit de 1724 surpassa en rigueur toutes les anciennes dispositions pénales ; et si l'administration du cardinal de Fleury tempéra, dans l'application, cette fougueuse jurisprudence, si la loi fléchit devant la morale, la mort du prélat devint le signal d'un renouvellement d'oppression. Les amendes, l'exil, les galères, la peine capitale et le fouet, couvrirent de nouveau la France de terreur et de deuil. Que ne puis-je me dispenser même d'indiquer de semblables faits ! Mais ils dominent à un tel degré sur les destinées de Sedan, que l'état de langueur et de dépérissement de cette contrée, jusqu'à l'époque du ministère de Choiseul, serait un problême si l'on s'obstinait à un silence complet sur les fatales concessions du pouvoir civil

au fanatisme religieux. C'est à cette seule cause qu'il faut attribuer la réduction du commerce, la diminution des fortunes, la disparition des grands établissemens industriels, qui, dans la première moitié du dix-huitième siècle, assimilèrent à une pauvre bourgade l'une des cités les plus intéressantes du royaume. Les comptes de la ville attestent que, dans ce temps, la recette annuelle des octrois était moindre de moitié de ce qu'elle était avant ces déplorables violences. Les honoraires des magistrats, et les dotations accordées à des particuliers ou à diverses corporations, absorbaient la totalité des taxes levées sur le pays. Des charges autrefois laborieuses avaient dégénéré en sinécures. Tout le système administratif, calculé pour un État riche et florissant, n'était plus de mesure.

Mais le temps arrivait où les persécutions perdraient de leur caractère de cruauté. Cette philosophie qui, en définitive, aura été plus utile que préjudiciable à la religion, en ce que l'insuffisance de ses attaques, pour ruiner ce qui est d'institution divine, démontre qu'il n'y a de succès à espérer pour les plus bril-

lans génies que dans une lutte contre l'œuvre des passions humaines; cette philosophie, dis-je, lançait déjà sur ces sanglans abus de redoutables arrêts. Les hautes classes de la société se peuplaient insensiblement d'apôtres de la tolérance. Jusque dans le sein de l'Église romaine, des prélats en soutenaient la convenance, la nécessité et la justice; et le ministre, dont le nom devait rappeler la réhabilitation des Calas, cédait sans détour à cette voix de l'équité, en rappelant dans leurs foyers, et en leur garantissant protection et repos, des Sedanois industrieux qui soupiraient sur une terre étrangère après la fin de la tourmente. Rien de plus généreux que la conduite de ce ministre éclairé, dans cette cause où son avantage particulier n'avait aucune part et courait encore certaines chances. L'abolition des jésuites affaiblissait sans doute les hasards d'un pareil dévouement; mais sa nouveauté, dans un personnage aussi éminent, lui laisse un haut degré de mérite. Sedan fut donc redevable aux bons offices de Choiseul d'une renaissance inespérée. En accordant des récompenses honorifiques et des priviléges aux fabricans

qui faisaient faire à l'industrie le plus de progrès, ou seulement qui se distinguaient par l'importance de leurs entreprises, il ranima parmi eux une émulation que quatre-vingts ans consécutifs de malheurs avaient presque éteinte, et rendit l'action à une sève qui, plus long-temps suspendue, aurait perdu toute force et toute vertu. Les opinions religieuses ne furent ni un titre ni un obstacle à l'obtention des faveurs : protestant ou catholique, on participait également à la munificence et aux distinctions distribuées par le gouverne-
1769. ment. Ainsi, l'année qui précéda celle de sa disgrâce, les maisons Poupart de Neuflize et Louis Labauche, dont les relations commerciales s'étendaient sur tous les points civilisés du globe, et qui étaient renommées par la supériorité de leur fabrication, se virent élevées au rang de manufactures royales, avec d'utiles immunités, et leurs chefs furent anoblis [1].

Un redoublement d'activité manufacturière

[1] La première de ces deux maisons occupait quatre mille ouvriers. Elle était du nombre de celles qui n'avaient pas quitté Sedan.

fut le fruit de ces sages mesures. L'éloignement du duc de Choiseul parut devoir arrêter l'impulsion; mais l'opinion devenait chaque jour une puissance plus formidable, et qui ne souffrait point de réplique à ses arrêts. Nulle ordonnance, nul édit n'était abrogé, et cependant l'on n'en redoutait plus les dispositions. Le soleil, il est vrai, qui le matin se lève radieux pour éclairer et embellir les fêtes paisibles qui se préparent, ne réjouit pas tous les cœurs; il se trouve des hommes qui ne contemplent pas sans dépit les joies des autres, et qui invoquent en secret les orages pour troubler des plaisirs qu'ils ne partagent point. Il est aussi de malfaisantes passions qu'offusque l'éclat du soleil de la justice; s'il dépendait d'elles d'envelopper d'obscurs nuages cet astre vivifiant, il serait rare que sa douce chaleur vînt consoler la triste humanité. Des voix s'élevaient donc encore, par intervalles, pour demander l'exécution de ce code barbare; il y eut même des instans où l'on put craindre qu'elles ne fussent entendues; mais le fanatisme n'était plus dans les mœurs publiques; des mains hardies mettaient à découvert les

plaies profondes qu'il avait faites à la France; les gouverneurs et les magistrats se fussent rendus ridicules en se montrant zélés pour des intérêts généralement abandonnés. Déjà les réformés sedanois, lors de leurs solennités religieuses, ou pour la bénédiction de leurs mariages, ne se rendaient plus à Namur auprès des aumôniers protestans attachés à la garnison hollandaise de cette ville; des ministres venaient, sous divers déguisemens, exercer les fonctions spirituelles dans les environs de Sedan; et, bien que l'autorité fût informée de ces infractions à la loi, il était rare que les réunions fussent troublées. Seulement, pour sauver les apparences, lorsque les assemblées étaient dénoncées avant leur tenue, le lieutenant civil et criminel envoyait la maréchaussée pour les dissoudre; mais l'ordre tardivement donné laissait le plus souvent aux fidèles le temps d'achever l'exercice de leur culte, de se disperser, et de cacher les traces de leur délit [1].

[1] M. de Calonne, étant ministre, vint à Sedan, où il accepta un dîner chez M. Philippe Labauche

Cet état de choses présageait l'émancipation légale des réformés français, et la sincère piété de Louis XVI ne laissait aucun doute que cette réparation ne fût prochaine. Ce prince d'une exemplaire vertu, qui avait été conseillé par Turgot et Malesherbes, pouvait-il laisser subsister, contre une partie considérable et innocente de ses sujets, un code partout opposé aux maximes de la religion et du droit des gens ? L'édit de 1787 était loin sans doute de répondre à leurs besoins et à leurs vœux : le cœur du roi s'y laisse apercevoir, mais ne s'y découvre pas tout entier ; un reste de servitude y pèse encore sur la tête de ceux

seigneur engagiste de Bazeille, et protestant. La maîtresse de la maison lui demanda si elle pourrait inviter trois cents personnes à déjeûner le jour de Pâques. Le ministre, qui comprit le but de la réunion, se récria sur l'énorme dépense qu'entraînerait une fête si nombreuse. « Non, non, monseigneur, repartit vi-« vement madame Labauche, je ne donnerai que des « raves et du beurre. » « En ce cas, reprit M. de Ca-« lonne, vos plaisirs seront tout *spirituels*, et si les « convives s'en accommodent, rien ne s'y oppose. » La réunion eut lieu presque publiquement.

dont il prononce l'affranchissement; ils y sont exclus de tout office de judicature ; la carrière de l'enseignement leur est fermée ; ils n'y sont point reconnus comme formant une communauté, et par conséquent toute requête, en nom collectif, leur est interdite. Mais, malgré ces réserves et d'autres également humiliantes, quelles ne durent pas être leur reconnaissance et leur joie en voyant leurs enfans relevés de la condition de bâtardise, leurs mariages légitimés, et leur capacité de succéder solennellement proclamée! La révolution, qui suivit de près cet acte de justice, le compléta, investit les protestans de tous leurs droits, leur rendit leur culte, leurs ministres, leurs temples, et leur ouvrit l'accès à toutes les charges et à tous les honneurs; elle rétablit enfin ce que la violence seule avait pu détruire.

CHAPITRE VI.

Dispositions des Sedanois en 1789. — Cahiers envoyés aux états-généraux. — Émeute à l'occasion du prix du pain. — Les mutins réprimés. — Réflexions à ce sujet. — Le décret de l'abolition des droits seigneuriaux fait peu de sensation à Sedan. — L'égalité politique y avait-elle peu de partisans? — Preuve du contraire. — L'élection populaire des magistrats ne menace point l'ordre à Sedan. — Rivalités de préséance entre divers corps de la garde nationale. — Leur réconciliation scellée par la nomination de M. de La Fayette pour leur colonel.

Les pertes que la principauté de Sedan avait faites depuis plus d'un siècle, dans ses institutions, ses droits et la fortune de ses citoyens; les vexations qu'on leur avait fait essuyer au mépris des engagemens les plus solennels; les blessures profondes qu'avaient dû recevoir, de tant d'injustices, des hommes à qui l'histoire de leurs aïeux ne rappelaient que des souvenirs d'équité, d'ordre, d'indépendance et de gloire; ces circonstances seraient plus que suffisantes pour disculper, s'il était besoin,

les Sedanois, non d'avoir salué avec joie l'aurore de la révolution, mais de s'être abandonnés à quelques-uns des excès qu'elle a enfantés ailleurs sous des prétextes bien moins spécieux. Qu'y aurait-il de surprenant, lorsqu'une cité flagellée, et comme déshéritée de sa prospérité, se serait vengée d'une longue oppression par des opinions violentes et des actes de cruauté? On l'absoudrait d'une irritation malheureusement trop fondée, et tout son châtiment serait dans ses regrets; mais elle ne s'est pas même condamnée à de tristes et douloureux souvenirs. Les Sedanois, soumis à la loi commune, n'avaient jamais été complétement asservis : leurs âmes s'étaient en quelque sorte maintenues libres sous le joug : l'inégalité n'avait ni offusqué leurs regards ni blessé leur orgueil; tellement que les principes proclamés dans les états-généraux, et les statuts de l'assemblée constituante, furent moins pour eux une transition brusque à des affections nouvelles qu'ils ne rendirent légaux des sentimens que ce peuple n'avait point abdiqués. Transporté sur un terrain qu'il avait exploré et cultivé, il put se garantir des écarts

dans lesquels se précipitaient aveuglément ceux qui n'en connaissaient ni les dangers ni les ressources.

Outre cela les Sedanois, en tout temps amis de la subordination, y étaient plus particulièrement disposés à une époque où était assis sur le trône un prince que la pureté de ses intentions, sa droiture et ses vertus rendaient digne de la confiance et de l'amour de tous ses sujets.

Aussi le cahier des doléances du tiers-état de la ville de Sedan, remis à la députation des Ardennes, respire-t-il la modération et la sagesse, et est-il écrit avec une convenance d'expressions également éloignée de l'accent amer de la plainte et du ton servile de citoyens qui ne connaissent point leurs droits. Ce travail se borne à indiquer certaines réformes, tendantes à soulager la ville d'une partie des charges inutiles qu'elle supportait, et à rappeler quelques abus en opposition avec les privilèges et immunités concédés par les anciens rois. Le seul objet à l'égard duquel la réclamation revête des formes plus animées, est relatif à quelques faveurs dont jouissaient les

19 mars 1789.

manufactures royales, et qui rendaient plus onéreux le fardeau imposé au reste de la population. Des actions de grâces au souverain y sont consignées pour le redressement, auquel il avait antérieurement adhéré, de certaines dispositions consacrées sous ses prédécesseurs, et qui se trouvaient en contradiction manifeste avec les franchises du pays.

Cependant la disette qui se fit sentir en France à la suite du rigoureux hiver de 1788 à 1789, porta atteinte à la tranquillité qui régnait à Sedan. Quelques troubles éclatèrent d'abord à la fin d'avril, et furent promptement apaisés par la coopération de la garnison. Mais, dans les derniers jours de juin, Pierre Brazy, avocat au parlement et faisant les fonctions de lieutenant-général de police à Sedan, assisté du conseil municipal, vu la rareté croissante des grains, prit et publia un arrêté qui augmentait le prix du pain. Cette taxe, au moyen des sacrifices de plusieurs maisons opulentes et de la caisse municipale, qui indemnisaient les boulangers et les marchands de blé, maintenait encore le pain bien au-dessous de ce qu'il coûtait. Le peuple, agité du dehors,

animé par des perturbateurs qui s'étaient mêlés à lui, forcément oisif par l'effet de la crise présente et pressé par la famine, murmure d'abord, s'ameute, et menace, si le taux du pain n'est pas réduit, de piller et d'incendier les propriétés, et de se venger de ses privations sur ses magistrats. L'irritation va progressivement jusqu'au 17 juillet, où éclatent, dès la chute du jour, des scènes tumultueuses. Les boutiques des boulangers sont assaillies et pillées, et la populace, enflée de ce succès, se dirige vers le dépôt de la ferme des tabacs, en enfonce les portes, vide les magasins, insulte et maltraite ceux qui osent lui résister, et ne se dissipe que fort avant dans la nuit, avec l'intention de recommencer dès que ses besoins se feront de nouveau sentir.

Le 18 au matin, la municipalité, présidée en l'absence du maire par Pierre Brazy, au lieu de sévir contre les meneurs, sanctionne en quelque sorte les désordres de la veille par l'abolition de la taxe du 28 juin. C'était un samedi : dès l'ouverture du marché, la foule se porte sur la place de la halle, où les blatiers arrivent escortés par des bandes de mu-

tins qui les attendaient aux portes de la ville. L'autorité veut établir le cours, d'après le prix des marchands et ses propres subventions. Le peuple, qui déjà s'est fait craindre, ne veut point de cette base d'estimation : c'est d'après ses facultés que le blé sera vendu ; il ne travaille pas ; il est pauvre ; sa première loi est de n'avoir pas faim, et il se fait livrer de force le grain, aux conditions qu'il dicte. Un dommage énorme pour la ville résulte de cette violence; s'il se renouvelle, il lui sera impossible de le supporter ; ses précédentes avances ont absorbé ses revenus de dix-huit mois, et les fortunes particulières ne peuvent plus faire face à tant de besoins.

Ce côté n'est pas le seul par où la paix publique soit compromise. Les magistrats sont insultés; des malveillans les accusent d'entretenir la famine pour opprimer le peuple ; des attroupemens se forment devant leur demeure; d'instans en instans la crise devient plus alarmante. Des inconnus, des gens sans aveu, enflamment les têtes par des bruits absurdes et des propositions anarchiques : il en est déjà qui se qualifient *lieutenant-général*, *maire*,

procureur de sa majesté ; la terreur va livrer toute une ville à la merci d'une poignée de factieux.

Le soir de cette effrayante journée, la commune arrête l'organisation d'une garde générale, composée des différens ordres de citoyens: cette garde veillera sur les propriétés, assurera l'exécution des lois, et se saisira de quiconque troublerait la tranquillité. Le 19, toute la population est sur pied; plusieurs centaines de citoyens sont en armes pour contenir la sédition, et l'on a peine à s'expliquer la stupeur des jours précédens, à la vue d'une force si imposante pour rassurer les plus timides. L'insurrection refoulée, humiliée, brisée, expire : dans la nuit du 20 au 21, ses chefs sont arrêtés et incarcérés ; le 21, le pain est taxé proportionnellement au prix du blé, et tout symptôme de trouble disparaît.

Qui peut calculer les suites de cette mesure pour Sedan ? La grande majorité de la population, toute saine qu'elle fût, comme dans la plupart des villes de France, n'était-elle pas condamnée peut-être, si elle eût molli dans cette circonstance, à plier, jusqu'au moment

où la terreur plana partout, sous les sanglans caprices d'une méprisable minorité? Cet accord, cet ensemble des gens de bien n'enlevèrent-ils pas aux agitateurs tout espoir pour le présent? L'opinion publique des Sedanois, relativement aux crimes qu'enfanta depuis la révolution, ne prit-elle pas dès-lors cette direction qu'on ne lui voit plus perdre dans tout le cours de ce drame effroyable? Sans doute les élémens étaient généralement bons: il y avait beaucoup à attendre d'une masse de citoyens qui voulaient être libres et qui comprenaient que ce bienfait ne s'obtient que par les lois; mais dans cette émeute, où la licence avait déjà fait des pas si rapides, que d'apostasies de principes son triomphe complet ne pouvait-il pas entraîner! Que d'hommes qui, dans toute cause, attendent une première décision de la fortune pour donner des gages à l'une des parties, virent ici leurs doutes tranchés, leur irrésolution fixée, et subirent heureusement la plus honorable nécessité!

Je ne dis point, cependant, que cette cité n'ait pas produit aussi ses enthousiastes de la révolution, ni qu'elle n'ait pas profondément

souffert dans le cours de cette ère qui date de la mort du roi, jusqu'au 9 thermidor : c'était trop, pour le temps, de l'un ou de l'autre de ces deux priviléges. Mais elle ne trouva point d'oppresseurs parmi ses enfans; il lui fallut des étrangers pour lui forger des fers, et pour égarer un petit nombre de citoyens ignorans et obscurs.

L'ivresse d'un peuple qui rentre subitement 1789. Août.
en possession de ses droits, et dont la France fit la triste épreuve, lors de l'abolition des redevances et des services féodaux, ne causa point dans la principauté les désordres qu'on lui vit produire ailleurs. Les châteaux n'y furent pas assiégés, pillés, démolis, incendiés. Les terres ne se couvrirent point d'une nuée de chasseurs, impatiens de se convaincre que le gibier qui pâturait sur leur sol était aussi à eux. Tout possesseur de quelques arpens ne se hâta pas d'élever un colombier pour rendre plus sensible l'annulation des droits seigneuriaux.

Ce n'était point indifférence, c'était modération. L'on put juger de l'esprit qui animait cette population, d'après la joie sincère

qu'elle fit éclater le 20 août, lors de la prestation du serment civique par les milices nationales et l'armée. Le mouvement occasioné le mois précédent par la pénurie des subsistances; les affligeans détails de ce qui s'était passé à Paris le 14 juillet, et plus encore le récit des fureurs populaires qui désolaient plusieurs provinces, avaient jeté la consternation dans les cœurs. La société était fortement ébranlée; toutes les passions, tous les intérêts étaient soulevés: à peine osait-on envisager l'avenir, tant il s'annonçait sombre et menaçant. Le décret de l'assemblée nationale du 10 août, en mettant les troupes à la disposition des municipalités, prescrivait aux premières le serment de fidélité à la nation, au roi restaurateur de la liberté, et à la loi. Personne ne douta que ce grand acte ne mît fin aux alarmes dont on était poursuivi : l'on voyait une garantie de paix dans de bons choix municipaux, et des électeurs sagement inspirés pouvaient sans contrainte se livrer aux plus flatteuses illusions.

Aussi les Sedanois donnèrent-ils à cette cérémonie un appareil et une solennité dont la

génération d'alors n'avait pas d'exemple dans ses plus anciens souvenirs. Suspension de travail, vacances des écoles, distributions de comestibles, illuminations, danses publiques, évolutions militaires, banquets fraternels, tous les signes d'une allégresse unanimement partagée furent arborés.

Quoique la fermentation continuât à Paris et sur plusieurs points du royaume, Sedan put conserver ses espérances, long-temps encore depuis qu'on n'en avait plus ailleurs. Le corps municipal, dont les pouvoirs avaient été extraordinairement étendus, offrait dans sa composition tous les gages désirables de sécurité : c'est faire connaître assez ce que les administrés pouvaient attendre de cette compagnie, de dire qu'elle avait alors à sa tête M. Pillas, dernier lieutenant civil et criminel, dont les lumières n'étaient comparables qu'à son intégrité.

Cette administration, élue par les trois ordres qui avaient nommé la députation aux états-généraux, créa dans son sein, d'après l'avis de son président, trois bureaux, chacun avec des attributions spéciales, de manière à

prévenir toute confusion et tout retard dans l'expédition des affaires, qui s'augmentaient et se compliquaient chaque jour. On lui dut le maintien de la tranquillité par suite de ses efforts pour l'approvisionnement de la ville; la formation d'un corps d'élite bourgeoise, composé de propriétaires, de manufacturiers et de notables; et d'instantes démarches auprès de l'assemblée nationale, dans le temps où celle-ci s'occupait de la division de la France en départemens, en districts et en municipalités, pour que Sedan devînt le siége d'une cour souveraine et d'une administration provinciale. Toutes ses vues furent droites, ses opérations prudentes; le succès en couronna plusieurs; la reconnaissance publique fut le salaire de ses membres.

14 décembre. La France venait d'être divisée en départemens, les départemens en districts et les districts en municipalités. Un procureur-général et un substitut étaient attachés à chacune de ces administrations, qu'on n'avait point mises sous la direction d'un magistrat unique, mais qu'on avait confiées à un conseil délibérant et à un conseil exécutif, composés

l'un et l'autre d'un nombre déterminé de citoyens. Le principe de l'élection populaire avait été appliqué à la création de ces diverses autorités, qui relevaient les unes des autres, et avaient, dans l'étendue de leur juridiction, des attributions semblables. La modicité du cens exigé pour avoir capacité d'élire, pouvait donner et donna lieu, en beaucoup d'endroits, à de mauvais choix. Sur une population de quatorze mille âmes que renfermait Sedan, la réunion des électeurs, le 31 janvier, fut de sept cents. Il était à craindre 1790.
que la cabale n'influençât des assemblées sur lesquelles les passions pouvaient d'autant plus facilement agir, que le nombre de ceux qui les composaient était moins borné. On évita cet écueil. Les opérations d'aucune des cinq sections ne furent tumultueuses ; toutes s'entendirent pour honorer de leurs suffrages des hommes dignes des fonctions qu'ils allaient remplir et de la confiance qu'on leur accordait. Le 7 février, les nouvelles autorités prêtèrent serment dans l'église du collége, où M. Baudin, élu maire, se montra, dans un discours adapté à la circonstance, l'éloquent interprète

des sentimens les plus généreux [1]. Dès son début, la nouvelle administration se vit obligée de recourir à l'assemblée nationale pour la solution d'un différend entre le corps des volontaires patriotes et les compagnies d'élite. Celles-ci soutenaient que la préséance dans les assemblées publiques leur appartenait par droit d'ancienneté ; car leur organisation datait de quelques mois plus haut, et les pa-

[1] Je me plais à citer ce passage du discours de M. Baudin, où il rend hommage aux officiers municipaux qui sortaient de charge :

« Gardons-nous, dit-il, d'être injustes et ingrats « envers les magistrats auxquels nous avons l'hon- « neur de succéder. Rome, après les victoires du « général carthaginois qui avait médité sa perte, loin « d'insulter aux défaites de son propre général, dont « les armées avaient été malheureuses, l'accueille « avec honneur et se rend à sa rencontre. Elle lui « décerne des actions de grâces de ce que, réduit à « de telles extrémités, il n'avait pas désespéré du sa- « lut de la république. Oui, messieurs, on en doit « au pilote qui, battu par une tempête si violente, « a su se préserver du naufrage, et remet en nos « mains un vaisseau qu'il a fallu conduire à travers « tant de périls et d'écueils..... »

triotes alléguaient l'abolition des priviléges pour leur contester cette prétention. Quelques propos injurieux avaient déjà été échangés, des refus de service déclarés, et il était à craindre que des voies de fait ne s'ensuivissent, lorsque la commune résolut d'en référer à la représentation nationale. Le comité de constitution, à qui le cas fut soumis, statua que, pour ne pas déroger au principe d'égalité partout admis, les autorités dissoudraient sur-le-champ l'un et l'autre corps, et en recomposeraient deux bataillons, sans égard aux réclamations. Les rivalités s'éteignirent dans cette mesure : les élections de l'état-major suivirent de près; et l'on ne put douter, d'après la nature des choix, et le calme avec lequel il y fut procédé, que la réconciliation ne fût sincère.

C'était l'époque où les gages donnés par M. de La Fayette à la constitution et à la liberté, lui avaient acquis une immense popularité, et où toutes les milices du royaume jalousaient le sort de celles de la capitale, qui étaient sous son commandement. Les principes à la défense desquels il s'était voué,

la royauté héréditaire modifiée par une représentation indépendante, et toutes les libertés garanties par un pacte inviolable, étaient précisément ceux du triomphe desquels l'universalité des Sedanois faisait dépendre le salut et la félicité de l'État. Ce système de gouvernement cadrait avec celui dont leurs ancêtres avaient connu les bienfaits, et dont les questions qui s'agitaient en ce moment réveillaient la tradition. Leurs *hauts et grands jours* revivraient dans une tribune d'où sortirait l'accent de la vérité, et d'où il retentirait à l'oreille du souverain. Ils retrouveraient, dans l'exécution des décrets sur la tolérance des cultes, les édits paternels de Henri-Robert de La Marck, et de ses successeurs. L'institution du jury leur retraçait plusieurs dispositions de leur vieille coutume. Enfin, la suppression de toute entrave dans la publication de la pensée, sauf les réglemens destinés à en prévenir les abus, leur rappelait de beaux jours de leur histoire. M. de La Fayette, depuis le commencement de la révolution, n'avait pas varié dans la profession de ces doctrines politiques, où l'on

croyait découvrir tous les élémens de prospérité pour le règne du monarque et pour la nation.

Les Sedanois ne voulurent point que leur admiration restât ignorée de celui qui l'excitait. Un témoignage de haute estime, donné par toute une cité, ne leur parut pas un hommage disproportionné au mérite du caractère qu'ils honoraient. D'une voix unanime, dix-huit cents citoyens sous les armes, en présence de leurs magistrats qui en émettent le vœu, se placent donc sous les ordres de M. de La Fayette, en le nommant leur colonel, avec les prérogatives attachées à ce titre, et une députation de personnages, capables par leur nom de rendre cet honneur plus insigne aux yeux du général, part pour solliciter son acceptation. La crainte de faire soupçonner ses intentions en répondant aux honneurs de ce genre que l'on se disposait à lui adresser de toutes parts, les lui fit rejeter, et l'engagea même à provoquer à l'assemblée nationale un arrêté qui interdisait à un même chef de commander les milices dans plus d'un département.

CHAPITRE VII.

La municipalité envoie une adresse de félicitations à l'assemblée nationale. — Ouverture d'un club. — Son esprit. — Démarches pour faire établir à Sedan le chef-lieu du département. — Le siége épiscopal y est fixé. — Une partie du clergé refuse le serment qu'il est obligé de prêter. — Naissance de la *petite église*. — Le corps enseignant est remplacé. — Vassant. — On cherche à agiter le peuple. — L'assemblée nationale déclare la patrie en danger.

Tous les vœux légitimes de réforme semblaient devoir être satisfaits ; et cependant l'on travaillait avec plus d'ardeur que jamais à la démolition de l'ancien édifice, sans faire entrer dans la construction de celui qui s'élevait à la place, des matériaux que le temps n'avait pas trop endommagés. Les municipalités, selon qu'elles étaient plus ou moins dominées par l'esprit d'innovation, envoyaient à l'assemblée nationale des adresses de félicitations sur ses travaux, ou gardaient un silence improbateur. Celles qui restaient en ar-

rière étaient chaque jour indirectement censurées dans les papiers publics, par les éloges prodigués aux plus empressées, dont ils exaltaient le dévouement et les vertus civiques. Une défaveur inévitable devenait ainsi le prix de la modération, et pouvait avoir dans la suite les plus graves résultats. Sedan était dans ce cas; sa municipalité, toute à ses travaux, se laissait devancer dans la carrière de l'adulation par une foule de communes voisines, dont le zèle faisait ressortir et accuser sa lenteur. Dans ces circonstances, un citoyen de cette ville, inquiet sur les effets d'une réserve qui cessait d'être prudente quand la fermentation gagnait toutes les têtes, appela sur cet objet l'attention du conseil. Une délibération orageuse s'éleva dans son sein, d'abord sur la question de savoir si l'on enverrait une adresse, et, l'affirmative résolue, dans quels termes elle serait rédigée. L'on sentit unanimement le danger d'un refus, et l'adresse partit, exprimant le regret que l'on éprouvait de faire tardivement cette démarche, et applaudissant aux actes

de la représentation [1]; le serment civique lui servait de conclusion.

Cette lenteur de quelques municipalités à se laisser communiquer l'impulsion donnée par la majorité de l'assemblée nationale, fut dans plusieurs villes l'un des prétextes de la création des sociétés politiques. Depuis longtemps Paris avait les siennes, qui engageaient, par des correspondances ou des émissaires, les hommes connus dans les départemens pour leurs opinions outrées à former des associations semblables, et à s'affilier à elles. Ces clubs, peu ou point surveillés d'abord, prirent un rapide accroissement, devinrent une puissance, se persuadèrent et persuadèrent au peuple qu'ils remplissaient une mission légale, et prirent partout un funeste ascendant. C'est là que s'enivraient la plupart des têtes. Des hommes étrangers à toute culture,

[1] Elle portait pour épigraphe ces deux vers de Virgile :

Non obtusa adeò gestamus pectora, nec tam
Sol aversus equos hac nostrâ jungit ab urbe.

(Énéid., liv. I, v. 571.)

sans capacité, prenant la fougue de leurs passions pour les inspirations d'un vrai talent, venaient périodiquement recueillir les bravos d'un auditoire, et s'imaginaient que le vaisseau de l'État ne serait bien conduit que lorsque le gouvernail en serait remis à leurs savantes mains. Les matières les plus ardues de la politique et de l'administration n'étaient jamais inaccessibles aux diplomates et aux publicistes de ces sortes d'assemblées; le civisme suppléait à tout. Critiquer et calomnier les actes de l'autorité, dénoncer ses agens comme traîtres à leurs devoirs, faire des motions absurdes ou incendiaires, conspirer ou déclamer contre tout ce qui blessait leur vanité ou contrariait leur ambition, tels étaient les passe-temps habituels des membres privilégiés de ces associations. Le moyen de résister à tant d'attraits! Se mettre d'un club, avoir son club, aller au club était presque aussi indispensable que le temps pour agir. Il s'en ouvrit un à Sedan, à la salle de spectacle. Mais ici l'expérience de ce qui se passait ailleurs ne fut point perdue, et, jusqu'au moment où la terreur ne laissa plus lieu

à aucun courage, les gens de bien n'y tolérèrent d'autre domination que la leur : le mot de ralliement y fut toujours la première constitution ; c'était une succursale des Feuillans.

Cependant le corps municipal ne perdait pas de vue le solide avantage de ses administrés. La circonscription des départemens subissait encore des modifications. L'on pouvait faire valoir auprès de l'assemblée constituante des raisons qui la décidassent à faire de Sedan le chef-lieu de celui des Ardennes, préférablement à Mézières. Dans ce but, en même temps que M. Baudin était député à Paris, la commune envoyait à Stenay et à Montmédy des commissaires pour engager les municipalités de ces villes à demander leur adjonction au département des Ardennes, sous le prétexte que le chef-lieu qui leur était donné, Bar, se trouvait trop distant. Le succès de cette dernière mission eût secondé le projet des autorités de Sedan ; leur ville prenait dès-lors une position centrale, et convenait pour une administration de première classe. Mais Stenay et Montmédy se refusèrent à toute réclamation ; Mézières agit, de

son côté, pour qu'il ne fût rien changé à ce qui existait, et, après d'infructueux efforts, M. Baudin abandonna la négociation.

L'obtention du siége épiscopal, que sollicitaient, concurremment avec Sedan, Mézières et Mouzon, présenta moins d'obstacles. Mouzon fondait ses titres sur l'antique célébrité de son abbaye, sur ses établissemens religieux, sur le rôle qu'il avait joué dans les annales de l'Église, ayant été le lieu de réunion de plusieurs conciles, et sur la possession d'une cathédrale gothique, la plus ancienne, la plus vaste et la plus belle du département. Mézières s'appuyait sur les précédens avantages qu'il avait obtenus, prétendant que le chef-lieu du département convenait mieux à la dignité épiscopale qu'une ville déchue ou un chef-lieu de district; que le contact des premières autorités temporelle et spirituelle était fréquent et indispensable, et qu'il serait gênant pour elles d'être séparées par un espace de six lieues, ou au moins de quatre, si l'on inclinait pour Sedan. Le dédommagement que semblait mériter cette dernière ville fit prévaloir le vœu de ses habitans; mais une telle

faveur donnait déjà peu de relief; on fut presque surpris de s'être remué pour l'obtenir. M. Philbert, curé de Sedan, fut porté au siége épiscopal par les suffrages du peuple.

1791. Je ne m'arrête point à retracer ces scènes, plus ou moins imposantes, des confédérations et des fédérations, qui ne furent guère, dans les départemens, que de pâles copies de ce qui se passait à Paris. Sedan paya ses tributs patriotiques, mais de manière que la main gauche sût ce que faisait la droite; car son civisme était fortement suspect. Sans que la commune approuvât le refus du clergé de prêter serment à la constitution civile de cet ordre, néanmoins les capucins osaient réclamer encore son intervention pour que leur maison leur fût conservée, bien qu'ils ne se fussent pas soumis à cet acte aux termes de la loi, et à l'exemple de l'évêque et de la plupart des curés de son diocèse. Les tribunaux de commerce et de district étaient toujours bien composés; ces indices d'un esprit d'opposition demandaient qu'on les rachetât en faisant d'ailleurs parade de vertus patriotiques.

Cette époque fut celle de l'origine de ce

qu'on appela depuis *petite église*, et l'on acquit une preuve de plus que contraindre les consciences est la plus pernicieuse erreur où se puisse égarer le pouvoir. Tant que le serment fut libre, les troupeaux restèrent unis; à peine mit-on du péril au refus, que le fanatisme s'éveilla et les populations se divisèrent. Les villes, les bourgs, les hameaux et les familles eurent deux autels, deux sacerdoces, et les fidèles se sentirent saisis de haines d'autant plus amères, les uns contre les autres, qu'il n'y avait pas de transaction possible entre eux, et que tout rapprochement ne pouvait naître que du complet sacrifice d'une opinion. Si l'on ne savait tout ce dont l'homme est capable pour procurer un succès, même éphémère, à sa conviction, ce serait un récit curieux que celui des ruses qu'enfanta ce schisme de la part de ceux qui se prétendaient persécutés.

Trois mois d'instances et de menaces n'avaient pu déterminer les ecclésiastiques du collége, les capucins, les frères des écoles chrétiennes et les sœurs de l'Ouvroir, à se rendre au vœu de la loi qui les astreignait au

serment. Une dissidence muette eût sans doute retardé de quelque temps leur suppression; mais elle devint urgente, dans l'intérêt même de la cité, par les discours irréfléchis des membres de ces diverses communautés. Le corps enseignant fut le premier congédié, vu son influence directe sur la génération qui s'élevait. Des oratoriens, voués à la carrière de l'enseignement et généralement connus par leur adhésion aux maximes constitutionnelles, devaient le remplacer; mais huit jours étaient déjà des années pour de tels arrêtés : on n'eut point le temps de les faire venir.

Des prêtres dociles à la loi, des laïques plus ou moins lettrés, mais tous présens, se virent confier, sans assez d'examen, l'importante fonction d'instruire et de former la jeunesse. En disant que ces élections se firent avec légèreté, je suis loin de vouloir censurer tous les choix qui eurent lieu. L'abbé Halma, mathématicien, littérateur, géographe, et homme de probité, à qui l'emploi de *principal* fut remis, était sûrement digne de ses fonctions. D'autres encore, d'un mérite moins éminent, seraient défendus contre mes repro-

ches, par les souvenirs qu'ils ont laissés. Mais l'élection de Vassant fut-elle précédée d'une enquête sur ses principes et ses mœurs? Ne doit-on pas déplorer une élection qui fixa dans les murs de Sedan un homme dont le nom rappelle tant de pensées funèbres? Né dans un village voisin de la fameuse abbaye d'Orval, dans le duché de Luxembourg, et par conséquent sujet de l'Autriche, Vassant avait reçu de la nature des dons propres à l'élever à un haut degré dans l'estime publique. Esprit vif et pénétrant, activité infatigable, étendue et justesse de coup d'œil, mémoire prodigieuse, élocution aisée, passion pour l'étude : tous ceux qui sont honorés pendant et après leur vie n'ont pas été traités par la nature avec une telle munificence. L'ambition corrompit de si nobles facultés, et fit le double malheur de ceux qui devaient les admirer et en jouir, et de celui qui en était orné. Ses succès dans la chaire de rhétorique lui révélèrent d'abord son talent dans l'art de la parole. Les essais publics qu'il en fit à la tribune du club le convainquirent de sa supériorité sur ceux qui l'écoutaient. Ses improvisations

contrastaient victorieusement avec les discours préparés des autres orateurs. Son imagination féconde et ardente lui fournissait d'immenses ressources pour émouvoir et subjuguer les masses. Une éloquence persuasive, des principes relâchés, la soif du pouvoir, et un peuple qui ne sent plus le frein, voilà les conditions qui enfantent les fougueux tribuns : Vassant ne tarda pas à le devenir.

Les premiers mois de l'assemblée législative, où Sedan avait député MM. Baudin et Desliars, furent généralement calmes pour cette ville. Quelques mesures de précaution, ordonnées contre les ennemis de la constitution, y furent prises comme partout, mais sans donner lieu à aucune vexation. Comme la loi ne spécifiait point à quelle opinion appartenaient ces ennemis de la constitution, le procureur-général de la commune et son substitut, MM. Le Marié et Lenoir-Peyre, dirigèrent leur surveillance sur ceux mêmes que le décret semblait vouloir favoriser. Vassant, Durège, fils d'un médecin des pages du roi, et d'autres encore, furent contenus par

une loi dont le bénéfice leur était probablement réservé.

Cependant, il devenait chaque jour plus difficile d'arrêter les entreprises de la faction révolutionnaire, excitée par l'exemple des jacobins de Paris, et surtout par les approches de l'invasion étrangère. 1792.

Dès le mois de mai elle s'efforça de renouveler à Sedan les troubles qui, en 1789, avaient été occasionés par la rareté des subsistances. Les situations se ressemblaient. La présence d'une partie des troupes réunies sur la frontière du nord avait effectivement opéré sur toute cette ligne une hausse extraordinaire dans le prix des grains. Les agitateurs s'emparèrent de cette circonstance pour aigrir la multitude, en lui persuadant que la disette qu'elle ressentait était une manœuvre des aristocrates, dont la municipalité servait la cause; qu'ils voulaient affamer les points menacés par l'ennemi, afin de lui faciliter l'accès, en forçant à la retraite les armées françaises chargées de résister à l'invasion; qu'enfin le salut de leurs concitoyens était la dernière pensée des membres de la commune et du district,

à qui leurs opinions et leurs services tiendraient lieu de sauvegarde quand le territoire serait envahi. Ces absurdes accusations, reproduites avec véhémence par quelques harangueurs du club, n'eurent point le résultat qu'on pouvait craindre. Leur seul effet fut d'ameuter, sur la place du marché aux grains, quelques malheureux qui se dispersèrent à la première sommation des magistrats. Mais que n'avait-on pas à redouter de ces calomnies, à une époque où la loi avait armé tous les citoyens, où Sedan possédait quatre bataillons de gardes nationales, où la force matérielle pouvait passer sous l'influence des passions désordonnées, à une époque enfin où les nombreux ouvriers qui peuplent la ville, maîtres en quelque sorte de la fortune et de la vie de leurs concitoyens, pouvaient préférer une opulence honteuse à une irréprochable pauvreté ?

Le 25 juillet, la patrie fut déclarée en danger, et ses enfans requis de voler à sa défense. Quatre bureaux établis à Sedan, sur les places publiques, reçurent un nombre considérable d'enrôlemens. Comment ne pas saisir l'occa-

sion de changer, même au péril de ses jours, un état perpétuel de trouble, d'agitation et de crainte? Que de capitaines intrépides, que d'illustres généraux, entrèrent alors comme soldats dans cette légion des Ardennes, où l'on cherchait un refuge contre ceux mêmes dont on allait soutenir l'usurpation!

CHAPITRE VIII.

La municipalité proteste contre la déposition du roi. — Elle arrête les commissaires envoyés près de l'armée de M. de La Fayette. — Circonstances de cette affaire. — Ce n'est point M. de La Fayette qui ordonne cette mesure.

1792. La direction que semblaient devoir prendre les opérations de la prochaine campagne ayant nécessité la réunion d'une armée à Sedan et dans les environs, vingt-quatre mille hommes venaient d'être envoyés sur ce point, sous les ordres du marquis de La Fayette. C'est alors que fut construit, sur les hauteurs au nord et à l'est de la ville, ce camp retranché qui subsiste encore, et aux travaux duquel prit part une grande partie de la population. Citoyens et soldats, tous rivalisèrent d'activité et de dévouement dans cette circonstance.

Quand M. de La Fayette arriva pour se mettre à la tête des troupes, l'enthousiasme

que firent éclater pour sa personne les Sedanois fut extrême. Ils accueillaient en lui le représentant de leurs opinions politiques, celui en qui elles se trouvaient en quelque sorte personnifiées. Des fêtes brillantes lui furent offertes par la ville : la confiance qu'il inspirait n'avait pas de bornes.

Son quartier général fut établi à Mont-Repos, maison de plaisance aux portes de la ville. C'est là qu'il fut informé, par des avis particuliers, du décret qui suspendait provisoirement Louis XVI de la royauté. Le courrier porteur de cette nouvelle avait une grande avance sur ceux de l'assemblée. Espérant que la France protesterait contre un acte qui excédait le pouvoir de ses mandataires, et que cette unanime protestation sauverait la constitution, le général mit de suite ses troupes sous les armes, et, en présence d'un immense concours de peuple attiré par la cérémonie et animé du patriotisme le plus pur, il leur fit renouveler le serment de mourir pour le roi et pour le maintien du pacte qui avait reçu sa sanction. Tous les cœurs, pleins d'espérance, se livrèrent en ce jour à une joie

dont l'élan n'était comprimé par aucune arrière-pensée. L'on était persuadé que de sinistres projets et de coupables résolutions expireraient du moment où ils seraient aux prises avec une opinion basée sur la justice et la raison, que l'on imaginait être générale dans le royaume, et pour le triomphe de laquelle on voyait tant de milliers d'hommes jurer de braver la mort. Cette union de tant de volontés, cet accord de sentimens, ces transports de toutes les classes de la société, du citoyen et du soldat, font palpiter encore aujourd'hui les Sedanois qui en furent témoins.

La belle action du général La Fayette lui avait révélé tout ce qu'il pouvait attendre de la population qui l'entourait. Il savait que la ville entière et toutes les campagnes des environs étaient prêtes à le suivre dans les voies où il s'engageait. Outre cela, l'adhésion de soixante-quinze départemens à sa lettre du 16 juin, lui donnait la confiance que ce n'était pas dans son camp seulement, et sous les murs de Sedan, que s'élevait un rempart contre l'anarchie. Il se transporta donc chez le

maire de la ville, M. Desrousseaux, dont il avait apprécié les principes et le noble caractère, et eut avec lui un entretien confidentiel, dans lequel il lui fit part de ce qui venait d'avoir lieu à Paris. Cet intègre magistrat crut sans peine à la possibilité d'un mouvement en sens contraire de celui du 10 août : il le désirait, et il savait que ce vœu serait partagé par tous les officiers et notables de la commune.

Dès qu'il se fut séparé du général, il donna des ordres pour la convocation, sans délai, du conseil municipal, auquel il fit l'exposé des événemens du 10 août et du résultat qu'ils avaient eu. Cette communication, écoutée dans un morne silence, ne produisit cependant point, sur ceux qui la reçurent, cet abattement que cause quelquefois la découverte d'un désastreux avenir. Il se trouvait dans le nombre de ces esprits supérieurs capables de mesurer sans effroi une longue carrière de malheurs, et de puiser, dans la contemplation même du péril, les forces qui, si les choses suivaient un cours naturel et probable, devraient, sinon arrêter entièrement l'action du

mal, du moins en rendre l'imminence moins redoutable et en tempérer les effets. Le procureur de la commune, entre autres, M. Lenoir-Peyre, se montra, dans cette conjoncture solennelle, habile orateur et grand citoyen. Portant un regard hardi sur les destinées qu'apprêtait à la France la faction qui usurpait le pouvoir, il fit passer dans l'âme de tous ceux qui l'écoutaient l'indignation et l'horreur dont il était saisi lui-même. D'autres accens non moins énergiques s'unirent à ceux qu'il venait de faire entendre. La profession de tous les sentimens généreux fut poussée, dans cette séance mémorable, jusqu'au délire, et l'effervescence ne se calma que lorsque le procureur proposa à l'acceptation de l'assemblée la délibération suivante, qui fut admise par acclamation, et souscrite à l'instant même par tous les membres présens, au nombre de trente-un.

« Le conseil général de la commune, infor-
« mé de l'existence d'un décret qui suspend
« le roi de ses fonctions : considérant que
« tous les Français ont juré de maintenir la
« constitution; que l'acte constitutionnel veut
« un roi dans la dynastie régnante, hérédi-

« taire de mâle en mâle; qu'il a prévu des « cas de suspension ou d'abdication; qu'au-« cune de ces dispositions n'est applicable au « roi régnant; que la constitution ne peut « être changée qu'à la quatrième législature, « et de la manière prévue; que la législature « actuelle n'a pu prononcer la suspension, « que comme forcée et privée de la liberté « nécessaire pour délibérer; le procureur de « la commune ouï : déclare que, fidèle à son « serment, il persiste dans sa résolution de « maintenir la constitution dans toute son « intégrité; arrête que, comme il est de la « dernière importance de maintenir la tran-« quillité publique, d'assurer le respect pour « les personnes et les propriétés, et de conser-« ver intact le dépôt de la constitution, le « département sera prié de prendre à cet ef-« fet les mesures qu'il croira les plus promp-« tes et les plus efficaces; que la présente « délibération sera portée au conseil géné-« ral, etc. (Sedan, le 12 août 1792.) » Suivent les signatures. Cette pièce fut de suite expédiée au district, et transmise par lui au di-

rectoire du département, qui prirent l'un et l'autre un arrêté semblable [1].

Cependant le gouvernement provisoire, qui n'était autre alors que la commune de Paris dominant tous les pouvoirs, avait envoyé dans les départemens et aux armées des commissaires pour travailler les esprits. Par la délibération que l'on vient de voir, la commune de Sedan ne préparait point à ceux qui arriveraient un accueil favorable. Elle se trouvait liée à la constitution, et ses démarches ultérieures devaient être conséquentes à ce premier acte. Le voisinage du camp de M. de La Fayette, les conseils de ce général, une garde nationale et une population unanimes, et la persuasion que la majeure partie des municipalités s'engageraient dans la même résistance, toutes ces causes agissaient de concert pour que la commune persévérât dans les principes qu'elle avait énergiquement exprimés.

Le 14, en effet, trois commissaires, Antonelle, Kersaint, Péraldy, et un secrétaire,

[1] Le directoire départemental était présidé par M. Philippoteaux, depuis sous-préfet à Sedan.

Clairwal, furent annoncés. Le conseil se rassembla pour la vérification de leurs passe-ports et de leurs pouvoirs. Le nom du roi était biffé sur les premiers, et les seconds n'émanaient plus de son autorité. La formalité fut courte. Ils furent retenus en ôtage, jusqu'à ce que l'on acquît la preuve que l'assemblée législative était libre, et le roi délivré de l'oppression : cette seconde délibération, comme la précédente, fut signée de tous les membres présens[1].

[1] Cejourd'hui, 14 août 1792, l'an IV[e] de la liberté, le conseil général de la commune assemblé, il a été amené en la maison commune quatre personnes venant de Mézières, portant des passe-ports qui ont été mis sur le bureau.

Ces étrangers, interrogés sur leurs qualités et sur l'objet de leur voyage, se sont dits députés de l'assemblée nationale, et chargés par elle d'une mission dont ils ont donné communication.

Examen fait des passe-ports; leur forme qui ne porte aucun des caractères voulus par la loi du 28 mars dernier, un renvoi non approuvé et écrit d'une main différente, portant ces mots : *Et d'obéir aux ordres qu'il donnera*; ces mots eux-mêmes qui confèrent à des particuliers un pouvoir sans bornes,

L'arrivée de ces commissaires et la convocation extraordinaire du conseil n'avaient pu rester ignorées dans une ville dont la population, déjà distraite de ses travaux par la pré-

enfin leur date du 11 de ce mois, époque trop fatale aux vrais amis de la constitution, tout prouve que ces pièces ne méritent aucune confiance.

Examinant ensuite la commission dont ils se sont dits chargés, il en résulte qu'en la supposant véritablement émanée de l'assemblée nationale, elle ne peut être considérée ni comme un acte légal ni comme un acte libre.

1° Il n'est point légal puisqu'il n'est pas revêtu des formes voulues par l'acte constitutionnel, qui exige la sanction du roi : le pouvoir qu'il confère à ces prétendus commissaires, les autorisant à destituer les généraux et à faire dans la composition de l'armée les changemens et remplacemens qu'ils jugeront nécessaires, n'appartient point au corps législatif; c'est une entreprise sur le pouvoir exécutif, c'est une violation de la constitution.

2° Il ne peut être considéré comme un acte libre puisqu'il n'est malheureusement que trop notoire, et par la date dont il est revêtu, et par les violences et les atrocités qui se sont commises à cette époque, que le corps législatif n'a pu jouir de la liberté qui est nécessaire dans les délibérations; vérité dont sont

sence d'une armée de vingt-quatre mille hommes, était si vivement intéressée, depuis la protestation de ses magistrats, à s'informer des moindres événemens. La nouvelle de ce qui

convaincus tous les Français, et qui se trouve confirmée par les réponses mêmes des soi-disant commissaires. L'un d'eux, qui s'est dit être Kersaint, sans avouer précisément que l'assemblée n'était pas libre, est convenu qu'à cette époque le peuple était en insurrection, que les autorités constituées de Paris avaient été destituées, et que les députés n'avaient d'autre liberté que celle qui convient à l'homme courageux dans quelque position qu'il se trouve. Celui qui s'est annoncé porter le nom de Péraldy a tenu à peu près le même langage ; ils ont ajouté qu'au surplus, ne se trouvant point alors dans la salle des séances, mais dans celle de la commission extraordinaire, dont ils sont membres, ils ne pouvaient dire si le corps législatif était libre ou non. Enfin, le troisième, qui a dit s'appeler Antonelle, a fait plus affirmativement les mêmes aveux.

Le conseil général, délibérant d'abord sur la validité des passe-ports présentés, après avoir ouï le procureur de la commune, considérant :

1° Que les circonstances où se trouve la patrie exige des corps administratifs les précautions les plus

occupait dans ce moment la commune s'était donc bientôt répandue, et avait attiré sur la place et dans les rues adjacentes un peuple nombreux qui manifestait, par ses discours et

rigoureuses pour arrêter les manœuvres de ses ennemis du dedans et du dehors;

2° Que c'est dans ces vues que l'assemblée nationale a rendu le décret du 1er février, concernant les passe-ports;

3° Que ceux présentés ne remplissent aucune des conditions de cette loi;

Arrête :

Que lesdits sieurs Kersaint, Péraldy, Antonelle et Clairwal seront provisoirement mis en arrestation, conformément à l'article IX de ladite loi.

Délibérant ensuite sur la nature des pouvoirs dont les soi-disant commissaires sont porteurs; considérant qu'au moment où ils auraient été conférés, l'assemblée nationale, obsédée par la horde des factieux qui remplissaient alors la capitale de sang et de carnage, n'a pu agir avec la liberté qui appartient à tout corps délibérant; que ce n'est que par la violence et sans doute pour éviter de plus grands crimes qu'elle a pu consentir à rendre le décret qui prononce la suspension du roi, décret qui viole de la manière la plus outrageante la constitution qu'elle avait juré de maintenir, décret ou plutôt acte monstrueux qu'elle

ses menaces, le vœu que les députés lui fussent livrés pour en faire justice. De graves accidens pouvaient résulter de cette exaspération. Un fort détachement de la garde nationale fut

s'empressera de révoquer aussitôt que ses oppresseurs l'auront rendue à elle-même ;

Considérant que tous les actes qui en sont émanés ou qui en émaneront, tant qu'elle se trouvera sous le glaive des assassins, sont frappés de la même nullité ;

Considérant que si les soi-disant commissaires étaient véritablement des membres du corps législatif, tels qu'ils se qualifient, ils n'auraient point accepté une mission qui tend à détruire la constitution, à tromper le peuple, à soulever l'armée et à lui retirer les braves généraux qui la commandent, qu'on ne peut donc les considérer que comme les émissaires de la faction qui a usurpé les pouvoirs expressément délégués par la souveraineté nationale ;

Considérant enfin, que le roi constitutionnel des Français et sa famille, ainsi que tous les députés qui ont été fidèles à leurs devoirs, sont encore actuellement au pouvoir des factieux ;

Arrête :

Que les soi-disant sus-nommés demeureront en cette ville sous bonne et sûre garde, et y resteront en ôtage jusqu'à ce qu'il soit notoire que l'assemblée

donc commandé et escorta jusqu'au château, où ils furent enfermés, ceux que la fureur du peuple s'apprêtait à frapper. Dans le trajet, jusqu'au lieu de leur détention, la foule qui les accompagnait ne cessa de faire retentir autour d'eux les expressions de la haine et du mépris, épargnant à peine l'injure à la force armée qui les protégeait. Dès qu'ils furent hors d'atteinte, la commune transmit la délibération

nationale et le roi soient libres et n'aient plus rien à craindre de leurs oppresseurs;

Arrête que le conseil du district et celui du département seront sur-le-champ prévenus des mesures prises par le conseil général de la commune.

Étaient présens : MM. Desrousseaux, maire; Legardeur le jeune, Raulin-Husson, Saint-Pierre, Lamotte-Germain, Fournier, Joseph Béchet, Édouard Béchet, Noël-Laurent, Petit-Fils, Verrier, Gigou-Saint-Simon, officiers municipaux; Lenoir-Peyre, procureur de la commune; Caillon, substitut; Warroquier père, Grosselin père, Legardeur aîné, Fossoy, Le Chanteur, Mesmer, Hennuy, Édet le jeune, Chayaux-Caillon, Gibou-Vermon, Édet, menuisier; Ternaux, Jacquet-Delatre, Ludet père, A.-C. Rousseau, Dalché père, et Hermès-Servais, notables.

Fait et délibéré les jour et an que dessus.

qui les concernait aux conseils de district et de département, d'où elle fut expédiée à Paris.

L'assemblée nationale, instruite de cet événement, se persuada que les Ardennes étaient en pleine insurrection, et fit partir sur-le-champ trois autres commissaires pris dans son sein, tant pour faire remettre les premiers en liberté que pour calmer l'orage. Isnard, Quinette et Baudin reçurent cette mission. A Reims, et sur toute leur route, ils trouvèrent accrédités les bruits les plus alarmans sur la situation du département où ils se rendaient : tout y était en armes pour la contre-révolution : la populace avait massacré ceux qu'ils allaient délivrer; l'administration départementale avait dressé une embuscade en avant de Mézières, où l'on devait les arrêter et leur faire subir le même sort qu'aux précédens commissaires.

Intimidés par ces rapports, que ne détruisait pas ce qui était à leur connaissance, ils s'arrêtèrent à Rethel, d'où ils écrivirent au directoire du département, pour demander des explications. Celles qu'ils reçurent les ayant convaincus que les choses étaient dans

le même état qu'à leur départ de Paris, ils se décidèrent à continuer leur voyage, et, arrivés à Sedan, ils trouvèrent leurs collègues en liberté; ils avaient été relâchés sur une lettre de la députation des Ardennes, qui avait instruit le corps municipal de la mission légale des prisonniers. La nouvelle commission censura la conduite qu'on avait tenue, en exigea le désavœu public, et détermina la commune à exprimer, dans une adresse au gouvernement, son repentir. Les citoyens furent invités par une proclamation à reconnaître leur erreur.

Cette satisfaction apaisa l'assemblée. Le décret fulminé contre les Ardennes fut rapporté, et nul ne douta que tout ne fût oublié.

Cependant M. de La Fayette, dont les pouvoirs légaux à la tête de l'armée étaient expirés, et à qui l'on avait nommé un successeur, craignant que la fidélité de ses soldats à leur général ne tînt pas contre les manœuvres employées pour les lui aliéner, et surtout contre le décret qui le déclarait d'arrestation, avait quitté son camp le 19, pour passer en pays neutre, après avoir tout disposé en cas de

surprise de la part de l'ennemi du dehors.

Une lettre de ce général à la municipalité de Sedan, sous la date du 13 août, c'est-à-dire de la veille de l'arrivée d'Antonelle, Kersaint et Péraldy, a fait dire, répéter, écrire et croire que c'était d'après son ordre, et non spontanément, que les commissaires avaient été arrêtés. Il est bien certain que cette mesure était dans l'intérêt et selon les vues de M. de La Fayette, et que sa présence à Sedan eut une grande influence sur cette résolution. Les députés venaient proclamer un ordre de choses opposé à ses principes, le dépouiller de l'attachement de ses troupes, les animer d'un esprit contraire à celui dont il les avait pénétrées, lui faire subir, en quelque sorte, une dégradation en présence de ceux qui lui obéissaient la veille, et enfin le charger de fers s'il leur était possible. Il lui importait donc qu'un tel ministère fût entravé, et l'arrestation de ceux qui le remplissaient semblait ne pouvoir être l'ouvrage de personne, mieux que le sien.

C'est précisément la grande vraisemblance que l'ordre fut émané de lui qui suggéra à

M. de La Fayette, quand tout espoir fut perdu, l'idée d'écrire le jour de son départ, et en l'antidatant, la lettre dont il s'agit; afin que la municipalité, en l'exhibant, fût déchargée de toute poursuite, comme ayant été contrainte. Le silence gardé dans les considérans de l'arrestation sur l'intervention de toute autorité autre que celle de la commune; l'intérêt qu'elle avait cependant à ne pas se charger seule d'une si grave responsabilité, et à en répartir le fardeau entre plusieurs forces; la teneur de la lettre de M. de La Fayette où il revient à plusieurs reprises, et avec une prévoyance affectée, sur ce que les conséquences de la mesure le regarderont seul; et enfin les éclaircissemens que nous nous sommes procurés aux sources les plus pures, laissent à la municipalité l'honneur d'avoir agi selon sa conviction, et à M. de La Fayette celui d'avoir fait pour un corps respectable tout ce que sa position lui permettait de faire.

L'arrestation des commissaires découlait rigoureusement de la protestation du 12. Sans inconséquence il n'y avait d'autre parti à prendre. M. de La Fayette voulut donner une

sauvegarde à des hommes dévoués à la même cause que lui : il n'ordonna point, comme bien des personnes le croient encore à Sedan, la détention des commissaires ; sa lettre fut apportée le 19 par M. Latour-Maubourg, l'un de ses aides de camp, qui la remit à M. Desrousseaux avec une autre de la même main, mais qui devait rester secrète. On verra que les intentions bienfaisantes de M. de La Fayette pour les magistrats de Sedan, n'empêchèrent pas ces infortunés citoyens de mourir martyrs de leurs sermens [1].

[1] La lettre ostensible de M. de La Fayette était conçue en ces termes :

Au quartier général de Sedan, le 13 août an IV.

« Il doit arriver des commissaires de l'assemblée nationale pour prêcher à l'armée une doctrine anticonstitutionnelle. Il est démontré à tout homme de bonne foi, qu'au 10 août, époque de la suspension du roi, l'assemblée nationale a été violentée, et que les membres qui ont accepté une telle mission ne peuvent être que des chefs ou des instrumens de la faction qui a ainsi asservi l'assemblée nationale et le roi.

« Je requiers, aux termes de la loi relative à l'état

de guerre, et sur ma responsabilité unique et personnelle, la municipalité de Sedan de retenir ces individus, se disant commissaires de l'assemblée nationale, et de les mettre en lieu de sûreté sous la garde d'un officier supérieur, qui, également sous ma responsabilité unique et personnelle, exécutera cet ordre, auquel il ne peut se refuser sans être immédiatement traduit à un conseil de guerre.

« Je dois aussi requérir les autorités constituées du département, en vertu des mêmes lois, d'approuver ces mesures, et je ferai la même demande au tribunal du district de Sedan et aux différens départemens où sont situées les troupes qui me sont confiées.

« Cette pièce, déposée à la municipalité, doit servir de titre pour montrer que ni la commune de Sedan, ni la garde nationale que la loi met sous mes ordres, ni les troupes de l'armée, tant volontaires que troupes de ligne, et particulièrement M. Sicard, colonel au quarante-troisième régiment, que je destine à cette mission, ni les corps administratifs et judiciaires qui pourraient concourir à l'arrestation des commissaires, ne sont sujets à aucune responsabilité, et que c'est moi qui, fidèle à mes sermens, aux principes de la déclaration des droits, à la constitution que la volonté souveraine de la nation a décrétée, que c'est moi seul qui requiers (comme j'en ai le droit) toutes les mesures qui peuvent constater la

résistance à l'oppression, le premier devoir des âmes libres. « *Signé* LA FAYETTE. »

La deuxième lettre, sous la date du 19 août, était conçue en ces termes :

Bouillon, le 19 août.

« Si la dernière goutte de mon sang pouvait servir la commune de Sedan, elle a droit à ce sacrifice, et il me coûterait moins que celui que je fais ; mais au moment où je prévois, par des raisons qui ne vous échapperont pas, que ma présence auprès de vous ne servirait, sous peu de jours, qu'à vous compromettre, je dois éviter à la ville de Sedan des malheurs dont je serais cause, et je pense que le meilleur moyen de la servir est d'éloigner d'elle une tête que tous les ennemis de la liberté ont proscrite, et qui ne se courbera jamais sous aucun despotisme ; et qui, pénétrée de douleur de ne pouvoir plus en ce moment être utile à sa patrie, ne se console que par les vœux qu'elle fait pour que la cause de la liberté et de l'égalité, dont le saint nom, profané s'il pouvait l'être par les crimes d'une faction, ne soit pas du moins pour long-temps asservi, et par le serment qu'il renouvelle dans les mains d'une commune vraiment patriote d'être fidèle aux principes qui ont animé sa vie entière. « *Signé* LA FAYETTE. »

Ces deux lettres existent dans les archives de la commune.

CHAPITRE IX.

Influence des massacres de septembre. — Offrande à la patrie. Un bataillon de fédérés bretons et marseillais arrive à Sedan. — Ils dominent les élections pour le renouvellement des autorités. — La commune remplacée est inquiétée. — Expédition sur Orval. — Mort du roi. — Le club du collége est assailli. — Arrestations. — Clôture de la société de la salle de spectacle. — Les quatre sections dénoncent à Paris les vexations qui pèsent sur Sedan et ses environs. — Vassant est arrêté, subit une courte détention, est rendu à la liberté. — Actes du représentant du peuple Massieu.

La protestation de la municipalité, l'arrestation des commissaires, et le départ de M. de La Fayette, avaient intimidé les amis de l'ordre, et redoublé la confiance de cette poignée de perturbateurs que renfermait la ville. Les massacres de septembre, et la circulaire envoyée par le comité de surveillance pour engager les départemens à imiter ces horreurs, mirent le comble à l'abattement des uns et à l'audace farouche des autres. Au club, il n'était pas de séance où les administrateurs de tou-

tes les classes ne fussent déchirés dans quelque diatribe restée sans réponse. Des listes de proscription étaient colportées et affichées, sans que la municipalité ni les tribunaux osassent sévir contre les conciliabules où il était notoire qu'elles se dressaient. Tout ce que les circonstances permirent fut une timide proclamation, où l'on parlait d'appliquer aux auteurs de ces délits, si on les découvrait, les peines portées par la loi. Comme l'orage semblait s'amasser sur la tête des membres de la commune, et que l'on sentait approcher l'époque où il n'y aurait plus de milieu pour eux entre la réhabilitation et l'échafaud, une offrande à la patrie, de trois mille aunes de drap, fut votée par le corps municipal, dans l'espoir d'adoucir le comité de surveillance: le don fut accueilli sans faire de protecteurs. L'on pouvait juger qu'il ne manquait aux jacobins de Sedan que l'assentiment et les bras du peuple, pour anéantir ceux qu'ils appelaient *contre-révolutionnaires, ennemis de la nation, conspirateurs.* Mais, pour l'honneur de la cité, elle ne renfermait pas les élémens nécessaires pour que le brigandage et le meur-

tre s'organisassent dans ses murs, sans le secours du dehors. Un bataillon de fédérés bretons et marseillais, qui s'était recruté à Paris, à Reims, et sur toute la route, de l'écume des clubs et des sociétés populaires, vint tirer de leur inaction forcée ceux qui voulaient que le sang coulât. L'entrée de cette bande à Sedan suspendit toute garantie pour les biens, la liberté et la vie des citoyens. Un club de jacobins, composé de ce que le premier renfermait de plus emporté, et d'étrangers attirés par l'appât du pillage, s'installa au collége, et domina bientôt tous les pouvoirs. C'est de cette tribune que partaient chaque jour ces dénonciations qui faisaient trembler tout ce que Sedan renfermait de magistrats intègres et de vertueux habitans. Le jour même où se proclamait dans Paris la république, le 20 septembre, un horrible assassinat, commis par une troupe marseillaise, ensanglantait les rues de Sedan. Des décrets, déjà vieillis, dont les autorités n'avaient point pressé l'exécution comme contraires à leurs vues bienfaisantes, étaient mis en vigueur. Ainsi les corps administratifs furent contraints d'admettre le pu-

blic à leurs délibérations, en vertu d'une loi du 27 août. Les quatre sections prirent des dénominations conformes à l'esprit du moment : elles s'appelèrent des noms de *sans-culottes*, de *la liberté*, de *la république* et de *l'égalité*. 23 novembre.

Le 16 décembre une municipalité, nouvellement élue, fut installée. Toutes les manœuvres de la faction, pour en éloigner ceux qui avaient siégé dans la précédente, n'avaient pu prévaloir contre le zèle pour le bien public dont les électeurs étaient animés. Plusieurs notables municipaux influens furent réélus; mais Vassant, nommé procureur-général, fut une triste compensation à cette victoire.

L'année 1793 s'ouvrit par une enquête sur la gestion de la commune qui venait de cesser ses fonctions. On préludait ainsi à la perte de cette élite, qui, pour maintenir la paix dans la cité confiée à son patriotisme, n'avait reculé devant aucun sacrifice de veilles, de temps, d'argent, et avait bravé tous les dégoûts, tous les périls. Mais le jour où ce vœu sinistre devait s'accomplir n'était pas encore venu. La guerre se faisait alors dans les Ar-

dennes et le duché de Luxembourg. Un corps d'armée, commandé par le général Valence, se trouvait dans une position qui nécessitait une diversion sur Orval [1] : l'ordre est donné

[1] L'abbaye d'Orval (*aurea vallis*), à deux lieues et demie au nord de Montmédy, est située à l'extrémité d'une vallée peu profonde. Elle fut fondée vers la fin du onzième siècle par des bénédictins calabrois, et remise peu après à des chanoines qui y vécurent dans un tel oubli de leur vocation, que l'évêque de Verdun les chassa, en 1131, pour donner le monastère à saint Bernard, qui y plaça sept religieux de l'abbaye des Trois-Fontaines. Les mœurs de ces moines, leur avarice et leurs débauches leur avaient attiré le mépris et la haine de tout le pays, lorsque Bernard de Montgaillard, qui en fut fait abbé en 1605, y introduisit une réforme sévère qui réconcilia les habitans avec un voisinage qui était une calamité pour eux.

En 1780, les cénobites de cette riche abbaye formèrent le projet d'ériger un monument tout entier dans le goût du temps, et trois ans après on ne retrouvait déjà plus dans Orval aucune trace de la simplicité qui avait présidé à sa fondation. L'intérieur de l'église, achevé en 1784, était enrichi de chefs-d'œuvre de sculpture et de peinture ; mais rien n'égalait, pour la délicatesse et le fini du travail, et

à Sedan de réunir ce que l'on pourra de troupes de ligne et de gardes nationales, et de se porter sur l'abbaye. Un bataillon de milices et un escadron de cavalerie partent, vers le mi-

pour le choix et l'ingénieuse variété des dessins, la grille de fer doré qui supportait l'orgue : c'était un prodige de l'art du serrurier. Le portail de cet édifice, sur la même ligne droite que la façade du bâtiment, et au centre de cette façade, était, dit-on, d'une élévation et d'une beauté imposantes. Le palais de l'abbé, et l'aile destinée à offrir l'hospitalité aux étrangers de marque, ne se faisaient pas moins remarquer par l'architecture extérieure que par le goût qui avait dirigé la distribution des appartemens. L'abbaye offrait cet aspect du côté de la France.

Des jardins spacieux s'élevaient par gradation du bas de la vallée jusqu'au sommet des coteaux voisins. Des clôtures vives divisaient ces jardins en de nombreux compartimens de même grandeur, où l'on avait construit autant de pavillons élégans et commodes. Chaque moine, et ils étaient soixante, avait ainsi son parterre et une cellule de campagne, où il adoucissait par la culture des fleurs, et dans un air embaumé, les rigueurs de la retraite et les austérités de la pénitence. En se rapprochant de la frontière de France, d'immenses vergers, des étangs poissonneux, des viviers, des forges magnifiques, des fermes,

lieu de janvier, avec deux pièces de canon, pillent le monastère, attirent l'ennemi, vont être cernés, lui échappent par une marche forcée dans les bois, de nuit, et par des chemins et un temps affreux, et rentrent, après une absence de quelques jours, chargés de butin, et leur expédition heureusement faite : les généraux français opérèrent leur mouvement.

L'attentat du 21 janvier rompt toutes les digues opposées, jusqu'ici, à la fureur révolutionnaire. Dès que ses auteurs reviennent de l'effroi que leur cause à eux-mêmes l'énormité d'un tel crime, leurs ordres volent sur la surface de la France consternée, prompts

celle de Blanc-Champagne surtout, tenues avec le plus grand soin et dans l'état le plus florissant, annonçaient à chaque pas l'opulence de cette maison. Il n'était pas de visiteurs de ce cloître célèbre, qui, dans la belle saison, ne regrettassent de s'en éloigner, ou ne fissent au moins le vœu d'oublier, dans une aussi paisible et délicieuse solitude, les tourmens de la vie et l'agitation des cités.

Le monastère faisait valoir lui-même tous ses biens; c'étaient les frères convers, au nombre de quarante, qui géraient cette administration. Tous les arts avaient leurs ateliers dans cette vaste enceinte; mais

et dévorans comme la foudre. La modération, le talent, la richesse, la probité, l'amour de la justice, celui même de la liberté, tout enfin ce qui rappelle que l'ordre a régné un jour, tout ce qui fait craindre qu'il renaisse, encombre les cachots ou rougit les échafauds. Un comité de surveillance est établi à Sedan. Malheur à qui ne sourit pas au récit d'un meurtre, à qui s'intéresse à l'infortune! Toute l'énergie des gens de bien, et leur nombre est immense encore, consiste à ne pas sourciller à la vue du sang.

Un instant la ville, à qui je retrace quelques-unes de ses sensations, se croit soulagée.

ceux de serrurerie se distinguaient par la perfection des ouvrages qui en sortaient. Les ouvriers de talent dans tous les genres étaient sûrs de trouver à Orval de l'emploi et d'avantageux salaires. Rien ne coûtait aux pères pour les attirer et se les attacher. Ils avaient des sculpteurs, des architectes, des peintres, des mécaniciens, des serruriers de réputation. Le revenu d'Orval était estimé à 800,000 liv., et cette immense fortune lui permettait de faire du bien dans le pays : aujourd'hui il y en a peut-être moins à faire.

Le cloître est détruit; la guerre n'a respecté que les forges, les terres et les eaux.

Celui qui en est l'un des plus redoutables fléaux va siéger au comité de salut public, séant à Mézières, à côté de Mogue, énergumène, comme lui, étincelant de lumières [1]. On respire, on se félicite; le peuple passe de l'espoir à la confiance, et de la confiance à la

[1] Nicolas Memmie-Mogue, né en 1766 le 16 décembre, à Ville-sur-Lumes, près de Mézières, se distingua dans le département des Ardennes et dans l'ouest par les excès de son fanatisme républicain. Fils d'un honnête laboureur qu'il perdit à cinq ans, un oncle maternel, curé au village de Prys, près de Ville-sur-Lumes, se chargea de son éducation et le fit entrer au collége de Charleville. Le jeune Mogue se fit remarquer par une imagination ardente et des talens précoces. En 1785, étant en troisième, il fut parmi ses condisciples l'instituteur d'une *société libre*, qui prit le nom de *secte des Sans-Gêne*. Les maximes de cette association étaient déjà celles d'une égalité parfaite. Leur pratique consistait à faire une guerre à mort à tout ce qu'ils réputaient abus et préjugés, et à leurs défenseurs; c'étaient particulièrement les prêtres, les nobles, les procureurs et les maltôtiers. La révolution féconda d'une manière monstrueuse ces principes de sa jeunesse. Il célébra dans des strophes pleines de verve la prise de la Bastille, et a laissé sur diverses questions de politique et de droit quelques

résolution. Le club du collége, ce foyer d'intrigues, est investi par des attroupemens, son enceinte envahie, ses orateurs hués. Plusieurs séances consécutives, le tumulte se renouvelle. Le président ne peut soutenir la lutte, et se voit forcé de dissoudre l'assemblée sans ajour-

écrits qui portent le cachet d'un esprit supérieur. Lorsque après le 9 thermidor il fut emprisonné au château de Sedan, il composa pour sa défense un précis de sa vie politique, dont il n'est pas un acte qui, hors les temps de révolution, ne fût l'œuvre d'un homme en délire. Il est incroyable que le récit méthodique de tant de crimes ait pu être invoqué comme moyen de justification. Au reste les choses n'ont point les mêmes noms pour les passions qui les conseillent, pour les passions qui les proscrivent, et pour le sang-froid qui les juge. Il finissait cette défense par un sonnet dont voici les deux tercets :

« Eh bien ! de mes travaux quelle est la récompense ?
« De mes anciens bourreaux l'arbitraire vengeance
« Depuis dix mois m'enchaîne au fond d'un souterrain.

« O Marat ! ô Challier ! immolés par le crime,
« Votre sang affermit les droits du souverain ;
« Frappez, tyrans, s'il faut encore une victime ! »

Il avait pris le titre de *propagateur des droits de l'homme.*

nement fixe. Le 7 juillet, Mogue venait électriser le peuple par le tableau des événemens de Paris, des 31 mai, 1 et 2 juin, et faillit tomber sous les coups d'une populace irritée; il s'échappa de la ville pendant la nuit. La commune et le district, appréhendant les suites de cette effervescence, firent emploi de la force armée, et rouvrirent la salle du collége.

Ce mouvement de réaction fut-il facilité pour faire éclater les sentimens des citoyens et avoir des mandats d'arrêt à lancer, ou ne fut-il point arrêté dès le principe, faute de moyens? Les troubles plus sérieux qui se manifestèrent peu de jours après dans les sections, lorsqu'il fut question d'adhérer à l'acte constitutionnel de la convention, doivent-ils être attribués à la première ou à la seconde de ces deux causes? Le doute est permis lorsqu'on réfléchit que ces agitations eurent lieu peu après la ruine de la Gironde, au moment où tout espoir semblait perdu, et qu'elles furent suivies de près d'une foule d'arrestations. C'est dans ces circonstances que la Chartreuse du Mont-Dieu fut convertie en une prison, où arrivèrent, de tous les points du département,

ceux qu'on arrachait à leur famille, à raison de leurs opinions ou de leur imprudence à les manifester.

Il restait cependant à cette fraction de la ligue conjurée contre tout ordre social, qui poussait dans les Ardennes à son renversement, des entraves à briser. Le club de la salle de spectacle n'avait pas suspendu ses séances. Quoique la crainte en eût fait déserter la plupart de ses membres, quelques-uns s'y réunissaient encore, et entretenaient avec assez peu de mystère l'opposition à la propagande. C'était une sentinelle éveillée, à l'affût de ce qui se passait à Paris, toujours prête à sonner l'alarme, et qu'il était urgent de désarmer.

Le représentant du peuple, Massieu, se fait dénoncer la société, et en ordonne la clôture : dès-lors celle des jacobins règne sans contrôle, commande au district, à la commune, aux tribunaux, à toute la cité. Le corps municipal, qui vient d'être épuré, se renouvelle sous cette influence. Des bancs du conseil les membres éliminés passent dans les cellules du Mont-Dieu, et à peine cette réforme est opérée, que 1er octobre.

le comité de salut public de Mézières rend aux Sedanois Vassant, qui est revêtu des fonctions de maire dans une ville où il règne déjà par la terreur, et où son éloignement a été trop tôt et imprudemment célébré.

Les ordres du comité de salut public de Paris, confiés à de telles mains, ne languirent point sur le bureau, et, comme on le pense, ne s'adoucirent pas dans l'exécution. Réquisitions, appels aux délateurs, disparition de tout signe et de tout emblême religieux, spoliation des églises au profit de la république, la commune satisfait à tous les besoins de l'époque : tout plie sous la verge des proconsuls.

J'épargne au lecteur, ainsi qu'à moi-même, le récit d'une multitude d'actes oppressifs, de concussions, d'outrages, de tortures, qui réduisirent enfin les quatre sections, c'est-à-dire la population presque entière de la ville, à se réunir et à dénoncer à la convention, malgré les périls d'une telle démarche, le despotisme qui écrasait la contrée. Ce cri de la douleur n'est point étouffé : il retentit sans doute dans l'un de ces instans lucides qui se rencontrent dans les fastes de cette assemblée. Le

30 frimaire (20 décembre), Vassant est décrété d'arrestation, et l'on croit voir naître une aurore de justice. Mais Massieu ne laissera point s'exécuter dans sa rigueur une sentence qui ne tarderait pas à l'atteindre lui-même. De complicité avec Vassant, pour tous les actes dont se sont indignés les Sedanois, ne justifiera-t-il pas celui qui ne peut être captif, sans que lui-même tremble pour sa propre liberté? Grâce à l'intervention de ce puissant ami, Vassant passe quelques jours consigné dans son domicile, où il n'est point seul un instant, et reprend, après cette réclusion passagère, et qui n'a servi qu'à lui donner des vengeances personnelles à exercer, ses redoutables fonctions.

Une affreuse latitude a été donnée par la convention aux comités révolutionnaires ou de surveillance, relativement à la loi des suspects, qu'il leur est permis d'interpréter selon les localités. Celui de Sedan veut user de ce droit en imposant à la commune l'expulsion de six de ses membres qui ont fait partie du club fermé par Massieu. Le titre de *Vendéen* a été donné à ce club pour que la pitié 17 frim. (7 décembre.)

s'éloigne de ses membres dans les persécutions qui leur sont éventuellement réservées. M. Garet, agent national à cette époque, se refuse avec fermeté à toute conclusion dont l'effet serait de consacrer la supériorité du comité révolutionnaire, et laisse à Massieu seul, qui avait conseillé l'épuration, mais qui voulait qu'on le crût impartial, la responsabilité de cet exercice de la souveraineté. Les six membres ne furent point renvoyés.

Cette inertie des autorités ne contrariait pas moins le représentant du peuple que ses ardens suppôts. L'opposition se soutenait malgré leurs efforts pour la faire cesser. Au district, à la commune, aux tribunaux, dans le sein même de la société montagnarde, ils se voyaient exposés, selon la nature des nouvelles venues de Paris, à être contredits et combattus. Mais la majorité leur était acquise chez cette dernière puissance, dont la composition presque entière était leur ouvrage. Ce fut donc à cette société que Massieu conféra le pouvoir d'épurer le personnel des administrations. Elle devait lui soumettre, par voie de pétition ou verbalement, les réformes qu'elle

jugerait opportunes. Quoiqu'il remplît, comme tous ses collègues dans les autres départemens, une magistrature absolue, il faisait artificieusement tomber sur des agens subalternes tout l'odieux de ses ordres, n'ayant jamais l'air d'agir spontanément, mais comme poussé par une force dont il était contraint de subir la loi.

De nouvelles destitutions furent bientôt 1794.
proposées, et le district, la municipalité et les tribunaux perdirent les membres les plus capables de résister à l'influence qui s'étendait sur tout. Ces changemens causaient une consternation d'autant plus grande qu'ils ne s'opéraient guère qu'au profit de gens impropres à remplir les fonctions auxquelles on les élevait, et sans titres qu'une déférence servile à des chefs passionnés et corrompus.

CHAPITRE X.

Le représentant du peuple, Roux, répare quelques injustices. — Levasseur. — Affaire de Bouillon. — La municipalité, qui avait protesté contre la déposition du roi, périt sur l'échafaud. — 9 thermidor. — Réaction. — Le directoire. — Fête de la jeunesse. — Conclusion.

Le moment du partage est celui où les spoliateurs cessent de s'entendre. Maintenant que la terreur comprime toute résistance, que ceux qui l'ont établie jouissent d'un pouvoir non contesté, la division se glisse entre eux, et, pour les peuples, de courts intervalles de repos résultent de cette dispensation suprême. Le représentant du peuple, Roux, dont la mission dans les Ardennes fut douce et bienfaisante, arriva dans ce département, vers les premiers jours de ventose (fin de février), au moment où Massieu faisait enfermer, dans la maison d'arrêt du Mont-Dieu, quiconque était soupçonné contraire au système dominant. Ses pouvoirs, de plus fraîche date que

ceux de son prédécesseur, étaient en même temps plus étendus. Il se fait rendre compte des destitutions qui viennent d'avoir lieu, en juge insuffisans les motifs, fixe le terme de vingt-quatre heures pour qu'on lui adresse les plaintes que l'on a à porter contre les détenus arrêtés à cette occasion, et comme il n'en reçoit aucune, il les rend à la liberté et les réintègre dans leurs emplois. Il est curieux de noter les crimes qui compromettaient les jours des municipaux dont il rompait les liens: « On vous reproche, leur dit Roux, de vous « être rendus coupables d'impatience, et même « de dureté dans l'exercice de votre charge; « mais vous êtes assez punis par une suspen- « sion temporaire des honorables fonctions de « magistrats du peuple; je me flatte qu'à l'a- « venir vous userez de plus d'*aménité* envers « vos concitoyens. »

Roux fut dénoncé au comité de salut public, comme oppresseur des zélés patriotes et fauteur de l'aristocratie. Ces accusations étaient capitales; mais, soutenu par les députés des Ardennes, les tentatives pour le perdre échouèrent, et son crédit, plus fer-

me par là, lui permit d'étendre les réparations. Par son ordre de nombreux captifs sont relâchés et remplacés dans les prisons par leurs persécuteurs. Massieu et Roux, prêtres l'un et l'autre avant la révolution, travaillent réciproquement à se faire rappeler, engageant dans la querelle chacun ses partisans. L'institution du culte de la raison, qui se fait dans toute l'étendue de la république, a lieu à Sedan par les soins de Roux, dont la mission a aussi pour but de faire honorer cette *divinité*. Depuis long-temps on pouvait révoquer en doute son existence; c'était le dieu inconnu ou caché: heureusement quelques actes du pontife présageaient que le règne du délire allait expirer. La première fête de la déesse fut mal accueillie à Sedan, et livrée au ridicule. L'on éprouvait bien la nécessité d'un culte; le sentiment religieux n'était pas éteint dans les cœurs, malgré tous les efforts qu'on avait faits pour l'étouffer; mais le culte de la raison ne répondait pas à ce besoin, et était une faible satisfaction à un sentiment qu'une longue contrainte

avait dû rendre exigeant. Les moqueries que l'on se permit dans la cérémonie inaugurale du temple furent imputées à Roux lui-même, et ses ennemis saisirent avec empressement cette occasion de l'accuser à Paris. Ce représentant négligea imprudemment de se défendre de cette honorable calomnie, et se crut trop fort contre l'orage, lorsqu'il osa procéder, au moment où la cabale s'excitait le plus à sa perte, à une recomposition de la commune. Ce dernier acte est déféré au comité de salut public. La société jacobite et montagnarde met sous les yeux de ce tribunal le passage suivant d'un discours que Roux prononce à l'installation de la nouvelle municipalité, et où il désigne, sans les trop ménager, Durège, Vassant, Mogue, et vraisemblablement aussi Massieu.

« Après cela (le renouvellement), dit-il, « la cité ne risquera plus de se voir déchirer « par de vils étrangers, des intrigans qui, « n'ayant rien, et ne tenant en rien à la « cité, étaient dans le cas d'en disparaître « au premier instant, emportant avec eux le

« fruit de leurs rapines et de leurs dépré-
« dations. »

Ces interminables récriminations décidèrent le comité de salut public à envoyer dans les Ardennes le représentant Levasseur de la Sarthe, chargé, en outre, de mettre en vigueur le décret du 26 germinal (15 avril), qui traduisait à la barre de la convention les prévenus de conspiration dans toute l'étendue de la république. Son arrivée à Sedan, le 13 floréal (2 mai), répand un effroi général. Les patriotes que Roux a *opprimés* le circonviennent, lui signalent comme conspirateurs tous ceux qui leur donnent de l'ombrage : la population presque entière est accusée de trahison. Des mandats d'arrêt portent la désolation dans une multitude de familles. Les administrateurs du district, ceux de la commune récemment élus, des particuliers paisibles sont menacés et se sauvent dans les bois ; car il n'y a de sûreté nulle part que dans la solitude. Quiconque possède quelque chose et se trouve en évidence, doit craindre. Les colonnes des journaux n'offrent chaque jour qu'une longue liste de noms, suivis

de l'affreuse sentence qui leur garantit les respects et la pitié des âges futurs. Tout tremble. La vaste enceinte du Mont-Dieu ne suffit plus au nombre des suspects. Une succursale est établie dans la maison des religieuses de Sedan, où l'on n'épargne aucune vexation aux infortunés qu'elle renferme. Mais un événement qui va plonger la ville dans le deuil détourne l'attention de ces actes odieux, que la mort, du moins, n'a pas encore souillés.

Vers la fin de germinal (milieu d'avril), Jourdan opérait contre le général Beaulieu, qui commandait dans le duché de Luxembourg une forte division de l'armée autrichienne. Beaulieu occupait, avec douze mille hommes, la position d'Arlon (*Ara lunæ*), abandonnée par les Français dans la précédente campagne. Le 28 germinal (17 avril), Jourdan la fit attaquer, et fut forcé de céder à l'opiniâtre résistance des Autrichiens, pourvus d'une artillerie supérieure à la sienne. Le lendemain la ville fut emportée après une action meurtrière, et les Autrichiens se

retirèrent à deux lieues, dans la direction de Namur.

Plusieurs jours se passèrent sans amener d'engagement, les deux armées ayant un égal besoin de repos, et ne pouvant se mouvoir facilement dans un pays montagneux, boisé, sillonné de ravins, et où les communications ne sont commodes en aucun temps de l'année.

Cependant le plan de campagne dressé par le comité de salut public, de forcer les alliés à repasser le Rhin, en les attaquant simultanément en Flandre, sur la Sambre, la Meuse et la Moselle, obligeait Jourdan à poursuivre Beaulieu. Dans ce but il se mit en mouvement vers la fin de floréal, laissant garnison à Arlon. L'armée autrichienne, dans sa retraite, passait à la vue de Bouillon, que couvrait un camp, dit *de la Montagne*, composé en grande partie de gardes nationales des environs, qui s'y relevaient de quinze en quinze jours. Le général M....... commandait ce poste. Le 30 floréal, le contingent sedanois devait être remplacé, et ceux qui le relevaient étant arrivés la veille au

camp, ce contingent se trouva doublé le matin du 30 (19 mai). Comme les premiers se disposaient à reprendre la route de Sedan, l'on reçoit l'avis qu'une colonne de cavalerie autrichienne se dirige vers Bouillon, et par conséquent vers le poste de la Montagne qui est en avant de cette ville, et sur le passage de la colonne. On retient ceux qui allaient partir. L'on s'imagine que l'ennemi n'est pas en force, qu'il ne s'agit que d'un détachement qui s'est perdu pendant la nuit, et qui n'a d'autre but que de se frayer le passage. Cependant l'on voit se replier sur le camp les gardes avancées, qui, dans leur effroi, annoncent la présence de l'armée autrichienne tout entière. Bientôt l'on aperçoit les éclaireurs ennemis descendant au pas le coteau qui fait front au camp. Le général demande cent hommes de bonne volonté, et ils se trouvent à l'instant. Ce détachement le suit, pensant aller à une reconnaissance; mais, au lieu de marcher en avant, M..... pique son cheval, rentre dans Bouillon avec son escorte, qui ne s'explique point cette manœuvre, monte en voiture, et revient en

toute hâte à Sedan. Il abandonne ainsi sans chef, au hasard d'un combat inégal, et après l'avoir affaibli par le départ des plus déterminés, le corps dont le commandement lui est confié.

Cependant la cavalerie autrichienne se déploie au pied du mont. Cet appareil n'intimide point douze cents hommes, laissés à eux-mêmes, et qui n'ont pour se soutenir que leur courage individuel. Mais sans expérience de la guerre et beaucoup inférieurs en nombre, quelle résistance peut-on espérer d'eux? Chargés de front et en flanc, ils se rompent au premier choc, abandonnent leurs armes et prennent la fuite. L'ennemi les poursuit, l'épée dans les reins, jusqu'à la porte de la ville par où devait s'opérer la retraite en cas de revers. Cette porte est fermée et gardée par un détachement de chasseurs à cheval, qui ont ordre de n'ouvrir sous aucun prétexte. Des flots de fuyards se succèdent sans interruption et s'accumulent sur cet espace resserré. La vallée retentit de leurs cris déchirans. Quelques-uns franchissent heureusement le mur d'enceinte de la ville, ga-

gnent les bords de la Smoy, la traversent et se sauvent. D'autres, moins heureux, se blessent en tombant, et deviennent la proie du vainqueur, qui leur donne des fers ou la mort. Mais le plus grand nombre, sans moyens d'échapper, sans défense et sans espoir, attendent dans cette affreuse situation le coup qui doit y mettre fin.

Dans ce moment, la garnison de la citadelle, qui voit les couleurs étrangères dominer sur cette masse confuse, ignorant, on le doit croire, que le sang ennemi n'est pas le seul qu'elle aille verser, pointe son artillerie sur ce champ de carnage, et moissonne indistinctement ceux qu'elle protége et ceux qu'elle combat. Quelques instans, Français et Autrichiens se trouvent ainsi exposés à un péril commun : on les croirait des soutiens de la même cause. Mais la fatale porte qui vient de coûter la vie ou la liberté à tant de victimes est enfoncée, et le torrent qu'elle contient se déchaîne avec fureur dans la ville. Vainqueurs et vaincus, sans ordre, sans frein, pêle-mêle, les uns pour donner, les autres pour éviter la mort, tous, allant à leur but avec

une égale ardeur, parcourent les rues que l'effroi des habitans a rendues désertes. Les blessés, ralentis dans leur course, sont renversés, meurtris, mutilés, et expirent misérablement sous les pieds des chevaux. Plusieurs qui s'étaient traînés jusqu'à la Smoy, espérant leur salut à l'autre rive, manquent de force pour résister au courant, et périssent engloutis par les eaux. D'autres, parvenus trop tard sur la plage opposée, la trouvent couverte d'ennemis, et sont contraints de rebrousser chemin au milieu d'une grêle de balles. Nulle part on ne résiste; il n'y a plus de péril à détruire ni de déshonneur à succomber. La forteresse consomme encore ses munitions, mais sans fruit. L'opiniâtreté de son feu irrite au contraire ceux sur qui il est en vain dirigé, et les rend impitoyables. Trois cents Sedanois, péres de familles pour la plupart, ont mordu la poussière : un nombre au moins pareil sont blessés et restent au pouvoir des Autrichiens, qui les emmènent, si leur état le permet, avec tous ceux qu'ils ont pris avant la déroute, ou qu'ils ont depuis ramassés. Bouillon éprouva toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut,

quoiqu'elle supportât impatiemment le joug de la France, et qu'elle fit des vœux secrets pour le triomphe des alliés. Les Autrichiens y commirent tous les excès que se permet un ennemi qui n'a que peu d'heures à garder sa conquête.

Je ne rappellerai point le cri de douleur qui retentit à Sedan, quand les premiers fuyards y apportèrent la nouvelle de ce sanglant désastre. La terreur des vaincus avait été telle, que la plupart ne furent en état de répondre aux questions dont on les accablait, que sur ce qui leur était personnel; en sorte que les parens de ceux qui ne reparaissaient point, soit que ceux-ci se fussent cachés, soit qu'ils eussent été pris ou tués, furent plusieurs jours dans l'alternative la plus affreuse qui se puisse concevoir. Les cent hommes d'escorte du général ne prirent aucune part à cette affaire, dont leur présence, au reste, ne pouvait rendre le résultat ni plus douteux ni moins funeste. Les Autrichiens, poursuivis de près, quittèrent promptement Bouillon, et l'on retrouva à une lieue de la ville la majeure partie du butin, que, dans leur marche

précipitée, ils ne purent emporter ni détruire.

Peu de jours avant cette fatale journée, Levasseur avait reçu et exécuté l'ordre d'arrêter et d'envoyer au tribunal révolutionnaire de Paris les membres de cette courageuse municipalité dont j'ai fait connaître la vertueuse et honorable rebellion. Trois d'entre eux, MM. Desrousseaux, Édouard Béchet, et Béchet de Léocourt, avaient été arrêtés plusieurs semaines auparavant par des commissaires venus de Paris, et gémissaient déjà sous les verroux du comité de salut public. Cette première arrestation en avait encouragé les misérables auteurs à s'agiter en tous sens auprès de bourreaux trop enclins à leur céder, pour que la mesure fût étendue à tous les signataires de la fameuse protestation. Le succès avait couronné leurs coupables efforts. Levasseur, conformément à ses instructions, avait donc fait saisir au milieu de la nuit vingt-trois citoyens, également estimés, et déjà libérés pour le fait sur lequel on revenait. Deux ou trois, entre autres MM. Ternaux l'aîné et Fossoy, étaient absens. Ce dernier habitait une terre à quelques lieues de Sedan, et n'était

point recherché. Mais apprenant l'arrestation de ses collègues, dont le crime est aussi le sien, il ne veut point isoler son sort du leur, fait taire les instances de sa famille, et se rend à Paris, où il rejoint dans les prisons ceux que, selon lui, l'honneur lui fait une loi de ne pas abandonner.

On gémit en se rappelant que, vingt fois, dans le trajet de Sedan à Paris, l'occasion de s'évader sans péril fut offerte à ces malheureux citoyens. Leurs gardiens eux-mêmes, on doit croire avec intention, les y invitaient par leur négligence et par les facilités inusitées qu'ils leur accordaient. A Reims, il ne dépendit que d'eux de ne point passer outre; tous les moyens de fuir leur furent proposés; on chercha même à les y décider en les effrayant sur les suites probables de leur refus. Aucune considération, celle même de la multitude d'innocens qui succombaient, ne put les fléchir : ils persistèrent dans une confiance que rien, dans ces temps déplorables, ne pouvait expliquer. Au reste, ces facilités pour prendre la fuite n'étaient-elles point un piége? Ne leur eût-on pas objecté que l'innocent doit

se confier aux lois, et que le coupable seul a intérêt à les éluder ? Dans les prisons, leur erreur ne les quitta point. Ils sollicitèrent pour que leur cause fût appelée, comme si toute justice n'eût pas été pervertie. Leurs familles travaillaient dans le même but ; un aveuglement inconcevable fascinait les yeux de ceux que touchait le plus l'issue de cette affaire. A Sedan, l'on ne jugeait pas, en général, si favorablement du pouvoir de l'innocence. Mais l'on espéra pourtant que le sang versé au camp de la Montagne serait compté, et épargnerait de nouvelles larmes. Il semblait impossible qu'une ville dans le deuil se vît traînée à d'autres funérailles par le trépas de ceux dont la probité, les talens, le patriotisme et les autres vertus faisaient sa consolation et son lustre. Des épouses se félicitaient de la captivité de leurs maris, en songeant que, libres, ils fussent tombés peut-être à Bouillon sous le fer de l'ennemi. Le fléau qui désolait la France était bien autre que la guerre !..... De quelle horreur ne fut-on pas saisi, lorsqu'on lut sur les papiers publics la sentence des vingt-sépt victimes ! Le 15 prairial (3 juin), ils

avaient été condamnés à mort, comme coupables de royalisme et de complicité avec M. de La Fayette.

Ils périrent sans faiblesse, tant le débordement du crime rendait les gens de bien indifférens à la vie, et ôtait d'épouvânte à la mort. Il fut sursis au supplice de l'un des condamnés, M. Verrier, dont l'état de santé ne permit pas qu'il sortît de l'infirmerie. Quel singulier mélange de barbarie et d'humanité! Sa maladie se prolongea, il fut oublié dans les prisons : la chute de Robespierre le sauva.

L'indignation contre les instigateurs de ces assassinats était trop générale pour que le premier pas rétrograde du système en vigueur n'en fût pas un aussi vers leur perte. Le 9 thermidor, qui tempéra d'abord cet affreux régime, fit éclater ensemble mille voix accusatrices contre Mogue, Vassant, Durège, Crin et leurs complices. Il y a dans le règne de la tyrannie un terme où l'autorité lui échappe, où elle se trouve comme désarmée, quoiqu'elle n'ait point suspendu ses coups, et où les opprimés recouvrent l'indépendance sans

l'avoir reconquise. Soit que les instrumens qui la servent craignent pour eux, ou jettent un regard dans l'avenir, soit que le tyran ait l'instinct du moment où il a comblé la mesure, où les peuples asservis se soulèvent et pulvérisent les verges qui les déchirent, il vient une époque où le redoutable appareil de la terreur n'effraie, n'abat, ne confond plus. Le 9 thermidor ouvrit cette période. On eût dit que Robespierre seul avait fait tout le mal, dressé tous les échafauds, que l'on n'avait plus rien à craindre de ce qui restait de la convention, que tout fût pur et régénéré du moment où il n'existait plus.

Des milliers d'adresses de congratulation arrivèrent à cette assemblée, de tous les points de la France, sur la mort du farouche dictateur. On lui dénonça ses propres agens avec une assurance qui décelait assez qu'on ne voyait en elle plus rien de redoutable que pour ses propres élémens. Pour la dixième fois peut-être les noms que l'on vient de citer lui furent déférés, pour usurpation et abus de pouvoir, projets de massacres, concussions et actes séditieux. La majorité de la députation des Arden-

nes appuya de tout son crédit cette accusation. Mais ici la dénonciation n'était ni timide ni vague. On ne suppliait pas des maîtres absolus d'examiner la justice d'une réclamation, de réparer ou de prévenir un dommage; c'était leur mise en jugement que l'on demandait avec une sorte d'autorité.

Le 16 thermidor (3 août), cette satisfaction fut accordée par le comité de salut public, qui arrêta que les citoyens Mogue, Vassant, Durège, Crin, etc., rendraient, sous huitaine, un compte détaillé de leur conduite. De quel poids énorme le département se sentit soulagé, quand on apprit que les portes des prisons s'étaient fermées enfin sur ceux qui les avaient tant de fois ouvertes pour y ensevelir l'innocent! Le représentant, Charles Delacroix, qui venait de succéder à Levasseur, fut chargé de l'exécution du décret. Sa mission fut une série d'actes réparateurs, moins méritoires sans doute que ceux de Roux, parce qu'ils n'étaient pas suivis d'un égal danger, mais plus nombreux, plus importans, et surtout mieux sentis; car la crise d'où l'on sortait avait été plus terrible.

An III. (1794.) Comment espérer qu'un peuple, qui depuis plus de deux ans a vu tous les droits enfreints, attende la promulgation lente et successive des lois, d'où doit sortir la réorganisation de la société dissoute? Sera-t-il capable d'un effort que l'on demanderait vainement à ceux que l'éducation a dressés à ne point céder à leurs passions? J'explique, sans les approuver, et regrettant même d'être obligé d'en faire mention, les violences qui souillèrent à Sedan ce premier triomphe des principes éternels. L'ordre naît souvent du chaos; mais ce n'est pas par la cruauté et l'effusion du sang qu'il faut accélérer ou signaler son retour.

L'hiver de 1794 à 95 fut, à Sedan comme dans beaucoup d'autres villes, un temps continu de terreur pour tous ceux dont la conduite, pendant la tempête révolutionnaire, donnait matière à récrimination. *Le Réveil du peuple*, chanté au théâtre, surtout à l'approche du printemps, préparait pour le soir ou pour le lendemain des rixes qui, sans être encore sanglantes, décelaient l'impatience de la réaction. Dès le 13 brumaire (3 novem-

bre), les tables dressées dans le temple de la Raison, pour les orgies patriotiques, avaient été enlevées par des troupes de femmes, sans qu'il eût été possible à l'autorité d'arrêter ou de modérer ce mouvement. Le retour dans leurs familles des détenus, était ordinairement le signal de quelques vexations. Ainsi furent assaillis et maltraités plusieurs de ceux qui avaient joué un rôle pendant la terreur, lors de l'élargissement, en vertu d'un décret du 10 frimaire (30 novembre), de onze membres du district. Le 25 ventose (15 mars), sur le bruit que Mogue, Durège et leurs amis allaient être rendus à la liberté, le peuple se laissa emporter à de coupables extrémités envers tous ceux à qui cette nouvelle était censée ne pas déplaire. Leur domicile fut violé et dévasté, leurs personnes insultées, et ni les proclamations, ni même l'intervention de la force armée ne parvinrent à calmer ces fureurs. Le trouble se prolongea pendant trois jours, et ne cessa qu'après que la statue de la liberté eut été renversée de son piédestal et brisée dans son temple. Huit jours se sont à peine écoulés que de nouveaux attroupemens se

forment : des femmes, tambour en tête, armées de balais et d'arrosoirs, se présentent à la porte du temple, demandant qu'il leur soit ouvert pour en purifier l'enceinte. L'opposition d'un officier municipal, envoyé pour les détourner de leur projet, ne les empêche point de l'exécuter. Enhardies de ce succès, elles députent le lendemain à la commune pour qu'on leur remette les clefs du sanctuaire dédié à l'Être suprême, dont elles veulent relever les autels. Sur le refus qui leur en est fait, elles se retirent en déclarant qu'elles vont adresser une pétition à la convention, qui accueillera favorablement leur requête.

Le désarmement des terroristes, décrété le 21 germinal (10 avril), et qui s'effectua sept jours après à Sedan, y redoubla la violence de la réaction. Ceux contre qui elle se faisait n'osaient plus se montrer en public. Mais elle devint sanglante quand on apprit les dangers que venait de courir de nouveau la France, dans les journées des 1, 2 et 3 prairial (20, 21, 22 mai), où il avait tenu à si peu de chose que la faction terrassée avec Ro-

bespierre ne se relevât plus terrible qu'auparavant. Un tambour de la garde nationale, Michel Lepage, plus connu sous son prénom, s'était distingué par les persécutions qu'il avait fait essuyer à des individus que leur condition dérobait en apparence aux poursuites des jacobins. Lorsque le joug révolutionnaire eut nivelé tous les rangs, cet obscur exalté se prévalut de la loi jusqu'à se permettre d'injurieuses familiarités avec ce que la ville renfermait de plus respectable. Il lui arrivait de s'inviter avec sa coterie, composée de quinze à vingt personnes des deux sexes, dans les maisons qui, peu d'années auparavant, n'avaient de rapports avec lui que ceux qui existent entre le maître et l'ouvrier. Il appelait cela, selon le langage de l'époque, *fraterniser;* mais malheur à qui eût répondu froidement à ses avances! Il ne se faisait point scrupule, dans ses idées de communauté patriotique, de demander des sommes d'argent, du drap, du linge, des meubles et tout ce qui pouvait rendre durable l'aisance que lui avait procurée le règne de l'égalité. Après le 9 thermidor, il avait subi une courte détention,

7 prairial. (26 mai.)

et s'était garanti de toute autre poursuite à la faveur de son obscurité et des haines plus fortes qui préoccupaient toutes les pensées. Les événemens du mois de mai, dont la solution fut incertaine pendant deux jours, lui avaient déjà rendu son audace. Il proféra des paroles menaçantes, et signala des victimes à sa vengeance. L'attention s'était portée sur lui : le peuple ne voulut pas courir la chance de voir ce personnage revenir un jour en scène, et, l'ayant découvert dans la prison des religieuses, il le massacra et précipita ses restes dans la Meuse.

Peut-être, à l'égard de Lepage, l'action des lois ne fut-elle que devancée; mais l'instruction régulière de son procès pouvait et devait seule établir s'il avait mérité la mort. Un second meurtre eut lieu le même jour, sur un orfévre nommé Maret, qui avait fait partie de l'administration du district pendant la terreur. Il paraît que, dans des perquisitions faites à son domicile, l'on acquit la preuve qu'il avait converti en lingots et détourné à son profit des vases sacrés enlevés dans les églises de Sedan ou des environs.

C'est du moins de ce motif que l'on se servit pour irriter la populace contre lui. Quoi qu'il en soit, il fut tiré violemment hors de sa boutique, et massacré avec des circonstances dont le souvenir est révoltant [1]. D'autres excès sur lesquels je ne m'arrêterai pas se commirent encore dans la même journée et les suivantes; mais ils n'allèrent point jusqu'à arracher la vie à des hommes sans défense.

Cependant le cours des événemens avait amené la mise en jugement de ceux que Charles Delacroix avait fait arrêter, d'après l'ordre du comité de salut public. Leur cause s'instruisit à Mézières, et offrit plus de charges que n'en demandait l'application de la peine capitale. Tous n'expièrent point leurs erreurs par la mort. Celui dont la ville de Sedan avait eu plus particulièrement à déplorer les passions, s'était évadé de la forteresse de

[1] L'on raconte que ce malheureux, la veille de sa mort, voyant insulter et fustiger sa femme qui l'appelait à son secours, lui répondit : « Que veux-tu que j'y fasse ? si c'est la loi, il n'y a rien à dire. »

Montmédy, et était passé à l'étranger, où il vécut depuis éloigné des affaires politiques, et fit un honorable usage des dons brillans qui lui avaient été départis. Mogue monta sur l'échafaud avec la fermeté d'un martyr: heureux, disait-il, si son sang versé pouvait être utile à la cause de la liberté. Il avait fait beaucoup de mal, mais avec la conviction que la liberté commandait ces sacrifices. Il ne s'était ni élevé ni enrichi, ayant en lui et hors de lui tout ce qu'il fallait pour cela. C'était un fanatique qui ne croyait pas avoir commis un seul crime, quoiqu'il eût fait répandre beaucoup de sang innocent : il est probable qu'il n'aurait jamais connu le remords. Durège, aussi homme d'esprit et de talent, mourut avec courage; mais il était moins aveuglé que Mogue, et ne s'était pas oublié au même point. Les uns et les autres étaient de terribles instrumens pour des chefs de révolution. Une partie du peuple de Sedan et de beaucoup d'autres communes des Ardennes assistèrent à l'exécution de ces misérables, qui avaient pressuré, vexé et couvert de deuil le département. L'on conçoit comment ce hideux spec-

tacle put attirer des hommes qu'on avait familiarisés avec la vue des supplices, et qui imputaient, avec raison, la majeure partie de leurs souffrances et leurs profondes plaies à ceux qu'atteignait une tardive justice.

La joie eut sa réaction comme la politique. Le 13 vendémiaire (7 octobre), qui fit triom- 1795.
pher le directoire, marqua pour les Sedanois, comme pour la plupart des Français, une ère de plaisirs. Tant de larmes avaient coulé, tout autre sentiment que celui de l'affliction avait tellement été impossible depuis près de trois ans, que l'apparition d'un gouvernement plus doux, quoique peu considéré, fut reçue comme un signal qui autorisait la nation à reprendre son caractère, ses habitudes, ses inclinations et ses goûts. L'on était las d'avoir eu les yeux attachés sur une longue succession d'infortunes; la cessation du danger suffisait presqu'à tous les vœux; l'indifférence devint universelle pour les actes du pouvoir: obéir et s'amuser en paix, tels étaient les plus impérieux besoins du temps. Les divisions et les périls des directeurs ne suspendaient point, surtout dans les villes un peu éloignées de la capitale, le cours

des divertissemens, vers lesquels on se portait avec fureur. Le directoire satisfit cette soif ardente de dissipation, qui d'ailleurs facilitait sa marche, en instituant cette multitude de fêtes dont quelques-unes cependant rappelaient des affections et des liens long-temps méconnus et froissés. La jeunesse, les époux, la victoire, les laboureurs, la liberté, le dix août, les vieillards, la souveraineté du peuple, telle est une partie des sujets pour lesquels le gouvernement prescrivit des parades publiques, qui, dans la nouveauté, furent exécutées avec enthousiasme.

1796. Celle de la jeunesse, célébrée la première fois le 8 germinal (28 mars), est l'une des plus brillantes qui aient eu lieu à Sedan, pendant la durée de ce règne. Au centre de la place du rivage s'élevait un autel de trente pieds de haut, recouvert de draps aux trois couleurs, et où l'on montait par des gradins interrompus par deux repos de dix pieds de largeur. Aux quâtre angles et au milieu de l'autel flottaient des drapeaux richement brodés. A chaque étage ou repos, on avait entassé une grande quantité de pains et d'autres co-

mestibles, qui devaient être distribués aux indigens. Aux sommets se lisait cette inscription : *La jeunesse, reconnaissante, offre du pain à la vieillesse indigente*. Lorsque le cortége des magistrats, précédé d'une musique guerrière, eut pris place, quatre jeunes *citoyennes*, au bruit des fanfares, de l'artillerie, et aux acclamations de la multitude, firent les distributions ; après quoi les magistrats prononcèrent des discours analogues à la solennité. Tous avaient pour but d'enflammer le patriotisme des jeunes gens, qui reçurent aussi des armes de la main des militaires blessés au champ d'honneur. Des hymnes à la liberté, à la patrie, aux vieillards et à la jeunesse, variaient le spectacle, et provoquaient les applaudissemens de la foule pressée au pied des marches de l'autel. Des illuminations, des feux d'artifice, et un bal public au château, terminèrent la fête, dont l'image ne se réfléchit que faiblement dans celles qui la suivirent.

Cette ardeur à se divertir n'absorbait cependant pas tellement les Sedanois, qu'ils n'appréciassent les progrès que le directoire faisait faire à la France vers un meilleur ordre de choses, et

surtout qu'ils ne sentissent vivement la gloire des armées. Mais la funeste leçon qu'ils avaient reçue les avait rendus circonspects dans l'expression de ce qu'ils éprouvaient relativement aux affaires du gouvernement. Toutes les lois, tous les arrêtés des pouvoirs qui se succédèrent, reçurent parmi eux une ponctuelle exécution. Jamais, depuis, ils ne se mirent en avant pour aucun vote. Faciles à administrer, tous les magistrats intègres qui ont représenté au milieu d'eux la puissance souveraine dans ses diverses attributions, ont dû regretter de s'en séparer. Mais ce qui n'a jamais changé dans cette ville, ce que l'on y retrouve depuis le premier des La Marck jusqu'au rétablissement de la famille des Bourbons sur le trône de France, ce qui a survécu aux persécutions, à la licence, au despotisme, c'est l'amour de l'ordre et l'amour de la liberté, telle que la conçoit et que doit la désirer un être raisonnable, qui sent les droits d'autrui et qui connaît les siens.

FIN.

NOTES.

PREMIÈRE NOTE [1].

Ancienne cérémonie de la prise de possession d'un fief.

La cérémonie de la prise de possession d'un fief eut, selon les localités, des formules plus ou moins expressives. Celle qui paraît avoir été la plus générale consistait en ce que le précédent détenteur du fief se dépouillait, en présence de la justice et de quelques-uns de ses vassaux, d'une partie de ses vêtemens qu'il remettait à son successeur, ce qui fit donner à cet acte le nom d'*investiture*. Dans les Ardennes, et peut-être aussi dans certains cantons de la Belgique, les choses ne se passaient pas ainsi.

[1] Je place ici quelques notes sur d'anciens usages particuliers à Sedan et à ses environs. Ces objets, dépourvus du faible degré d'importance requis pour être mentionnés, même dans une histoire locale, ne pouvaient cependant être entièrement omis. Ce sont des souvenirs qui constatent les goûts et les habitudes d'un peuple à une certaine époque, et quoique l'usage ait disparu, on se le rappelle toujours volontiers dans la contrée où il a jadis existé. J'ai aussi essayé de donner une idée de la grotte de Han, si fameuse dans le pays, et sans contredit l'un des plus curieux phénomènes en ce genre. Enfin, je présenterai un

Celui qui acquérait une seigneurie en vertu d'un marché, d'une donation, d'un échange ou d'un traité quelconque, se rendait, accompagné du précédent seigneur ou de son représentant, devant la porte principale du château. Les majeurs, échevins et officiers de justice étaient présens. Le notaire remettait entre les mains du nouveau seigneur les clefs du manoir. Celui-ci devait ouvrir lui-même la porte, après quoi il était conduit dans la salle principale de l'édifice. Il ne devait point y avoir de feu à la cheminée; mais du bois prêt à brûler y était entassé, de manière que le nouveau seigneur, avec une torche ardente que lui remettait le notaire, pût l'emflammer facilement. Lorsqu'il avait fait *feu et fumée* à ce premier foyer, les assistans l'accompagnaient dans les autres appartemens, où pareille cérémonie se répétait. Alors il avait fait acte de propriété, il avait agi en maître au logis.

aperçu du mouvement industriel qui a eu lieu à Sedan pendant les dix premières années qui ont suivi le renversement du régime impérial. La plupart des faits contenus dans cette note sont extraits d'un mémoire manuscrit de M. Laurent Cunin, sur la manufacture de cette ville. Indépendamment des résultats que j'ai empruntés à ce travail, l'habile négociant à qui la rédaction en fut confiée par la chambre consultative, y examine diverses questions d'un haut intérêt commercial, entre autres celle de ce qu'aurait à faire le gouvernement pour multiplier les débouchés de la draperie; mais j'ai dû me borner à un simple exposé de faits.

Le cortége sortait du château, se transportait dans l'une des pièces de terre qui en dépendaient, et le ministre des cérémonies enlevait avec la bêche un gazon qu'il remettait encore à l'*investi* : cette seconde pratique figurait la prise de possession du sol.

Après cela l'on revenait processionnellement dans la salle, où l'acquéreur dégageait les magistrats de l'endroit du serment qu'ils avaient prêté à l'aliénateur, à raison de leur charge ; et cela fait, il les réintégrait sans désemparer, chacun dans ses fonctions, au moyen du serment qu'ils lui prêtaient à lui-même.

Il est à croire qu'à des époques reculées, ces pratiques s'étendaient aux fiefs où n'était attachée aucune juridiction, et peut-être aux rotures, sauf les modifications que devait nécessiter la qualité des immeubles. Ce qui est certain, c'est qu'une série de formalités si frappantes, et en présence de nombreux témoins, était un supplément aussi complet qu'on pût l'imaginer aux contrats souscrits. Il n'était guère possible, après ces représentations significatives et parlantes, que le cessionnaire fût inquiété dans la jouissance de son droit : toute la commune, au besoin, aurait protesté de la légitimité de ses titres.

DEUXIÈME NOTE.

Sauderic.

Le vieil usage de *sauder* ou *souder*, usage inconnu

partout qu'à Sedan, mérite d'être noté. Quelle en est l'origine? on ne sait; seulement son caractère bouffon le signale comme né au milieu de la joie: relevons-le, il tombe de caducité.

Le premier dimanche du carême, dès la nuit, des jeunes gens circulent par la ville, en troupes de huit à dix. Chacun est muni d'un cornet à bouquin: ce sont les *saudeurs*. Toute bande a son chef. Le son rauque des cornets qui déchire l'air par intervalles avertit de leur approche. Pourquoi tout ce vacarme? Que veulent-ils? Où courent-ils?

Êtes-vous las du veuvage ou du célibat? Voulez-vous ouvrir des yeux qui sommeillent? attirer sur vous des pensées qui s'en éloignent? Désirez-vous sonder un terrain qui vous plaît, mais où vous n'osez avancer, rebelle qu'il peut être à votre abord? S'agit-il, sans affronter un refus, de savoir comment un père et une mère apprendraient qu'on aspire à la main de leur fille? Vous proposez-vous enfin de diriger l'un vers l'autre des cœurs qui s'ignorent, ou de révéler malignement des feux secrets? Dans tous ces cas, la sauderie bruyante, mais discrète interprète, vous offre son puissant secours.

Vous donnez les noms, vous indiquez la demeure des intéressés au coryphée de l'un des orchestres ambulans. La troupe joyeuse gagne le lieu convenu, fait halte sous les croisées qu'on lui désigne, et, à un signal de son chef, prélude par une étourdissante

fanfare, que suit tout à coup un silence profond. Le passant suspend sa marche ; l'habitant de la maison privilégiée, les voisins, le quartier, tout le monde tend l'oreille : voudrait-on ne pas savoir pour qui le flambeau de l'hymen peut s'allumer ?

Le cri : *saudés, saudés,* poussé par l'orateur de la bande, perce subitement l'air. *Qui ?* répliquent ensemble ses compagnons. *Monsieur N. avec mademoiselle N. — Sont-ils bien saudés ? — Oui.* La troupe alors, en signe d'allégresse, sonne de nouveau du cornet, et va répéter la scène au domicile de l'autre partie.

Les choses n'en restent point là. La jeune personne saudée se pourvoit d'un pain d'épices, qu'elle orne de faveurs blanches, vertes ou roses ; car le lundi ne se passe point sans que le fiancé ne réclame ce présent, auquel il a droit. A la mi-carême il rend un bouquet, des gants ou tel autre objet de peu de valeur : jadis il s'acquittait par un bal.

L'on cite à Sedan plusieurs alliances dont la première idée n'a pas été plus sérieuse ; mais aujourd'hui il ne reste guère à cet usage que son côté plaisant ou malin.

Plusieurs fois Charlotte de La Marck fut demandée en mariage et les négociations échouèrent. Quand enfin on annonça qu'elle épousait Henri de La Tour, le peuple, souvent trompé dans son attente, ne se serait-il pas rassemblé au pied des tours du château, pour solliciter des conseillers de la princesse, ou des

gens attachés à sa personne, la confirmation d'un événement désiré ? Il serait possible que l'usage dont il est question sortît de là.

TROISIÈME NOTE.

Jeu du vert.

La coutume répandue dans le nord, et qui avait aussi gagné quelques contrées du midi, de fêter les premiers jours de mai, en portant sur soi une branche de verdure, fut familière à Sedan. Cependant on n'y observa jamais dans sa rigueur le réglement qui, vers la fin du douzième siècle, autorisait celui qui en surprenait un autre sans feuillage, à répandre sur sa tête un seau d'eau, en criant : *Je vous prends sans vert.* Ce n'est guère que vers le milieu du seizième siècle que le jeu du vert prit faveur à Sedan. Il se formait parmi les habitans plusieurs coteries, plus ou moins nombreuses, qui avaient chacune son roi et sa reine. Les membres de l'association se tutoyaient, mais cette familiarité leur était interdite à l'égard des têtes couronnées, qu'il fallait qualifier du titre attaché à leur dignité. Toute inadvertance contre l'étiquette était passible d'une amende. Le pouvoir absolu du souverain expirait avec le mois de mai qui l'avait vu naître. Ses attributions étaient de désigner, chaque matin, à ses sujets, le feuillage de rigueur pour le reste du jour. Ici l'arbitraire tournait au profit de la joie : plus le sceptre s'appesantissait, plus il y

avait de plaisir, et partant, plus le monarque était aimé. S'il mettait son amour-propre à embarrasser son peuple, celui-ci n'en mettait pas moins à n'être jamais en défaut. Que l'on se figure donc la gaîté de ces confréries lorsqu'un malin tyran mettait à l'ordre du jour une plante peu connue, ou la feuille ignorée de quelque obscur buisson. Alors les champs, les bois, les jardins et les prés se couvraient de quêteurs et de quêteuses qui, se cachant mutuellement leurs découvertes, joignaient au bonheur du triomphe, celui de voir leurs compagnons accuser leur étoile en arpentant sans succès le terrain. Le roi indiquait encore pour le lendemain le lieu et l'heure du rendez-vous, qui ne pouvait être qu'à la campagne. Le défaillant, celui qui arrivait tard, ou qui était surpris sans le vert d'ordonnance, payait une amende, moins redoutée apparemment que les railleries à essuyer. Le fisc se vidait dans une partie champêtre, dès que le premier juin déliait les sujets et renversait le trône. Aujourd'hui l'on ne reconnaîtrait pas cet usage aux traces qui en restent. L'on danse le premier mai à la Garenne, depuis quatre heures du matin jusqu'à huit, et l'on rapporte du vert. Deux ou trois coteries seulement se tiennent d'assez près à l'antique tradition.

QUATRIÈME NOTE.

Trou de Han.

Quoique la course soit longue, les gîtes pauvres, les chemins mauvais et le beau temps indispensable pour visiter la grotte de Han, dans les Ardennes, c'est une excursion que les Sedanois et quelques voyageurs font volontiers dans la saison des basses eaux. Ceux qui ont pénétré dans cette caverne, ceux qui se proposent d'en parcourir les sombres détours, ne seront pas fâchés peut-être, les uns de repasser sur les impressions qu'ils y ont reçues, et les autres de se faire une idée du genre de plaisir qui les attend.

Peu importe que le nom du village, *Han,* indique qu'il y eut en cet endroit, à une époque reculée, une hôtellerie où les pélerins et les autres voyageurs trouvaient à s'abriter. L'essentiel est de savoir qu'on n'est point forcé aujourd'hui d'y coucher à la belle étoile, et qu'à moins de malencontre, l'on peut se trouver pire ailleurs. La Lesse, qui traverse le village, donne du poisson, la forêt du gibier, et le gibier de la plume; en voilà assez pour la table et le lit.

Han est à douze lieues environ au nord de Sedan, et baigné par la petite rivière que l'on vient de nommer, et qui se jette dans la Meuse au-dessus de Dinant. L'on s'embarque sur la Lesse. Une navigation de demi-heure contre le cours de l'eau, et au travers

d'un pays varié, vous mène au pied d'un mont escarpé. Aux approches de ce mont le lieu devient âpre, sauvage et désert; le rocher nu et à pic s'offre en face, nulle issue ne se présente : l'on se croirait au terme de la course, et prêt à virer de bord pour regagner le logis. Cependant le bateau marche; et tandis que l'œil se promène sur le pays, l'on se trouve tout à coup parvenu à la vaste entrée d'une caverne dont l'effrayant abord ne rappelle pas mal les poétiques descriptions des avenues du noir séjour.

De cette ouverture, haute et large de dix à douze pieds, sortent paisiblement les eaux de la Lesse. Le curieux timide, saisi de terreur à la vue d'un antre où l'on s'enfonce à la lueur des torches, sur la foi d'un guide et debout sur une frêle embarcation, prend terre et suit d'un regard inquiet ses aventureux compagnons, voguant avec lenteur vers le fond de l'abîme. Ceux qui vont paient aussi leur tribut de crainte à ces lieux. Le plus intrépide même, dédaigne-t-il, en s'éloignant, de chercher vers le soupirail les dernières clartés du jour qui fuient loin de lui? Comment, au reste, se défendre d'un secret effroi, lorsque enveloppé de vapeurs humides et glacées, entre l'onde et le roc, n'ayant pour s'éclairer que la flamme vacillante d'un flambeau, l'on se sent balancé sur quelques planches grossièrement assemblées, d'une manœuvre incommode, et dont l'équilibre peut être à chaque instant rompu? Les excla-

mations de la peur, au moindre mouvement de la nacelle, et le monotone sifflement des chauves-souris, que l'éclat du feu détache de la voûte et des fentes de rocher où elles sont cramponnées, troublent seuls le silence de cette sombre solitude.

Mais l'heure des compensations va sonner : les inquiétudes cessent, le calme renaît ; aux appréhensions et à tout ce lugubre cortége de menaçantes images vont succéder une marche sans péril, des impressions tristes encore, mais volontaires, et enfin l'apparition d'objets dont la vue est achetée à bas prix par la perte de dix minutes de sécurité. A mesure que l'on avance, l'excavation s'élargit et s'exhausse, le sol se relève, et la rivière, se jetant tout-à-fait à gauche, met à découvert une plage sablonneuse et ferme où l'on amarre le bateau.

L'on quitte cette station pour arriver bientôt dans une première salle de deux cents pas de circuit, et d'une élévation extraordinaire. C'est ici l'image du chaos ! Les noms de *grotte*, de *souterrain*, de *caverne*, d'*antre* et de *repaire* supposent la possibilité de faire, quelque temps au moins, un refuge des lieux qu'ils désignent. Mais quel être aurait reçu des organes qui le missent en rapport avec cet air immobile, cette nuit impénétrable, cette absence de toute végétation, cet éternel repos ? Quel être encore, dût tout ce qui respire avoir été conjuré contre lui, eût jamais fait choix de cet affreux asile pour se dérober

à la mort ? L'unique pensée d'un jour d'existence isolée, dans ce tombeau, fait frémir! D'énormes quartiers de pierre, détachés des flancs et de la partie haute du rocher, et entassés les uns sur les autres, permettent aux guides de gravir jusqu'à la voûte avec leurs torches enflammées. Ils s'efforcent d'éclairer cette ténébreuse et sinistre enceinte : elle s'y refuse; les rayons de la lumière s'ensevelissent dans ses noirs enfoncemens, et le pâle flambeau, languissant dans la main qui le porte, brûle pour rendre plus complète l'horreur de ces lieux. Le mouvement des pieds sur la glaise, les plus faibles accens de la voix, le pétillement des étincelles, aucun son, quelque imperceptible qu'il soit, ne meurt sous ces roches désolées; l'écho répond à tout, et y révèle, sans se lasser, la solitude et le vide, l'absence et l'éternelle réprobation de tout ce qui se meut.

Près de là, vous attendent de tout autres sensations. De sinueux défilés, d'étroites et basses anfractuosités vous conduisent dans une enceinte nouvelle. La scène a changé. Ce n'est plus cet aspect âpre et glacial, ces masses lourdes et informes, cette désorganisation qui attend encore le souffle créateur. Rien ici ne rappelle ce qu'on a vu. Les parois de cette galerie merveilleuse, revêtues d'une infinie variété d'incrustations, resplendissent à la lueur des flambeaux. Le moindre atome de lumière, mille fois reflété, vous arrive sous toutes les directions. Les feux du

diamant et toutes les richesses du prisme ont remplacé l'enveloppe funèbre qui, à quelques pas de là, présentait le hideux tableau de la destruction, et oppressait le cœur d'une insurmontable tristesse. Levez les yeux, et vous vous croirez dans la nef d'un temple magnifique où le génie des arts a glorieusement lutté pour n'être pas vaincu par la précieuse et rare beauté des matériaux. A l'une des extrémités se trouve une espèce d'autel, dont la main savante d'un architecte semble avoir tracé les proportions. Approchez-vous de ce bloc imposant, si vous ne voulez pas prendre les aspérités qui en sillonnent les faces pour des reliefs exprimant de fabuleux mystères, et servant de décoration à cet admirable morceau. De nombreuses et élégantes stalactites le surmontent; ce sont autant de candélabres qui attendent le feu sacré pour éclairer et embellir le sanctuaire. Si vous abaissez vos regards, le sol hérissé de stalagmites étale mille figures bizarres, et, à l'effet magique de ces mamelons partout répandus, peu s'en faut que l'on ne se croie subitement transporté dans la saison des frimas, au sein d'un bosquet, dont les plantes, les arbustes et les herbes, languissent sous l'épais manteau d'un givre d'argent. Loin de la vue comme en présence de l'homme, dans ses plus obscurs comme dans ses plus apparens travaux, partout la nature publie la gloire de son auteur. Qui sait si, dans la succession des temps, cette grotte étince-

lante, où la seule curiosité conduit nos pas, comblée par les agrégations continues qui s'y forment, ne deviendra pas une carrière, d'où le sculpteur et le statuaire tireront l'albâtre destiné à immortaliser leur nom, et à décorer nos musées et nos palais ?

Après cette seconde station, l'on se rapproche des bords de la rivière, que l'on a depuis long-temps quittés. Le besoin de retrouver le jour, de se délasser des fatigues de corps et d'esprit que l'on a éprouvées et de respirer sous le ciel, se fait sentir. Les guides pressent la marche; bientôt l'on parvient à l'extrémité de la montagne opposée à celle par où l'on est entré. L'on admire encore cet énorme volume d'eau s'engouffrant avec fracas dans ces routes souterraines, où il est rare que le voyageur s'enfonce de nouveau, quand l'issue n'est pas entièrement fermée par l'abondance des flots.

Qui doutera que l'antiquité et le moyen âge n'aient peuplé ce séjour d'esprits, en communication mystique avec les demeures infernales ? Quels lieux se sont jamais prêtés plus largement aux terreurs de la superstition ? Comment l'ignorance crédule ou la cupide fourberie n'auraient-elles pas logé des démons, des fées, des lutins et des farfadets au fond d'une grotte qui ne reçoit de lumière que celle que l'on y porte, où retentit le sourd murmure des eaux, dans laquelle distillent à des intervalles mesurés, et avec un bruit qui n'en rappelle aucun autre, des gouttes de

rosée qui se détachent de la voûte, dans une grotte enfin où voltigent à la sourdine des nuées de chauves-souris? Ne voilà-t-il pas cent fois autant de merveilleux qu'il n'en faut pour subjuguer une imagination, faire pulluler les fantômes, et rendre le trou de Han aussi formidable que ne fut jamais l'antre prophétique de Trophonius?

Au reste, que les curieux de ce genre de beautés se rassurent; on ne se souvient pas dans le pays que celle-ci ait été fatale à aucun de ceux qui l'ont visitée.

CINQUIÈME NOTE.

Classe ouvrière.

Nulle part le peuple n'est plus serviable, bienfaisant, hospitalier qu'à Sedan. Ce dernier trait, comme on l'a dit, ne perd rien à l'épreuve du temps. Le vol y est rare, parce que les idées saines y sont communes. Un ouvrier d'un sens droit, et il en est beaucoup, fait sous bien des rapports essentiels l'éducation de tout un atelier. Ce pouvoir de la raison ne va pas toutefois jusqu'à décréditer le cabaret : il est des perfections que l'éloquence aura toujours bien du mal à faire ambitionner. Le mot *canette*, d'ailleurs, avec sa désinence diminutive, peint la chose sous des couleurs si rassurantes, qu'il serait presque impossible à l'oreille la plus austère de s'effaroucher d'un son si doux. L'on prend canette contre la fatigue, le froid, le chaud, le brouillard et la sécheresse. Ce spécifi-

que se prête efficacement à tout : il ouvre et ferme l'appétit ; il commence et termine heureusement la journée : il console, il excite, il réjouit : c'est la canette devant soi, que l'on se raccommode, que l'on oublie ses torts, que l'on traite d'une affaire, que se conclut un marché ; rien en un mot n'est bienfaisant à l'égal de ce riant aspect : à quoi bon en détourner les yeux ?

Le faible degré d'attention que demande aux ouvriers le travail des manufactures, permet entre eux les récits, les contes et l'échange des idées ; aussi les voit-on d'ordinaire causeurs, conteurs et railleurs. Ceux qui tondent les draps forment une corporation, avec des statuts qui, pour n'être plus que traditionnels, ne sont pas moins en vigueur à quelques égards. Ils n'ont rien à démêler avec le fabricant, qui se trouve, par rapport à eux, dans une sphère analogue à celle du roi dans une monarchie constitutionnelle. Entre deux est un pouvoir responsable, celui des contremaîtres, dont l'autorité, moins indulgente que celle du souverain, est plus redoutée. Ce sont eux qui obtiennent toutes les déférences, et il n'est pas rare que celui qui a besoin de protection s'adresse au monarque pour se faire recommander aux simples excellences.

Les tondeurs, disais-je, ont leur coutume orale. S'ils sont ou s'ils se croient lésés, individuellement ou en masse, ils expriment leurs plaintes par un re-

fus unanime de travailler : c'est ce qu'ils appellent *faire cloque*. L'atelier reste désert. Ils ont alors des réunions et des meneurs. Autrefois ces abus ont été poussés fort loin, et ont nécessité l'intervention de la force.

Si, pour cause d'infirmité, un *compagnon* était forcé de suspendre son travail, des cotisations mensuelles, entre les ouvriers, subvenaient à ses besoins. Les vétérans avaient aussi leur retraite, tant des deniers du fabricant que de ceux de la corporation. Ils se soutenaient en toute cause et se rendaient les services les plus désintéressés. Ces conventions plaisent comme tout ce qui rappelle des idées d'ordre et d'harmonie ; mais, quelques années encore, et elles seront totalement abandonnées.

Un usage respectable et encore dans toute sa force, oblige, à Sedan, les enfans qui exercent un métier ou une profession quelconque, à remettre à leurs parens la totalité de leurs salaires et de leurs gains, jusqu'à l'époque de leur mariage. Il ne leur est dû aucun compte de l'emploi de ces deniers; seulement les pères et mères pourvoient à leur entretien : l'excédant tourne au bien-être de la communauté. Ainsi les parens règlent ce que des fils de vingt-cinq ans, et souvent au-dessus, doivent dépenser pour leurs plaisirs. Les frères et les sœurs qui ne font que consommer n'excitent point la jalousie de ceux qui produisent. Un enfant qui, pour se soustraire à cette

nécessité, quitterait le toit paternel, serait déshonoré.

Un scandale presque inconnu dans la même classe, est celui de vieillards laissés à la charité publique, par l'égoïsme de leurs enfans, de leurs petits-enfans, de leurs neveux et même de leurs alliés à un faible degré. Il est aussi peu de villes en Europe où l'on voie plus d'orphelins recueillis en considération des liens d'amitié qui existaient entre leurs parens et ceux qui les admettent dans leur famille.

SIXIÈME NOTE.

État actuel des manufactures.

Depuis que l'industrie manufacturière de Sedan s'était portée de préférence sur la fabrication des draps fins, ses laines lui avaient été presque exclusivement fournies par l'Espagne. La guerre faite en 1808 à cette puissance, ayant facilité et accru la sortie de ses troupeaux, l'on ne tarda pas à voir arriver à Sedan des laines mérinos et de race croisée, de Suisse, de France et de Saxe, qui remplacèrent avantageusement les premières. De 1814 à 1817, celles de France entraient déjà dans la consommation pour douze seizièmes, celles de Saxe, de Silésie, de Moravie et de Bohême, sous la dénomination commune de *laines de Saxe*, pour trois seizièmes, et celles d'Espagne pour un seizième seulement. De faibles parties, soigneusement lavées et assorties à Genève, et

provenant, soit des troupeaux exploités dans le pays, soit de celui de Naz qui en est voisin, entraient pour quelque chose dans la consommation. Le Piémont et Odessa en fournissaient aussi, mais des lots peu importans.

Depuis 1817, les laines de France ont éprouvé des améliorations si rapides, qu'elles ont fait renoncer à celles que l'on tirait encore de l'étranger; les seules que leur supériorité, jointe à l'insuffisance des extra-fines de France, n'ait pas permis d'abandonner totalement, sont celles de la Saxe électorale, et quelques primes de Saxe. Le troupeau de Naz ne tardera pas à rivaliser avec ces dernières; mais il est le seul qui ait atteint ce degré de perfection. La Brie, la Beauce, le Berry, quelques cantons de la Bourgogne, de la Champagne et même de la Picardie, approvisionnent particulièrement les manufactures de Sedan.

La consommation moyenne et annuelle de ces laines, pendant la période dont il s'agit, a été de quatre cent cinquante mille kilogrammes, qui ont produit dix-huit mille pièces de draps, représentant une somme de 12,000,000 par an. Des causes accidentelles ont fait fournir à cette moyenne par les années 1822, 23, et 24, des élémens hors de proportion avec ceux des années précédentes: 1823 y entre pour 15, et 1824 pour 21,000,000. Ce résultat moyen, depuis 1814, est plus que double de celui des dix années qui avaient précédé.

Cet accroissement de prospérité fut l'effet de la restauration : la confiance du marchand et le nombre des consommateurs s'augmentèrent par l'espoir d'une paix durable; les entraves cessèrent pour les exportations d'outre-mer, qui ne tardèrent pas à être encouragées; et la séparation de la Belgique du royaume, affranchit Sedan de la redoutable concurrence des manufactures de cette province. Tous ces bienfaits furent suspendus pendant les dix-huit premiers mois qui suivirent les événemens de 1815. Mais l'industrie ne perdit rien à cette stagnation forcée, et prépara son avenir, au sein d'un présent orageux. L'adoption générale des mécaniques date de cette époque. En 1814, Sedan ne possédait que peu d'assortimens de machines à filer. Les premières avaient été introduites en 1808 par M. Poupart de Neuflize dans ses beaux établissemens de Mouzon; mais cet exemple ne fut pas imité. Il est vrai que la facilité de faire filer à la main, à de bons prix, et bien, dans les duchés de Bouillon et de Luxembourg, rendait l'innovation moins urgente; mais lorsque ces contrées furent détachées de la France, les mécaniques à filer se multiplièrent subitement, au point que Sedan ne suffit plus pour les toutes occuper, et qu'elles travaillèrent pour Reims et Rethel. La filature supérieure et à plus bas prix donna des résultats plus parfaits et moins chers. MM. Bernard Gillet et fils, en important dès 1816, à Sedan, la première pompe

à vapeur que cette ville ait eue, doublèrent l'impulsion.

Les machines à lainer suivirent de près celles à filer. Ce système de lainage introduisit une grande économie de bras : un homme seul en remplaça six, le moteur non compris. Une économie considérable fut encore le fruit de l'introduction des tables à tondre, où un seul homme conduit quatre *forces*, et par conséquent fait l'ouvrage de quatre. Mais les tondeuses, inventées presque simultanément, l'une par M. Collier, et l'autre par M. Ab. Poupart, présentèrent des résultats économiques bien plus décisifs. Les presses hydrauliques, dont MM. Ternaux firent les premiers usage à Sedan, signalent aussi cette époque.

Des produits fort supérieurs à ce qui se faisait auparavant, et à des prix plus modérés, sortirent de cette fabrication que le génie industriel de quelques manufacturiers porta à un degré voisin de la perfection. La mode se prononça pour une étoffe que sa beauté et son prix recommandaient également à sa prédilection. Telles sont les principales causes auxquelles la manufacture de Sedan doit, depuis quelques années, son extrême activité.

L'emploi de tant de machines pour des opérations qui se faisaient autrefois à la main, a long-temps excité et excite encore la défiance de la classe ouvrière pour l'avenir. Elle craint de se voir remplacée

en tout par l'eau, le feu et les rouages. Il lui est cependant facile de comprendre qu'elle serait depuis long-temps réduite à l'inaction, si l'on se fût obstiné à Sedan à repousser les moyens expéditifs et économiques, admis par tous dans l'art de fabriquer les draps. Les apprêts donnés aujourd'hui à cette marchandise, dans toutes les manufactures, comparés à ceux qu'elle recevait il y a dix ans, sont dans le rapport de six à un; c'est-à-dire que, dans les façons, elle reçoit six fois autant de main-d'œuvre. Si l'on eût persisté à faire à la main toutes ces opérations, il aurait fallu six fois autant de bras, ou qu'un ouvrier mît six jours, par exemple, à un travail possible en un jour. Il est évident que cette manière d'opérer aurait porté les draps à un prix qui leur aurait fermé toute concurrence sur les marchés. Dès-lors la cessation ou la ruine de la fabrique devenait imminente.

Le système de mécanique une fois adopté sur un point, il y va de l'existence de toutes les manufactures du même genre de l'admettre aussi. L'ensemble de ce système tend à faire baisser le prix des produits ou à les rendre plus parfaits pour la même valeur. Il tourne à l'avantage de l'industrie, et non au préjudice de l'ouvrier, ni même au profit durable du premier entrepreneur. Ce n'est qu'un temps fort court, et au moment où une machine s'établit, que l'ouvrier peut se ressentir du changement. Mais il est

démontré que les pays où l'on fait le plus usage de machines, sont ceux qui occupent le plus de bras. « Les arts, dit M. Jean-Baptiste Say, où l'on a remplacé par des machines les bras des hommes, finissent par occuper plus d'hommes qu'auparavant [1]. L'exemple de l'imprimerie, qui multiplie les copies avec tant de rapidité, emploie cependant plus de personnes qu'il n'y avait de copistes avant son invention. » A aucune époque la manufacture de Sedan n'a eu autant de machines qu'en 1824, et cependant elle a constamment occupé dans le cours de cette année, au dedans et au dehors de la ville, 12,500 ouvriers, ce qui est hors de proportion avec ce qu'elle en employait avant les innovations dont il s'agit. On sent que la consommation devient d'autant plus considérable, qu'on lui offre des produits plus parfaits et à des prix plus modérés. Voilà ce qui explique le phénomène que présentent aujourd'hui la plupart des branches d'industrie.

La condition de l'ouvrier n'a jamais dû lui inspirer plus de sécurité qu'elle ne doit le faire maintenant, parce que le fabricant, par l'énormité de ses avances,

[1] L'on a fait récemment en Angleterre le calcul approximatif de ce qu'il faudrait de bras pour remplacer les mécaniques employées aujourd'hui dans tous les genres de fabrication, et il en résulte qu'on n'y parviendrait qu'avec le secours de quatre cents millions d'hommes, c'est-à-dire de la moitié de la population du globe.

ne peut rester inactif sans compromettre ses capitaux. Il est lancé de manière à être forcé de varier son industrie selon le caprice et l'exigence du temps, et l'ouvrier est plus sûr qu'il ne le fut jamais de sa subsistance.

Toutes les fortunes qui existent à Sedan n'ont pas eu pour principe la manufacture des draps. Cette ville, avant la révolution, faisait avec la France et l'Allemagne un commerce considérable d'entrepôt, qui lui procurait d'importans bénéfices, et qui a fondé l'opulence de plusieurs maisons. Mais cette branche de commerce, qui ne pouvait fleurir que par le maintien des franchises dont Sedan jouissait, se dessécha lors de l'abolition des priviléges, ou du moins cessa de porter des fruits comparables à ceux qu'elle avait produits auparavant. Si la révolution causa à cet égard quelque dommage aux négocians de Sedan, elle apporta une ample compensation en communiquant une activité nouvelle à l'exploitation des mines de fer, et aux forges qui se trouvent en grand nombre dans le pays. Antérieurement à cette époque, l'on était loin de connaître les immenses ressources qu'offre cette industrie, et les travaux qui y avaient rapport se ressentaient généralement de cette ignorance. L'on se traînait péniblement dans l'ornière où avaient passé plusieurs générations, et les trésors enfouis sous le sol étaient presque inutiles à ceux qui l'habitaient. Mais, en décuplant la consommation, l'évé-

nement dont il s'agit provoqua les efforts des entrepreneurs, et leur découvrit des richesses qu'ils avaient jusqu'ici méconnues ou négligées. Les établissemens existans s'agrandirent; il s'en forma de nouveaux, de manière qu'un élément durable de prospérité, pour la contrée, fut le dernier résultat de cette crise, qui long-temps ne parut destinée qu'à détruire. C'est une chose merveilleuse à voir aujourd'hui que les forges de Brévilly, de Vrigne-aux-Bois, de Boutancourt, de Haraucourt, etc [1]. Les premières surtout présentent plutôt l'aspect d'un bourg que celui d'une propriété particulière. Des villages entiers, Raucourt, Haraucourt, Givonne, sont presque exclusivement occupés à travailler le fer; et je ne pense pas m'écarter beaucoup de la vérité, en avançant que, dans l'arrondissement de Sedan, la manufacture de draps n'emploie pas plus du double de bras que l'industrie dont nous parlons.

Sedan a dû sa naissance à la sagesse de ses premiers seigneurs; la tolérance l'a peuplé; les mœurs l'ont affermi; une haine farouche a conspiré sa ruine; la valeur de ses citoyens l'a soutenu; des lauriers ont été le prix de leurs travaux; cette cité s'est illustrée par les lettres; la trahison lui a fait perdre son indé-

[1] Ces établissemens appartiennent à MM. Devillez, Gendarme, et Fort.

pendance ; le fanatisme l'a abîmée ; elle s'est relevée par l'industrie, et elle est devenue, par ce moyen, ce qu'elle est maintenant, l'une des villes, relativement, les plus intéressantes de la France.

FIN.

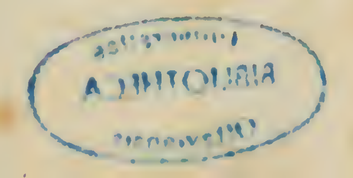
TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

SUITE DU LIVRE TROISIÈME.

Pages

LIVRE QUATRIÈME.

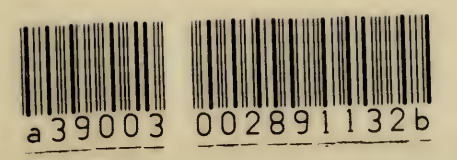


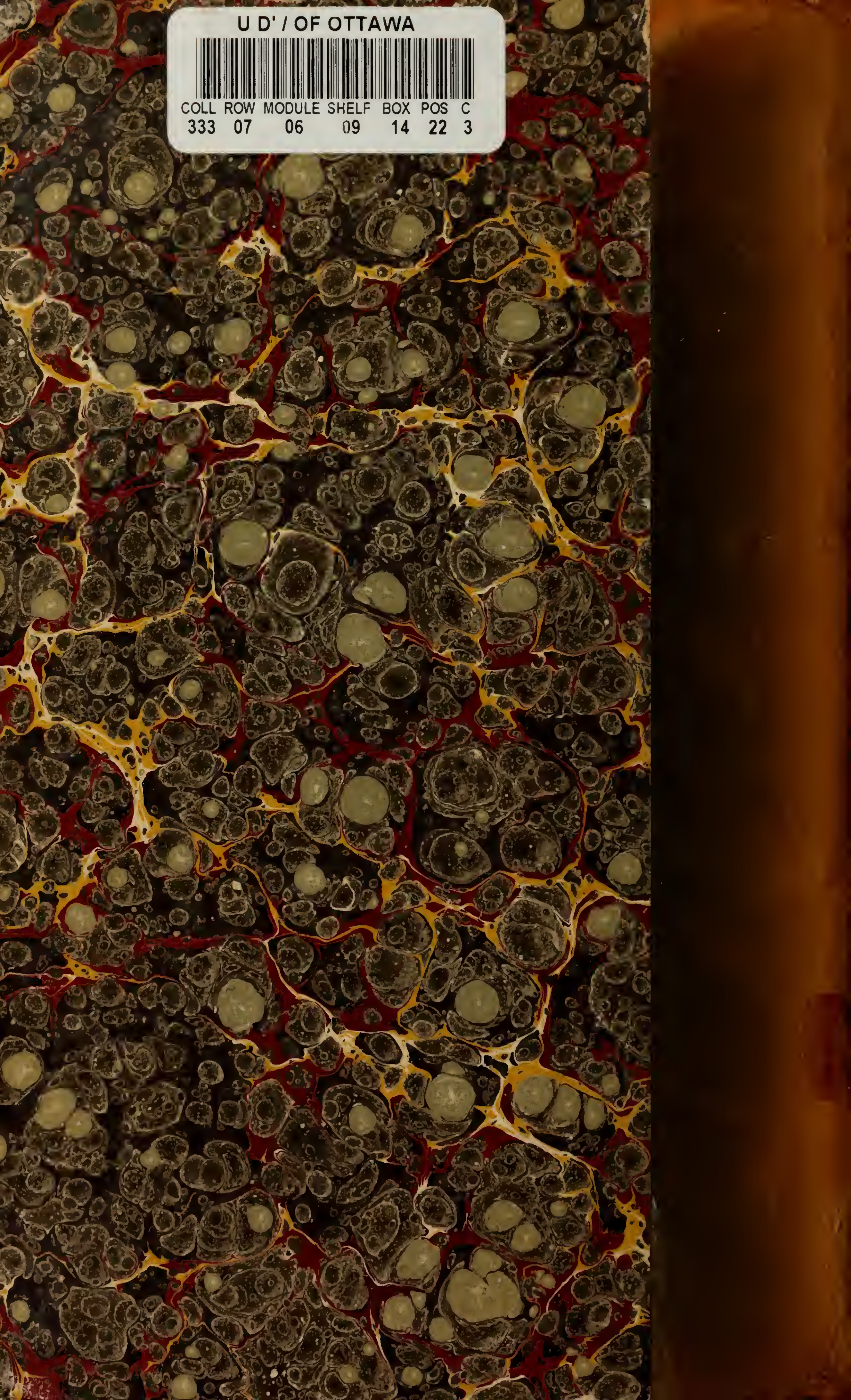
NOTES.

FIN DE LA TABLE.






a39003 002891132b


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 07 06 09 14 22 3